





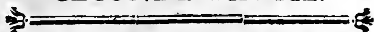


LE MAGASIN
DES
PAUVRES, ARTISANS, DOMESTIQUES, ET GENS DE LA CAMPAGNE.

Par Mad^e^. LE PRINCE DE BEAUMONT.



SECONDE PARTIE.



Nouvelle Édition, revue & augmentée.



A LYON,
Chez PIERRE BRUYSET PONTHUS, à l'entrée de la rue Saint Dominique, près du Cloître des RR. PP. Jacobins.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.





LE MAGASIN
DES
PAUVRES, ARTISANS, *DOMESTIQUES,* ET GENS DE LA CAMPAGNE.

SECONDE PARTIE.



SIXIEME JOURNÉE.

LA BONNE, *tous les autres Interlocuteurs*, UNE MAITRESSE COUTURIERE.

LA BONNE.

JE vous ai parlé, la derniere fois, de ce que les Paroissiens doivent à leurs Curés : j'ai dit que vous deviez les

mêmes devoirs à vos Maîtres & à vos Maîtresses, c'est-à-dire, que vous devez les aimer, les respecter, leur obéir : j'ajoute & je répete que les domestiques doivent conserver le bien des Maîtres comme le leur propre ; qu'ils sont obligés à la restitution pour tout ce qui se perd & se gâte par leur faute : enfin, ils sont obligés de les avertir s'ils apperçoivent que quelqu'un les vole.

UNE SERVANTE.

On se feroit haïr de tous les domestiques, si l'on suivoit votre conseil, Mademoiselle. Pour moi, je me contente de ne point faire de tort à mon Maître : que les autres fassent comme ils l'entendent, je ne m'en mêle point.

MARIE.

Avant que de servir, chez M. le Marquis, j'ai été Cuisiniere à la ville chez une grosse Dame, qui étoit bien riche, & qui me donnoit de gros gages & de bons profits. Ce n'etoit pas moi qui faisois la dépense de la maison ; c'étoit un valet-de-chambre, qui voloit sur tout. Il marquoit douze livres de viande, quand il en prenoit

dix ; il n'auroit pas acheté pour deux ſous de ſalade, qu'il n'y eût gagné deux liards ; c'étoit comme un vœu qu'il avoit fait. Mon Confeſſeur m'ordonna d'avertir ma Maîtreſſe de ce pillage ; ſavez-vous bien ce qui en arriva ? Le voleur trouva le moyen de perſuader à la vieille Dame, que j'étois une menteuſe : on me donna mon congé, & tout le monde me dit que je le méritois bien, pour m'être mêlée de choſes qui ne me regardoient pas.

LA BONNE.

Eh, dites-moi, ma chere Marie, avez-vous manqué de condition depuis ce temps ? N'étoit-ce pas chez Madame D.... que vous ſerviez ?

MARIE.

Non, Mademoiſelle : mais j'ai plus de mal où je ſuis que chez cette vieille, & je ne gagne pas tant. Je n'en ai pourtant pas de regret, car ſi j'étois reſtée-là, je n'aurois pas eu occaſion de m'inſtruire, & d'apprendre ce qu'il faut faire pour gagner le Ciel.

LA BONNE.

On ne fait jamais rien pour Dieu

qu'il n'en récompenſe ; il le fait ſûrement dans l'autre vie, & bien ſouvent dans celle-ci. Je vais vous apprendre ce que vous ne ſavez pas: c'eſt que ce valet-de-chambre ayant volé une groſſe ſomme d'argent, la Dame a porté ſes plaintes à la Juſtice, & tous les domeſtiques ont été en priſon pendant pluſieurs mois, juſqu'à ce que le coupable, en mourant, a déclaré qu'ils étoient innocents. Marie, en faiſant ſon devoir, à donc évité d'aller en priſon; & ce qui eſt infiniment mieux, c'eſt qu'elle peut s'inſtruire. Ne manquons donc jamais d'accomplir les commandements de Dieu, par la crainte d'un mal temporel : l'éternité ſera aſſez longue, & Dieu aſſez riche, pour nous dédommager du mal que nous aurons ſouffert en lui obéiſſant.

De quoi ai-je promis de vous parler aujourd'hui, Nanon ?

NANON.

Des devoirs des Maîtres envers leurs domeſtiques ou apprentifs.

LA BONNE.

Fort bien. Les Maîtres ſont obligés d'aimer leurs domeſtiques, de veiller

ſur eux, de les corriger comme de bons peres de familles; de leur donner une bonne nourriture, de payer leurs gages. Ceux qui ont des apprentifs, ſont obligés outre cela de leur apprendre leur profeſſion.

Marion, dites-nous, je vous prie, quel eſt le premier devoir des Maîtres envers leurs domeſtiques.

MARION.

Il me ſemble que vous avez dit qu'il falloit les aimer.

LA BONNE.

Ceux qui rempliſſent bien ce devoir, n'exigent point de leurs domeſtiques des choſes qu'ils ne voudroient pas faire, s'ils étoient réduits à ſervir. Il faut les nourrir ſuffiſamment, ne leur donner que des choſes bonnes & ſaines. Si vous avez du bled, du vin, de la viande gâtés, & dont vous ne voudriez pas manger vous-même, ce ſeroit un péché de le leur donner. Il ne faut exiger d'eux que le travail qu'ils peuvent raiſonnablement faire; leur donner le temps de ſatisfaire aux devoirs du Chrétien, de manger, de dormir, de ſe repoſer. Enfin, il faut les traiter

comme de pauvres freres, que Dieu a recommandés à la charité des Maîtres.

PIERRE.

Grand merci, Mademoiselle Bonne: je suis bien aise qu'après nous avoir donné notre paquet, vous donniez aussi celui des Maîtres. Il y a deux ans que j'étois avec un Maître qui étoit pire qu'un Juif: il avoit du bled échauffé qu'il ne pouvoit vendre; il nous en fit du pain qui étoit si mauvais que je manquai en crever; & puis, quand je fus malade, il m'envoya à l'hôpital.

LA BONNE.

Si vous étiez mort de cette maladie, votre Maître eût été aussi coupable aux yeux de Dieu, que s'il vous avoit tué d'un coup de pistolet. Quand on ne donneroit aux domestiques que du pain très-noir, il faut qu'il soit bien paîtri, bien cuit, & fait avec du bled qui soit sain.

LA FLEUR.

Voilà pour vous, Marie-Jeanne. Vous faites à merveille le pain-blanc que mangent les Maîtres: pour ce qui est du nôtre, vous ne vous donnez pas

la peine de le faire cuire, & de le paîtrir à moitié : il ſemble qu'on avale du plomb. Elle dit qu'on en mange moins.

MARIE-JEANNE.

C'eſt que vous êtes un douillet, Monſieur la Fleur ; j'en mange bien moi ; ne ſuis-je pas obligée de ménager le bien de mes Maîtres ?

LA FLEUR.

Tenez, Mademoiſelle, Marie-Jeanne eſt la meilleure fille du monde : mais l'avarice l'étrangle. L'autre jour, pour la premiere fois de ſa vie, elle oublia de cuire huit jours avant que notre pain fût fini : vraiment, elle s'arrachoit les cheveux en penſant combien nous allions manger de ce pain qu'elle appelloit tendre, quoiqu'il fût cuit depuis deux jours. Si j'ai le malheur d'oublier un petit bout de chandelle dans un chandelier, en ſorte qu'il y en ait de perdu, il faut voir comment elle me gronde. Oh ! quelque jour elle me battra.

LA BONNE.

Le pauvre garçon ! Allons, je veux que vous faſſiez la paix. Marie-Jeanne vous donnera du pain bien fait, parce

que cela eſt juſte ; & elle vous grondera bien fort quand vous laiſſerez perdre des bouts de chandelle ou la plus petite choſe. Elle eſt également obligée à ménager le bien de ſon Maître, & à ne pas vous donner des choſes qui puiſſent vous faire mal.

Les Maîtres ſont auſſi obligés de veiller ſur leurs domeſtiques & ſur leurs apprentifs. Ils doivent bien prendre garde à ce que Dieu ne ſoit pas offenſé dans leur maiſon. Un Maître de maiſon doit être un peu méfiant ; j'en dis autant des Maîtres qui ont chez eux les enfants d'autrui pour apprendre des métiers ; ils ne doivent dormir que d'un œil, pour ainſi dire. Ils doivent aimer leur maiſon, la quitter le moins qu'il leur eſt poſſible ; y revenir dans le moment où on les attend le moins, & craindre que pendant leur abſence il ne ſe commette des péchés dont ils répondront devant Dieu.

LA COUTURIERE.

Mais, Mademoiſelle, on a ſes affaires qui obligent abſolument de ſortir ; & puis il faut aller à l'égliſe : je ne puis y retenir de jeunes filles auſſi long-temps que moi qui y reſte toute

la journée ; elles s'y ennuyeroient. Ne suffit-il pas que je les confie à une honnête personne qui veille sur elles ?

LA BONNE.

Puisque vous voulez bien me demander mon avis, ma chere Dame, je vous dirai tout naturellement que cela ne suffit pas. L'église d'une personne qui a chez elle de jeunes filles, est sa maison ; c'est là où elle doit faire ses prieres, & je ne puis souffrir la dévotion qui la fait courir à toutes les messes, les saluts & les sermons ; parce que son état ne lui permet pas d'être si long-temps à l'église. Pour ce qui est du dimanche & des fêtes, je crois qu'elle doit conduire sa jeunesse à l'église pour y assister à l'office ; après quoi, elle doit les mener à la promenade, en prenant bien garde alors d'être gaie, d'être complaisante, douce, de ne les point gêner par des scrupules mal-entendus. Il faut les laisser rire, chanter, courir & sauter, pourvu qu'elles ne chantent point de mauvaises chansons. La jeunesse a besoin de récréation & d'exercice, après avoir été enfermée toute la semaine.

LA COUTURIERE.

Une personne de mon âge a besoin de faire des réflexions : pensez donc, Mademoiselle, que je n'ai pas trop de temps pour prier Dieu.

LA BONNE.

Pourquoi réfléchit-on ? pour apprendre à connoître les devoirs de son état. Pourquoi prie-t-on ? pour obtenir la grace de les remplir. Des réflexions & des prieres qui empêcheroient de remplir les devoirs de son état, ne pourroient donc pas être agréables à Dieu. Qui fait son devoir prie. Une femme qui pour l'amour de Dieu raccommode les habits de son mari & de ses enfants, fait une priere. Une servante qui fait sa cuisine, en l'offrant à Dieu, prie. Si pour l'amour de Dieu vous vous promenez avec vos jeunes filles, que vous les fassiez jouer devant vous à de petits jeux innocents, vous prierez ; & cela d'une maniere plus parfaite que si vous étiez dans une église. Au contraire, si pour satisfaire votre goût pour la priere, vous abandonnez ces jeunes personnes, vous faites un grand péché, & vous répondez devant Dieu de ceux qu'elles peuvent commettre.

LA COUTURIERE.

Que je ſois avec mes apprentiſſes, ou que j'y mette une perſonne que je connois depuis vingt ans, n'eſt-ce pas la même choſe, Mademoiſelle ?

LA BONNE.

Non, ma chere Madame. Si j'étois votre Confeſſeur, vous n'auriez pas l'abſolution, à moins que vous ne rempliſſiez ce devoir. Je vous l'ai dit : une perſonne qui eſt à la tête d'une maiſon doit être défiante. Si l'on vous donnoit à garder une coffre plein d'or, & qu'on vous dît que vous ſeriez pendue, ſi on en prenoit ; vous ne le confieriez à perſonne, & vous ne voudriez pas le perdre de vue.

LA COUTURIERE.

Je vous aſſure, Mademoiſelle, que je le confierois à la perſonne dont je vous parle : je la connois de longue-main ; c'eſt une ſage & ſainte fille, & d'ailleurs elle a trouvé le ſecret de ſe faire aimer de toutes ces jeunes perſonnes. N'eſt-il pas vrai, Marion, que vous l'aimez toutes beaucoup ?

LA BONNE.

Je répondrai pour Marion. Si elle avoit à s'en plaindre, elle n'oseroit le faire, tant vous êtes prévenue en sa faveur: mais fût-elle fille à miracle, il ne vous seroit pas permis de vous décharger absolument sur elle de la conduite de vos jeunes filles. Ne vous en fiez qu'à vos yeux. Celle qui étoit une sainte, il y a un an, peut s'être gâtée depuis ce temps, & n'être plus qu'une malheureuse hypocrite.

ANNE.

Ma mere me disoit toujours que quand on a de jeunes gens à sa charge, c'est tout comme si l'on avoit un poélon de lait sur le feu : il faut toujours y regarder ; car si on le quitte un moment, il s'enfuit, & l'on ne peut plus le ramasser.

LA BONNE.

La comparaison étoit très-bonne, ma chere, & je vous invite tous à la bien retenir.

LE FERMIER.

Cela est bon pour les filles, il n'y a rien à dire à cela ; c'est une marchan-

diſe bien difficile à garder. Je n'en ai point, Dieu merci, & ſi j'en avois, peut-être cela m'empêcheroit-il de dormir. Pour mes cinq garçons, à la garde de Dieu : je les laiſſe courir. Vous ſavez bien, Mademoiſelle, que pourvu qu'ils rapportent leurs oreilles à la maiſon, on ne leur en demande pas davantage.

LA BONNE.

Vous vous trompez, Maître Nicolas ; je ne ſais point cela : mais voici ce que je ſais au contraire. C'eſt que Dieu ne met point de différence entre l'ame d'une fille & celle d'un garçon ; & que les parents ſeront de même damnés, pour n'avoir pas conſervé l'innocence de leurs garçons auſſi-bien que celle de leurs filles : ce qui eſt péché pour les filles, l'eſt pareillement pour les garçons.

LE FERMIER.

Mais une fille ne peut pas aller au Cabaret, elle ne pourroit pas dire des drôleries aux garçons, comme les garçons en diſent aux filles ; on ſe moqueroit de celles qui feroient cela : & pourtant un garçon paſſe pour honnête-

homme, quoiqu'il agisse ainsi; c'est la mode.

LA BONNE.

Ce n'est pas la mode du bon Dieu que les garçons aillent au cabaret, & qu'ils disent des drôleries aux filles. Les honnêtes garçons aux yeux des hommes, ne le sont pas toujours aux yeux de Dieu; & comme c'est la faute des peres, ils seront encore plus punis que les enfants.

LE FERMIER.

Voulez-vous qu'un pere tienne son fils cousu à son habit? On leur dit bien d'être sages; mais ils ne demandent pas permission de faire des sottises.

LA BONNE.

Savez-vous pourquoi, Maître Nicolas? c'est qu'ils entendent leurs peres traîter ces sottises de drôleries; c'est qu'ils les en voient rire, quand ils les racontent; c'est qu'ils entendent dire qu'un garçon modeste est un imbécille; c'est qu'on leur répete qu'on sera très-content pourvu qu'ils rapportent leurs oreilles à la maison; c'est que leurs peres ont l'imprudence de se vanter

devant eux qu'ils étoient de bons-vivants à leur âge, en leur rapportant en riant les déréglements de leur jeunesse, & qu'ils continuent sous leurs yeux à mal-faire. Voilà ce qui peuple l'Enfer de tant de peres & de tant d'enfants. Voulez-vous que vos garçons soient sages ? Ayez vous-même une grande horreur pour le vice, & que cette horreur paroisse dans toutes vos paroles & vos actions : car un des principaux devoirs des supérieurs envers leurs inférieurs, est de leur donner bon exemple.

Dites-moi, Marion, n'y a-t-il pas quelque autre devoir des supérieurs envers leurs inférieurs ?

MARION.

Vous nous avez dit qu'ils doivent les corriger : mais ils ne manquent guere à ce devoir ; ils crient assez, & battent souvent.

LA BONNE.

J'ai déja expliqué, ma chere, qu'on peut & qu'on doit corriger les enfants, sans les quereller, & sans les battre. Quand je dis qu'il ne faut pas les battre, j'entends qu'il ne faut pas le faire mal à propos, quand on est en colere, ou

pour des bagatelles ; car on peut & l'on doit même les étriller, ſur-tout quand ils ſont petits, pour corriger leurs vices.

CHARLOT.

J'ai trouvé, l'autre jour, dans un livre une drôle d'hiſtoire. C'étoit un garçon qui étoit condamné à être pendu pour avoir volé. Quand il fut proche de la potence, il vit ſa mere, & demanda permiſſion de lui dire un mot à l'oreille. Le Juge le voulut bien : mais ce garçon, au lieu de lui parler, lui prit l'oreille avec les dents, & la lui arracha. Le Juge lui dit : Méchant garçon, comment as-tu le courage de faire une telle cruauté à celle qui t'a donné la vie ? Monſieur, répondit ce miſérable, c'eſt elle qui m'a mis la corde au col : ſi elle m'avoit fouetté juſqu'au ſang, lorſque je lui apportois les choſes que j'avois volées à l'école, je me ſerois corrigé ; mais elle en rioit au contraire, & cela m'a encouragé à continuer : ainſi c'eſt elle qui eſt cauſe que je vais mourir par la main du bourreau.

LA BONNE.

C'étoit quelque choſe de bien horri-

ble que de voir cet enfant déchirer l'oreille de ſa mere ; mais on verra quelque choſe de plus terrible encore au jour du jugement ; car les enfants qui ſeront damnés par les mauvais exemples de leurs parents, deviendront leurs bourreaux. J'en dis autant des inférieurs à l'égard de leurs ſupérieurs, qui les auront perdus faute de ſoins.

Paſſons au cinquieme commandement de Dieu : Nanon va nous le répéter.

NANON.

Homicide point ne feras, de fait ni de conſentement. Je vous aſſure que je n'entends pas ces paroles.

LA BONNE.

Faire un homicide, c'eſt tuer un homme, ou ſouhaiter de le tuer, ou s'expoſer à le tuer volontairement.

LE FERMIER.

Paſſez celui-là, Mademoiſelle : Dieu merci, nous n'avons tué perſonne. Ce commandement ne regarde que les voleurs de grand-chemin.

LA BONNE.

C'eſt ce que nous allons voir, Maître-

Nicolas. En l'examinant, vous vous trouverez beaucoup plus coupables que vous ne croyez ſur cet article. Remarquez, mes bonnes gens, que nous avons deux vies, celle de l'ame & celle du corps : or ce commandement nous défend tout ce qui peut endommager ces deux vies dans nous & dans le prochain. Commençons par la vie du corps : les femmes ſur-tout doivent bien écouter ce que je vais dire.

MARION.

C'eſt pour badiner que vous nous dites cela, Mademoiſelle. Les femmes ſont compatiſſantes : pour moi, quand je vois une coupure de coûteau, je me trouve mal.

LA BONNE.

J'avoue, ma chere, qu'il y a peu de femmes qui vouluſſent tuer un homme à coups de coûteau : mais combien y en a-t-il qui deviennent homicides dans le temps de leurs groſſeſſes, en faiſant des choſes capables de bleſſer leur enfant ; comme de porter des fardeaux trop peſants, de lever les bras, de s'échauffer trop en courant les aſſemblées, les foires, ou en danſant. Un mari ſe

rend coupable d'homicide, en n'empêchant pas sa femme de faire ces sottises, en lui laissant faire, par paresse, un travail dont il devroit se charger lui-même quand elle est en cet état; enfin quand, pour épargner quelques sous, il ne choisit pas la meilleure Sage-femme, & ne donne pas à son épouse, selon son moyen, les choses dont elle a besoin pendant ses couches, supposé que cela dépende de lui.

LE MANŒUVRE.

Vous avez bien fait de dire ce dernier mot, Mademoiselle; car, moi, par exemple, je ne suis pas en état de donner à ma femme les choses dont elle auroit besoin dans le temps de ses couches: à grand' peine puis-je lui procurer une goutte de bouillon les premiers jours.

LA BONNE.

La premiere fois que votre femme accouchera, vous serez plus riche, car vous aurez l'argent que vous auriez dépensé au cabaret; & il y en aura de reste pour lui acheter quelque livres de viande & lui donner une goutte de vin. Combien y en a-t-il ici qui ne

craignent pas de jouer, & de perdre les dimanches des vingt-cinq & trente ſous, & qui reprochent à une pauvre femme prête d'accoucher, ou qui vient d'accoucher, la plus petite bagatelle dont elle a beſoin pour ſe reſtaurer! qui, au lieu de reſter à la maiſon le dimanche, pour lui procurer un jour de repos, en faiſant ſon ouvrage & gardant les enfants, vont au cabaret avec leurs amis, & la laiſſent toute ſeule comme un pauvre chien! qui la forcent de ſe lever plutôt qu'il ne faudroit, parce qu'ils ne veulent pas l'aider dans la moindre choſe! Je les avertis que ſi leurs femmes prennent mal & périſſent par cette négligence & cette cruauté, ils ſont coupables de leur mort: à plus forte raiſon, ceux qui, dans ce temps, les querellent.

UNE PAYSANNE.

Ce n'eſt rien d'être querellée, Mademoiſelle: mais celles qu'on abyme de coups, & qui ſont de fauſſes couches pour avoir été battues.

LA BONNE.

C'eſt un crime énorme, ma chere, pour lequel un homme devroit être

pendu, puiſqu'il riſque la vie de la mere, & prive l'enfant du baptême. Un homme qui a commis un tel crime ne doit jamais s'en conſoler, & doit en faire pénitence le reſte de ſes jours.

LE FERMIER.

Vous en parlez bien à votre aiſe, Mademoiſelle. Il y a des femmes qui ſont pires que des Diables ; ſi elles étoient auſſi fortes qu'elles ſont méchantes, elles vous étrangleroient un homme comme un poulet : il faut les battre pour en venir à bout.

MERE-JEANNE.

Là-là, ſi tous les hommes étoient roſſés par ordonnance du Juge, toutes les fois qu'ils le méritent, il n'y auroit pas aſſez de papier marqué pour écrire les ordonnances : mais ce ſont eux qui ont fait la loi, ils ſont les maîtres. Ils ont décidé que nous devions obéir.

LA BONNE.

En vérité, Mere-Jeanne, ce n'eſt pas les hommes qui ont fait la loi de l'obéiſſance pour les femmes ; c'eſt Dieu même. Vraiment, j'avois oublié de vous le dire, en vous parlant du qua-

trieme commandement de Dieu. Il oblige une honnête-femme à aimer ſon mari, à le reſpecter, à lui obéir, à ſupporter ſes défauts, à n'en parler à perſonne, à ne jamais lui tenir tête, ſur-tout quand il eſt ivre.

UNE FEMME.

Et ce commandement ne dit-il rien pour les maris, après avoir ſi bien prêché les femmes ?

LA BONNE.

Il commande à un mari d'aimer ſa femme, de travailler pour la nourrir, de ſupporter ſes défauts, & ſur-tout de ne la frapper jamais. Il n'y a qu'un coquin, un malheureux, qui puiſſe mettre la main ſur une femme : tout le monde mépriſe beaucoup un homme qui eſt aſſez lâche pour le faire, d'autant plus qu'il s'expoſe à la tuer ou à l'eſtropier ; ce qui eſt contre le cinquieme commandement.

MADAME PERNOT.

N'y a-t-il pas un petit mot pour les mauvaiſes nourrices ? ces miſérables m'ont tué deux enfants.

LA

LA BONNE.

Les femmes qui nourrissent sont sujettes à commettre bien des péchés contre le cinquieme commandement. D'abord, il y en a beaucoup qui prennent des nourrissons qu'elles ne sont pas en état de bien nourrir & soigner, ou qui n'ont pas assez de lait, ou qui ne peuvent pas donner assez de temps aux enfants, parce qu'elles en ont beaucoup, ou sont obligées de trop travailler.

UNE NOURRICE.

Si vous saviez combien on donne peu pour les enfants, & combien il faut avoir de peine avec eux, vous verriez qu'on en fait toujours assez pour l'argent qu'on reçoit. C'est un rude métier que celui d'être nourrice, je vous assure.

LA BONNE.

Et un métier bien dangereux pour la salut, ma très-chere, sur-tout pour celles qui pensent comme vous qu'on en fait toujours assez pour l'argent qu'on reçoit. Qui vous oblige à prendre des enfants? Si vous n'y gagniez rien, les prendriez-vous? Celles qui

nourriſſent pendant leur groſſeſſe, font un très-grand crime ; car elles font languir le malheureux enfant qu'elles allaitent, & ruinent la ſanté de celui qu'elles portent : elles l'expoſent même à mourir faute d'avoir de quoi vivre.

MADAME PERNOT.

Je vous ajouterai encore à cela quelque choſe de pire, Mademoiſelle : elles font ſemblant de ſevrer leur enfant, qui eſt déja grand ; & puis elles continuent de lui donner à tetter aux dépens du pauvre innocent qu'on leur a donné, qui meurt de beſoin.

LA BONNE.

Pluſieurs, dans ce cas, leur donnent de la bouillie ; ce qui eſt très-dangereux pour les enfants nouveaux-nés. Leur eſtomac eſt trop délicat pour la digérer : cela s'aigrit, s'amaſſe dans les boyaux, leur donne d'horribles coliques ; & quand ils n'en meurent pas, ils s'en reſſentent le reſte de leur vie, & ont une mauvaiſe ſanté.

UNE FEMME.

Je ne prends point de nourriſſons, j'ai aſſez de peine à nourrir mes pro-

pres enfants ; car je n'ai presque point de lait : cependant, je n'ai pas le moyen de leur payer une nourrice ; les laisserai-je mourir de faim ? Ne vaut-il pas mieux leur donner de la bouillie ?

LA BONNE.

Non, ma chere ; c'est la nourriture la plus pernicieuse aux enfants. Faites bouillir du pain dans de l'eau, & l'écrasez bien ; mettez-y un peu de sucre ou de cassonade, & donnez-leur cela au lieu de votre bouillie. Il y a un grand pays où l'on ne nourrit pas autrement les enfants, car on ne les fait point tetter ; & cela les rend forts & vigoureux. Dans les commencements, on fait cette bouillie de pain fort claire ; quelques-uns la passent même dans un gros linge. On peut aussi faire bouillir du ris dans de l'eau, jusqu'à ce qu'elle soit épaissie : on passe cette eau, qui devient comme une bouillie bien claire ; on la donne aux enfants, d'abord très-légere, & puis on l'épaissit à mesure qu'ils deviennent plus grands.

UNE FEMME.

Cela peut être bon ; mais je croirois toujours tuer mon enfant, si je ne lui

donnois pas à tetter : la coutume eſt telle, & on la ſuit.

LA BONNE.

On ſait bien que la meilleure nourriture pour les enfants, eſt le lait : mais dans combien de cas ne ſe trouve-t-on pas dans l'impoſſibilité d'allaiter un enfant ! Une fievre, ou toute autre maladie, une groſſeſſe, ne le permettent pas. Si c'eſt l'enfant d'autrui, il faut vîte avertir les parents, afin qu'ils faſſent ce qu'ils trouveront à propos : ſi c'eſt le vôtre, & que vous ne puiſſiez pas lui procurer une autre nourrice, mettez-le à la bouillie de pain dont je vous ai parlé, vous pouvez être aſſurées que cela le nourrira à merveille. J'ai encore un avis à donner aux nourrices. Elles ſont entêtées comme des mules : quand elles ont dit, c'eſt la coutume, elles n'en démordroient pas pour tout au monde.

UNE VIEILLE FEMME.

C'eſt que nous autres, qui avons nourri beaucoup d'enfants, ſommes plus habiles à cet égard que les gens de la ville. Vous, qui en parlez, Mademoiſelle, je gage bien que vous

n'avez jamais vu nourrir d'enfants. Que chacun fasse son métier, les vaches seront mieux gardées. Ma bru nourrit à présent un enfant, dont les parents sont aussi chipoteux que vous : ils ne vouloient pas qu'on l'emmaillotât. Voyez un peu la belle mode ! Comme si dix enfants que j'ai nourris, & qu'on a toujours emmaillotés, ne se portoient pas bien. Oh ! nous avons dit *amen* à tout ce qu'ils vouloient, & puis nous faisons à notre mode : l'enfant est tout comme les autres.

LA BONNE.

Si j'en avois un, ma très-chere, assurément vous ne l'auriez pas. C'est aux parents à régler la maniere dont ils veulent que leurs enfants soient tenus, & vous devez vous y conformer. Ecoutez-moi bien, mes bonnes gens. Vous avez beaucoup de peine avec les enfants que vous nourrissez ; plusieurs pleurent la nuit comme le jour, & ne vous donnent pas un moment de repos : d'habiles gens ont examiné quelle étoit la cause des cris des enfants ; & ils ont trouvé que cela vient souvent de la maniere dont on les enveloppe & dont on les traite. Les Sauvages sont droits &

bien-faits, parce que leurs enfants ne sont point emmaillotés. Il faut que leurs petits membres aient la liberté de se mouvoir, si vous voulez qu'ils profitent beaucoup & qu'ils soient toujours gais ; ce sont les bandes dans lesquelles vous les serrez, qui excitent leurs cris.

UNE FEMME.

J'avois déja remarqué cela, Mademoiselle. Quand je dois changer mon enfant, & que je le démaillote, il paroît tout-à-fait content ; il remue les pieds, les mains ; vous diriez qu'il se dépêche d'en faire usage avant que je le garrotte : il rit, que cela fait plaisir à voir.

LA BONNE.

Tous les enfants font la même chose, ma chere : le moment le plus heureux pour eux, est celui où ils ont la liberté de gambiller.

MERE-JEANNE.

Vous ne voulez pas dire, je pense, qu'on doit les tenir tout nuds ; ils mourroient de froid.

LA BONNE.

S'il n'y avoit que cette raison, ma

chere, je ne m'en embarrasserois pas beaucoup, ils n'en seroient que plus robustes; mais la modestie veut qu'on les couvre. Voici comme les Anglois tiennent les leurs. Ils leur donnent, d'abord en naissant, des brassieres qui leur laissent les bras en liberté, puis ils les enveloppent dans leurs langes comme de coutume: mais au lieu de les relever par en bas & de les serrer avec une bande, ils laissent traîner ces langes de toute leur longueur. Ils ont un autre lange quarré, qu'ils plient comme un mouchoir de col; ils passent un cordon entre deux, & le nouent autour de l'enfant la pointe par derriere: cette pointe, ils la ramenent entre les jambes de l'enfant, & l'attachent au cordon par devant; ce qui fait comme de petites culotes.

UNE NOURRICE.

Et quand l'enfant se salit, comment fait-on pour le changer?

LA BONNE.

Rien de plus aisé. On détache le cordon qui est noué par devant, & l'on met un mouchoir sec à la place de ce-

lui qui eſt mouillé. On n'a pas beſoin de démailloter l'enfant de toute la journée, & il eſt toujours propre : on le nettoie même beaucoup plus aiſément. Souvent un enfant ſe ſalit une minute après qu'on l'a emmailloté : ſuppoſons qu'on le change quatre fois par jour, c'eſt toujours trois heures qu'il a à reſter dans ſon ordure : or, vous ne pouvez croire combien cela fait mal à de pauvres enfants. Ceux des Anglois ne ſaliſſent plus leurs langes, dès ſix mois. Comme ils ne ſont pas enveloppés, & qu'il ne faut qu'une minute pour dénouer le cordon qui tient la petite culote, on les préſente au pot quatre ou cinq fois par jour, & ils s'accoutument à faire leurs beſoins à ces heures.

UNE JEUNE FEMME.

Je vous aſſure, Mademoiſelle, que je ſuivrai votre conſeil. J'ai un enfant qui eſt né méchant, on ne peut pas plus ; ſi-tôt qu'on ceſſe de le bercer, il crie comme un âne ; peut-être qu'il ne veut pas être ſerré.

LA BONNE.

C'eſt encore la plus mauvaiſe des méthodes de bercer les enfants. On leur

donne à tetter ordinairement avant de les coucher. Or si l'on nous brandilloit, comme on les remue, aussi-tôt après notre diner, vous savez bien que cela nous feroit rendre tout ce que nous aurions mangé : aussi voit-on les pauvres enfants vomir tout leur lait, & s'ils s'endorment ensuite, c'est de la fatigue que leur a laissé le vomissement.

NANON.

Oh ! pour cela, Mademoiselle Bonne, vous êtes habile sur tout ; on diroit que vous auriez nourri une douzaine d'enfants.

LA BONNE.

Non, ma chere, je ne suis pas habile ; mais je lis ce que d'habiles gens ont écrit sur ce sujet, & je vous le répete : il y a d'autres choses que je puis savoir par moi-même & sans avoir besoin d'étudier. Combien n'ai-je pas vu d'enfants que de cruelles nourrices laissent dans le berceau la plus grande partie du jour, sans être touchées de leurs cris ! Combien qui les enferment plusieurs heures de suite, souvent sous la conduite d'une petite fille de sept ou huit ans, qui n'auroit pas la force de

les relever s'ils tomboient à terre ! Combien qui font user les hardes du nourrisson à leurs propres enfants ! Combien qui le laissent croupir dans son ordure, manger par la vermine ! Les nourrices s'exposent encore à être homicides, quand elles mettent les enfants coucher dans leur lit, pour s'épargner la peine de les tirer de leur berceau & de les y remettre, parce qu'elles peuvent les étouffer ; quand elles les laissent auprès du feu, de l'eau, ou à la portée des cochons ou des chiens.

Eh bien, Maître-Nicolas, convenez-en ; pouvions-nous nous passer d'être instruites sur l'homicide ?

LE FERMIER.

Qui pouvoit deviner tout ce que vous venez de dire ? On sait bien que toutes ces choses sont mal ; mais on n'y fait guere attention, parce qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait autant de péché que vous venez de nous le montrer.

LA BONNE.

Je n'ai pas encore tout dit, Maître-Nicolas. J'ajoute qu'il ne nous est pas plus permis de nous tuer nous-mêmes, que de tuer les autres.

LE FERMIER.

Oh ! pour cela, ſi vous voulez nous faire une exhortation, c'eſt peine perdue : je m'imagine qu'il n'y a perſonne ici qui veuille ſe tuer.

LA BONNE.

Non, pour ce qui eſt de ſe pendre ou de ſe brûler la cervelle d'un coup de piſtolet : mais vous vous tuez en détail ; vous vous brûlez le ſang à force de boire. Ainſi, mettez la main ſur la conſcience : n'y a-t-il perſonne ici qui ſe ſoit rendu malade pluſieurs fois pour avoir fait la débauche ? J'avertis ici en général, qu'il y a bien d'autres manieres de ſe donner la mort & de la donner aux autres. Tous ceux qui aiment la compagnie des mauvaiſes femmes, s'expoſent à être homicides. C'eſt à votre Curé & à votre Confeſſeur à vous en dire davantage là deſſus. Une ſervante ſe met en danger de procurer la mort à ſon prochain, quand elle n'a pas bien ſoin de nettoyer les vaiſſeaux de cuivre dont elle ſe ſert pour ſa cuiſine. J'en ai connu qui en ſont mortes & ont fait périr les autres, & un plus grand nombre qui en ont été bien malades.

UNE SERVANTE DE PAYSAN.

Comment eſt-ce qu'on peut mourir ou être malade, pour n'avoir pas nettoyé ſa marmite & ſes plats?

LA BONNE.

N'avez-vous jamais vu, quand vous laiſſez de l'eau ſale dans un poélon de cuivre, qu'il vient quelque choſe de verd aux côtés? eh bien, cette choſe verte eſt un poiſon qui donne la mort. En général, il ne faut laiſſer aucune ſorte de nourriture dans le cuivre, ou dans des vaiſſeaux d'étain, quand même les cuillers, chaudrons & plats ſeroient bien propres. Par exemple, en bien des endroits, on ſe ſert d'une grande cuiller de cuivre pour prendre de l'eau; il ne faut jamais la laiſſer dans le ſeau. Il arrive auſſi ſouvent qu'on laiſſe un ragoût dans un plat d'étain; s'il y a quelque choſe d'aigre dans ce ragoût, cela attire le plomb qui eſt dans l'étain, & donne des coliques affreuſes.

MARIE.

J'ai toujours pris garde au cuivre, mais jamais à l'étain: eſt-ce que j'ai fait un péché en y laiſſant des ragoûts?

LA BONNE.

Non, ma chere, puifque vous ne le faviez pas ; mais à prefent que vous êtes avertie, fi par pareffe vous négligiez de tirer un refte de ragoût d'un plat d'étain, vous pécheriez contre le cinquieme commandement.

MARIE.

Je n'aurois jamais cru qu'une fervante pût devenir homicide. Eft-on expofé à ce péché dans les autres profeffions?

LA BONNE.

Oui, ma chere. Un Cabaretier devient homicide, quand il met des drogues dans fon vin pour le rendre meilleur au goût, ou le raccommoder quand il eft gâté ; car fi ces drogues ne tuent pas d'abord, elles détruifent la fanté petit à petit.

Un Boucher commet le même péché, quand il vend des bêtes mortes, ou celles que l'on a tuées, parce qu'elles avoient quelques maladies ; car cela peut occafionner des maux confidérables & contagieux.

On péche encore contre le cinquieme commandement, lorfqu'en temps

de maladie, on refuse d'obéir au Médecin, de prendre une médecine, parce qu'elle a un mauvais goût, de rester quelque temps sans manger quand on a la fievre. Comme ces choses-là, & beaucoup d'autres semblables, peuvent occasionner la mort, on se rend coupable en les faisant.

MADAME PERNOT.

J'aurai bien de la peine à suivre vos conseils sur cet article, Mademoiselle: je n'aime point du tout les Médecins. Il passe quelquefois ici des Opérateurs, qui en savent cent fois plus qu'eux. Nous en avons eu un, il y a deux ans: il me donna une poudre, qui est à grand marché & facile à prendre: elle est si bonne qu'elle guérit d'abord; quoiqu'on n'en prenne pas plus gros que deux noyaux de cerises. Oh! voilà une bonne médecine.

UNE PAUVRE FEMME.

Oui, pour envoyer les gens à l'autre monde. Madame Pernot, par sa bonté, me donna de cette poudre l'an passé; je ne lui en veux pas de mal, car elle le fit à bonne intention. Sur ma conscience, j'en manquai crever.

LA BONNE.

Vraiment, j'oubliois bien de vous dire que c'eſt fort mal fait de prendre ou de donner aux autres des médecines, ſans avoir l'avis du Médecin, ſur-tout ſi l'on ne les connoît pas. Telle drogue guérit dans une maladie, qui tue dans une autre.

MADAME PERNOT.

Oh! ce n'eſt pas la même choſe de celle-là. J'ai un grand papier imprimé, qui dit qu'elle guérit de toutes ſortes de maux.

LA BONNE.

Je vous donne ma parole d'honneur, ma chere Madame, que cette drogue doit tuer beaucoup de perſonnes.

MADAME PERNOT.

Je ne comprends pas cela, Mademoiſelle: ayez la bonté de m'apprendre pourquoi vous parlez ainſi? vous ne la connoiſſez pas.

LA BONNE.

Vous vendez du poivre dans votre boutique, Madame Pernot; vous ven-

dez auſſi des citrons : ces deux choſes ont-elles les mêmes qualités ?

MADAME PERNOT.

Non, Mademoiſelle. Le poivre eſt bien chaud, & l'on dit que les citrons ſont bien froids.

LA BONNE.

Ne pourroit-on pas dire que les citrons échauffent & rafraîchiſſent en même temps ?

MADAME PERNOT.

Cela feroit ridicule. S'ils échauffent, ils ne peuvent pas rafraîchir ; s'ils rafraîchiſſent, ils ne peuvent pas échauffer.

LA BONNE.

Et ſi vous aviez une maladie qui vînt d'échauffement, croyez-vous qu'on vous guériroit en vous donnant beaucoup de poivre ?

MADAME PERNOT.

Tout au contraire, Mademoiſelle ; cela me rendroit plus malade : il faudroit me donner des choſes rafraîchiſſantes.

LA BONNE.

Vous avez raiſon : nos maladies viennent, tantôt de chaleur, & tantôt de froid. C'eſt le Médecin qui connoît d'où elles viennent, & qui ordonne des remedes qui leur ſont propres. Mais le remede de votre Charlatan ne peut pas être chaud & froid en même temps. S'il eſt froid, il doit faire mal à ceux qui ont beſoin d'être échauffés ; s'il eſt chaud, il doit augmenter la maladie de ceux qui ont beſoin d'être rafraîchis. Vous comprenez bien cela.

MADAME PERNOT.

De cette façon, un homme qui dit que ſon remede guérit toutes ſortes de maux, eſt un vrai empoiſonneur.

LA BONNE.

Tout juſtement, ma chere : ainſi on riſque ſa vie, quand on ſe ſert de ces ſortes de remedes ; & cela n'eſt point permis.

UN PAYSAN.

Vous direz tout ce que vous voudrez, Mademoiſelle ; mais j'étois bien malade, & le remede de cet homme m'a guéri parfaitement.

LA BONNE.

Parce que vous avez un tempérament de cheval : mais je ſuis ſûre qu'il en a fait mourir pluſieurs, & qu'il y en a d'autres à qui il a laiſſé des incommodités qui abrégeront leur vie. Ainſi il ne faut jamais prendre ces remedes, ſans conſulter un Médecin.

UN PAYSAN.

Vous en parlez bien à votre aiſe, Mademoiſelle : cela coûte beaucoup d'argent ; & quand on eſt pauvre, on ne peut pas leur en donner.

LA FEMME DE CET HOMME.

Il me laiſſeroit mourir dix fois plutôt que d'appeller un Médecin ; & quand les vaches ſont malades, l'argent ne lui coûte rien.

LA BONNE.

C'eſt la mode des gens de la campagne, je le ſais : cela eſt contraire au cinquieme commandement de Dieu.

MERE-JEANNE.

Quant à moi, je ne me ſers des remedes ni des uns ni des autres, pour

moi & pour les miens. Quand nous ſommes malades, nous laiſſons aller le mal, & à la fin nous nous trouvons guéris tout comme les autres.

LE FERMIER.

Pas moins, vos deux garçons & l'une de vos filles ſont morts faute de ſecours : les miens avoient la même maladie, & le Chirurgien les a guéris.

LA BONNE.

Voilà encore une de ces choſes qui bleſſent le cinquieme commandement de Dieu. Vous vous confiez à une Couturiere pour faire vos habits, & vous lui donnez votre étoffe à couper, ſans craindre qu'elle la gâte. Pourquoi ? c'eſt que vous ſavez qu'elle a paſſé pluſieurs années à apprendre ſon métier : d'ailleurs, vous la payez, quoique vous ne ſoyez pas riches. Le Médecin auſſi a paſſé pluſieurs années à étudier : il peut, malgré toute la peine qu'il a priſe, ſe tromper quelquefois ; mais ceux qui ne ſavent rien du tout peuvent encore ſe tromper plus que lui. Ainſi il y a de la folie à confier ſa ſanté à un Charlatan, ou à prendre des médecines des mains de ceux qui ne

peuvent connoître votre maladie, & par conséquent y appliquer un remede convenable. Par-tout, les Médecins & les Chirurgiens visitent les pauvres par charité. Ce qui les dégoûte, c'est que ceux ou celles qui ont de l'argent pour aller au cabaret ou acheter des dentelles, n'en ont point pour les payer. Se faire pauvre plus qu'on ne l'est, pour éviter de payer une bagatelle, c'est une injustice. N'appeller personne, pour éviter de dépenser une piece de douze sous, c'est un péché, qui peut causer la mort à soi-même ou aux autres.

Voilà bien des manieres de pécher contre le cinquieme commandement, en faisant tort au corps de son prochain, & en avançant sa mort. Il n'y en a pas moins à attaquer la vie de son ame, & sa réputation. Oh! mes bonnes gens, combien fait-on de fautes sur cet article! Nous jugeons, nous condamnons le prochain depuis le matin jusqu'au soir: nous publions ses fautes, nous les augmentons. Prenez-y bien garde: on n'entre point dans le Ciel avec la réputation d'autrui.

CHARLOT.

Je pense bien qu'il ne faut rien in-

venter contre le prochain ; mais quand on ne dit que la vérité, eſt-ce un péché ?

LA BONNE.

Si vous aviez fait des ſottiſes, mon cher Charlot, vous ne ſeriez pas bien aiſe qu'on les dît à tout le monde : or il ne faut pas faire aux autres une choſe que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.

On peut nuire à la réputation du prochain en bien des manieres. La premiere, c'eſt en diſant les fautes qu'il a faites, & qui ſont ſecrettes, que perſonne ne ſavoit. C'eſt un horrible péché, qui peut faire plus de mal que ſi l'on donnoit un coup de coûteau au pauvre coupable.

NANON.

Mais quand ce ſont des choſes que tout le monde fait, eſt-ce un péché d'en parler entre ſoi, pour paſſer le temps ?

LA BONNE.

Ah, ma chere Nanon ! c'eſt un vilain paſſe-temps, que de parler des défauts ou des fautes de ſon prochain,

même de ceux qui ſont publics. Quand je vois des gens raſſemblés, qui ont du plaiſir d'en parler, il me ſemble voir une bande d'infames cochons, qui ſe plaiſent à ſe rouler dans de l'eau bourbeuſe, ou à fouiller avec leur nez dans de l'ordure, pour en tirer les choſes les plus ſales & s'en nourrir. D'ailleurs, ces choſes que vous croyez publiques, il y a peut-être des gens qui ne les ſavoient pas, & à qui vous les apprenez ; ce qui fait tort à ceux dont vous parlez.

ANNE.

J'ai connu une pauvre jeune fille de ſeize ans, qui fit une faute. Comme elle avoit été très-ſage auparavant, perſonne ne la ſoupçonnoit. J'étois alors ſervante chez ſa mere, & je voyois la pauvre enfant bien affligée, car elle pleuroit jour & nuit. Je lui dis qu'elle pouvoit me confier ſon chagrin ſans danger, & que je lui rendrois tous les ſervices qui dépendroient de moi. Elle me déclara ſon ſecret ; & Dieu aidant, je lui donnai les moyens de ſe débarraſſer ſans que perſonne en ſût rien, excepté le Curé, & une vilaine femme qui le découvrit je ne ſais comment. Quelque temps après, cette méchante

créature ayant pris querelle avec ma Maîtresse, lui reprocha la faute de sa fille ; & cette sotte mere en fit tant de bruit, que toute la ville le sut. Cette mere étoit très-violente ; elle vouloit tuer sa fille, qui fut obligée de se sauver de la maison un pied chaussé & l'autre nud. Elle alla dans une ville, où elle voulut entrer en condition ; mais, comme elle n'avoit point de répondant, elle resta sur le pavé, & enfin elle devint une abandonnée. J'ai toujours pensé que la femme qui avoit publié la faute de cette fille, étoit cause de sa perdition, & qu'elle répondroit de son ame devant Dieu.

LA BONNE.

Vous avez bien pensé, Anne ; & vous verrez au jour du jugement bien des gens damnés pour de pareilles fautes. Combien de filles se seroient repenties de leurs fautes, & en auroient fait pénitence, si l'on ne leur avoit pas ôté le moyen de gagner honnêtement leur vie, en détruisant leur réputation ! Elles sont ensuite tombées dans de grands desordres, parce qu'elles ne savoient où donner de la tête. Pour éviter un aussi grand péché que celui de cau-

ser la perte d'une ame, ne parlons jamais des fautes du prochain, même de celles qui sont connues ; & si quelqu'un vouloit nous en parler, disons-lui honnêtement de parler d'autre chose, parce que nous ne voulons pas offenser Dieu en l'écoutant. Si c'est un grand péché de parler des fautes du prochain en général, c'en est un bien plus grand, si l'on découvre les fautes des personnes consacrées à Dieu, comme celles des Prêtres & des Religieux, ou celles des personnes supérieures. Il y a des gens qui ont toujours à la bouche quelques mauvaises histoires sur eux, vraies ou fausses ; peu leur importe. C'est aussi un péché d'habitude dans les domestiques : ils déchirent ceux dont ils mangent le pain ; & c'est une chose très-rare de leur en entendre dire du bien.

MARIE.

Oh ! cela m'est arrivé bien des fois. Voyez-vous, Mademoiselle : on n'a que ce seul soulagement, quand on a le cœur bien gros.

LA BONNE.

Il faut vous en corriger, ma chere amie. Quand vous aurez le cœur bien gros,

gros, vous vous mettrez à genoux, pour le décharger devant le bon Dieu.

MARION.

Quand on se confesse, Mademoiselle, il faut bien tout dire à son Confesseur. Je suppose que j'eusse une Maîtresse brutale, (ce qui n'est pas,) qu'elle me maltraitât sans raison: je ne pourrois pas m'empêcher de dire, je hais une telle personne, parce qu'elle est méchante & qu'elle me bat toujours.

LA BONNE.

Vous vous confesseriez bien mal, si vous le faisiez ainsi: ce seroit dire les péchés de votre Maîtresse, & non pas les vôtres; vous excuser, au lieu de vous accuser. Il faut dire tout simplement: Je m'accuse de haïr une personne; & c'est un péché d'habitude. Son nom & sa colere ne sont pas votre péché; n'y a que votre haine pour elle qui le soit.

Reprenons notre sujet.

Je vous ai dit que publier les fautes de son prochain, & en parler, étoit un grand péché, qu'on appelle médisance: il y en a un autre encore plus

grand ; c'eſt quand on accuſe ſon prochain d'une faute qu'il n'a pas faite : cela s'appelle une calomnie.

THÉRESE.

Je ſuppoſe, Mademoiſelle, qu'on me diſe qu'une telle perſonne a fait une mauvaiſe action, & que cela ne ſoit pas vrai : celle qui m'a dit cela a fait une calomnie ; mais moi, qui ne ſais pas que cette perſonne a dit un menſonge, & qui le répete, je n'en fais pas une.

LA BONNE.

Aſſurément, ma chere, vous faites pluſieurs péchés très-conſidérables. D'abord, vous écoutez le mal qu'on vous dit de votre prochain ; ce qui eſt un péché. C'en eſt un autre de croire ce mal qu'on vous dit. Pour moi, quand je trouve des gens qui diſent du mal du prochain, & que je n'ai pas la liberté de les faire taire, je les regarde comme des menteurs, & je ne crois pas un mot de ce qu'ils me diſent.

UNE DEVOTE.

Mais, Mademoiſelle, il eſt défendu de juger ſon prochain ; ainſi vous faites

mal de ſoupçonner cette perſonne qui dit du mal d'une autre.

LA BONNE.

Je vous apprendrai bientôt qu'on peut mal juger du prochain, pourvu qu'on en ait une bonne raiſon. Je vous prends la main dans ma poche, & je juge que vous voulez me voler : aſſurément vous me donnez une bonne raiſon de le croire, en fouillant dans ma poche : on ne met point la main dans la poche des autres pour y mettre de l'argent, mais pour en prendre. De même je ſuis en droit de juger qu'une perſonne qui a l'habitude de parler mal du prochain, a le cœur méchant, & qu'elle ne vaut rien. Je penſe enſuite que cette perſonne qui ne vaut rien, peut fort bien avoir inventé ce qu'elle dit : ainſi, loin de condamner ceux qu'elle accuſe, je ne puis m'empêcher de l'accuſer, ou du moins de la ſoupçonner elle-même : cela vient dans mon eſprit malgré moi. Par conſéquent, je n'ai garde de répéter ce qu'elle a dit, puiſque je ne le crois pas : je me mettrois en danger de faire une calomnie, ſoit en accuſant une perſonne d'un mal qu'elle n'a pas fait, ſoit en augmen-

tant ſa faute ; car on ne répete jamais les choſes comme elles ſont, on augmente toujours.

MARION.

Vous dites qu'on n'entre pas dans le Ciel avec la réputation d'autrui ; & ſi l'on avoit eu le malheur de parler mal du prochain, on ſeroit donc damné.

LA BONNE.

Aſſurément, ſi l'on ne réparoit pas ſa faute du mieux que l'on pourroit. Je ſuppoſe que vous avez inventé une choſe contre une perſonne : vous ne pouvez recevoir l'abſolution, qu'à condition d'aller trouver les perſonnes à qui vous avez tenu ces mauvais diſcours, pour leur dire que vous avez fait un menſonge, & que la perſonne que vous avez accuſée eſt innocente.

THÉRESE.

Oh ! que cela ſeroit dur, d'aller ainſi ſe déshonorer ſoi-même ! Il vaut bien mieux garder ſa langue.

LA BONNE.

Et ſur-tout ſon cœur, ma chere Thérese ; car c'eſt preſque toujours par haine ou par jalouſie qu'on invente des

choſes qui peuvent faire perdre la réputation du prochain. Il faudroit encore prier les perſonnes à qui l'on auroit fait cette calomnie, de ne jamais la répéter ; les prier de ſe dédire, ſi elles l'avoient fait ; & ſi elles ne le vouloient pas, il faudroit les prier de vous nommer ceux à qui elles auroient rapporté cette calomnie, afin d'aller vous accuſer vous-même, & juſtifier la perſonne accuſée.

MARION.

Mais ſi c'étoit une choſe véritable, que j'euſſe dit d'une perſonne, je ne pourrois pas dire que je l'ai inventée.

LA BONNE.

Non, ma chere, & c'eſt ce qui doit donner une grande crainte de la médiſance. Si j'ai fait une calomnie, je puis la réparer en m'accuſant moi-même d'avoir dit une fauſſeté : mais je n'ai pas la même reſſource, ſi je n'ai fait qu'une médiſance. Il faut pourtant faire de ſon mieux pour réparer le tort qu'on a fait à cette perſonne : c'eſt dans ce cas qu'on doit conſulter ſon Confeſſeur, & ſuivre ſon conſeil. En général, on peut dire qu'un mauvais

diſcours contre le prochain, eſt comme un coup de coûteau qu'on lui donne: la plaie qu'on a faite avec ce coûteau peut ſe guérir, ſi l'on en a bien ſoin; mais la place reſtera cependant marquée; il y aura toujours une cicatrice, c'eſt-à-dire, une couture qui ne s'effacera jamais.

MARION.

J'ai connu une ſervante fort honnête-fille qui étoit extrêmement malpropre. Un jour que j'étois avec des perſonnes qui parloient de cette fille, je dis tout ce que je ſavois de ſa malpropreté; ce qui fut cauſe qu'une Dame qui l'avoit arrêtée, ne la prit pas; en ſorte que la pauvre fille fut trois mois ſur le pavé, & eut bien à ſouffrir, car elle étoit très-pauvre.

LA BONNE.

Je vous prie, ma chere Marion, dites-moi comment vous avez dit pour vous confeſſer de ce péché: je ſuppoſe que vous vous en êtes accuſée.

MARION.

Oui, Mademoiſelle, car je ne l'avois pas fait par malice, & j'en étois bien

fâchée. J'ai dit, je m'accuſe d'avoir mal parlé du prochain.

LA BONNE.

Cela ne ſuffiſoit pas, mon enfant, il falloit dire, je m'accuſe d'avoir dit les défauts d'une perſonne, d'avoir été cauſe qu'elle a manqué une condition, & qu'elle a beaucoup ſouffert pendant trois mois: il falloit encore, ſi cela dépendoit de vous, aider cette pauvre fille pendant ce temps; & quand vous aurez gagné de l'argent, il faudra ménager quelque choſe pour lui faire un préſent ſelon votre moyen, & ſelon que vous lui avez fait perdre.

MADAME PERNOT.

Je ſuppoſe que je mette ma ſervante dehors, parce qu'elle eſt une voleuſe, une ivrogneſſe, ou une mal-honnête fille; & qu'une perſonne qui veut la prendre vienne me demander en conſcience ſi elle peut compter ſur elle; puis-je lui dire ce qui en eſt, ſans pécher?

LA BONNE.

Aſſurément, ma chere: mais il faut le faire avec tous les ménagements que

la charité demande. Si vous dissimuliez les défauts de cette fille, vous seriez cause de tout le mal qu'elle feroit dans la maison où on la prendroit sur votre parole.

CHARLOT.

Il y a chez notre Maître un apprentif rapporteur ; (vous ne le connoissez pas, ainsi je pense que je puis vous dire cela sans péché :) il examine toute la journée, pour tout raconter au Maître, & il ne dit jamais les choses comme elles sont : il nous dit aussi-tout ce que font les autres, en sorte que cela fait toujours des querelles. Pour me venger, je l'examine aussi, & quand il ne travaille pas, & qu'il fait quelque sottise, j'ai soin d'en avertir le Maître à mon tour, pour le faire gronder.

LA BONNE.

Il n'y a rien de pire qu'un rapporteur, mon enfant, c'est comme une peste. Vous sentez combien cela est vilain : pourquoi donc voulez-vous imiter votre camarade ? Il a tort d'être rapporteur ; & à cause de cela vous voulez avoir tort aussi : vous voyez bien que cela est fou. C'est comme si vous

voyiez un homme qui a un œil crevé, & que vous dissiez : Cela est bien vilain d'avoir un tel œil ; à cause de cela, je veux crever le mien. C'est encore un péché contre le cinquieme commandement, de faire des rapports ; mais quand cela ne seroit pas un péché, il faudroit s'en corriger ; parce qu'un rapporteur est hai de tout le monde. On le fuit, on le déteste : effectivement ces gens-là feroient battre des montagnes. Il faut faire en sorte d'être aveugle, sourd & muet, quand on vit dans une maison ; ou si l'on ne peut s'empêcher de voir & d'entendre, il faut au moins ne rien rapporter. Un coup de langue est souvent pire qu'un coup d'épée. Soyons donc bien attentifs sur la nôtre, afin de ne point blesser la charité. Demandons à Dieu tous les matins la grace de ne point faire de fautes sur cet article. Examinons tous les soirs celles que nous avons eu le malheur de faire : réparons-les tout de suite, & ayons soin de nous en confesser, en expliquant bien toutes les circonstances.

NANON.

Qu'est-ce que cela veut dire, les cir-

conſtances dont il faut ſe confeſſer? je ne comprends pas ce mot.

LA BONNE.

Je dis par étourderie à une de mes amies, qu'une telle a un défaut : je fais une faute. Je découvre ce défaut, parce que je ſuis fâchée contre elle, parce que je la hais, parce que je veux la faire mépriſer : cette fâcherie, cette haine, cette envie de lui nuire, voilà ce qui s'appelle des circonſtances qui rendent le péché plus conſidérable, & dont par conſéquent je dois me confeſſer. Je dis du mal de cette perſonne à une autre, qui veut l'épouſer, ou la prendre à ſon ſervice, ou lui faire du bien ; ou bien je la brouille par-là avec ſes parents & ſes amis : voilà des circonſtances dont il faut inſtruire le Confeſſeur, parce qu'elles changent la nature du péché, & le rendent plus conſidérable.

Adieu, mes bonnes gens : dimanche prochain nous parlerons du ſixieme commandement.





SEPTIEME JOURNÉE.

LA BONNE,

Les Interlocuteurs précédents.

LA BONNE.

MES bonnes gens, Nanon va nous répeter le sixieme commandement, dont nous devons parler aujourd'hui.

NANON.

Luxurieux point ne feras, de corps ni de consentement. Je dis pour celui-ci comme pour l'autre, que je ne l'entends pas du tout.

LA BONNE.

Ce commandement nous défend toutes les choses qui pourroient blesser la modestie, toutes les mauvaises paroles, les mauvaises chansons, les mauvais livres, les mauvais tableaux ou images. Je ne vous en dirai pas grand' chose, car saint Paul veut que les Chrétiens aient une si grande horreur de ce péché, qu'ils craignent même d'en parler.

Seulement, je veux vous apprendre ce qu'il faut faire pour l'éviter. La premiere chose est la modestie. Elle ordonne aux Chrétiens d'être toujours habillés d'une maniere honnête : aux femmes, d'avoir toujours un mouchoir sur leur cou, & des jupes suffisamment longues.

UNE PAYSANNE.

Cela vous est bien aisé à dire, Mademoiselle : mais quand on va faire les bleds & les foins, on meurt de chaud ; on se mettroit volontiers toute nue.

LA BONNE.

Il fera bien plus chaud en Enfer, ma bonne amie. Si vous êtes obligée d'être moins vêtue en travaillant, au moins faut-il toujours être modestement. Je passois, il y a quelque temps, dans une campagne où l'on faisoit les foins ; je vis une douzaine de filles ou de femmes en chemise, n'ayant qu'une petite jupe de toile si courte, que je fus obligée de détourner les yeux. Je ne comprends pas comment celles qui sont sages peuvent se tenir ainsi devant les hommes : assurément, il faut avoir des jupes plus longues, & n'avoir ja-

mais le cou découvert. Si l'on a chaud, il faut l'offrir à Dieu, & penser à l'Enfer, où iront les personnes immodestes. Il y a encore une chose qui me fait peine à voir ici ; ce sont les nourrices : elles donnent à tetter aux enfants devant tout le monde ; j'en ai vu même qui le faisoient dans l'église, & proche de l'autel : cela m'a paru horrible.

UNE PAYSANNE.

Aimeriez-vous mieux qu'on laissât crier les enfants, sans leur donner à tetter ?

LA BONNE.

Non, ma chere ; mais je voudrois qu'on se retirât à l'écart d'une façon modeste, sans étaler sa gorge devant tout le monde. Un autre défaut encore fort commun à la campagne, c'est de laisser courir les enfants tout nuds en chemise, & quelquefois sans chemise. Une nourrice deshabille un petit garçon devant ses filles, encore jeunes. Tout cela est contre le sixieme commandement. Les corps de ces petits innocents sont les membres de Jesus-Christ : il faut les toucher avec respect, & prendre bien garde de les exposer à la vue. Il faut être scrupuleuse à cet égard,

& fouetter les enfants qui ſe découvrent.

MERE-JEANNE.

Vous devriez donc bien crier contre les garçons qui ſe baignent tous les ſoirs, & qui courent nuds comme la main des heures entieres ſur le bord de la riviere ; en ſorte qu'on n'oſeroit envoyer les filles chercher de l'eau, ni laver un chiffon.

LA BONNE.

Je ferai plus que crier contre eux, Mere-Jeanne ; car je parlerai pour cela au Seigneur de la paroiſſe & au Curé : & s'il le faut, je payerai un homme pour ſe tenir au bord de l'eau avec un grand fouet, pour étriller d'importance ceux qui paroîtront ainſi tout nuds. Quand vous feriez ſeuls, il ne faudroit pas vous tenir ainſi, par reſpect pour Dieu & pour vos ſaints Anges-gardiens : & puis, c'eſt un péché conſidérable de faire un mauvais regard ſur ſoi, comme ſur les autres.

On péche encore contre ce commandement, quand on met coucher dans ſon lit des enfants, ou qu'on les laiſſe coucher enſemble ; à plus forte raiſon, les petits garçons avec les filles : quel-

que petits qu'ils ſoient, il ne le faut abſolument point; & j'avertis les peres & les meres qui le font, qu'ils ne ſont point du tout en état de recevoir l'abſolution, & qu'on doit la leur refuſer, s'ils s'en accuſent.

UNE PAYSANNE.

C'eſt-à-dire, que moi, qui ai ſept enfants, il me faudroit ſept lits: vous voyez bien que cela eſt impoſſible. J'ai bien de la peine à en avoir deux, un pour les garçons, & l'autre pour les filles; encore ils ne s'y tiennent pas, & je les trouve tous les matins mêlés les uns avec les autres.

LA BONNE.

Il faut les bien fouetter, ma chere; ou plutôt, il ne faut pas les coucher dans le même endroit. J'aimerois mieux les mettre ſous un eſcalier, ou dans quelque coin ſemblable, au grenier; en un mot, il faut abſolument les ſéparer, à quelque prix que ce ſoit.

On péche contre le ſixieme commandement, en diſant des paroles malhonnêtes. Les hommes & les garçons doivent avoir une grande attention à cela. Ils ſont obligés d'être ſages dans

leurs paroles tout auſſi-bien que les filles. Il y en a qui ſont comme des privés infects & corrompus, qui ne peuvent ouvrir la bouche, qu'il n'en ſorte quelque ordure.

UNE FEMME.

Je vous aſſure, Mademoiſelle, que cela me fait ſouvent bien de la peine, & qu'il me prend une grande envie de leur cracher au nez : mais comment faire ? on ne peut pas leur coudre la bouche ; il faut les entendre malgré qu'on en ait.

LA BONNE.

Voilà encore une de ces choſes auxquelles le Seigneur & le Curé mettront bon ordre, j'en ſuis ſûre ; & je ſais qu'ils en ont bien envie. Quand il paſſe un chien enragé dans une paroiſſe, chacun ſe hâte de le frapper ; les femmes & les filles, qui n'ont pas la force de ſe défendre, s'enfuient & emportent les enfants : voilà ce qu'il faut faire par rapport à ces hommes ſcandaleux ; on ne doit les recevoir en aucun endroit. Quand ils entrent dans une compagnie, il faut que les filles & les femmes en ſortent, comme s'ils

y apportoient la peſte. Mais, au lieu de cela, on rit des ſottiſes qu'ils diſent ; & par-là, on les encourage à continuer. Je dis, des mauvaiſes chanſons, comme des mauvaiſes paroles : pour moi, ſi j'entendois une fille les chanter, je penſerois d'abord que c'eſt une malhonnête fille ; je fuirois ſa compagnie : & ſi j'étois homme, j'aimerois mieux épouſer une fille qui demanderoit l'aumône, que celle qui ſeroit libre en paroles, ou qui chanteroit de mauvaiſes chanſons : c'eſt la marque d'un cœur gâté : elle feroit des ſottiſes auſſi volontiers qu'elle en dit.

Il y auroit encore bien des choſes à dire ſur cet article ; mais ceux qui ſe ſentiront coupables de quelque péché contre ce commandement, doivent s'adreſſer à leur Confeſſeur, ou demander conſeil en particulier à des perſonnes ſages & prudentes. Tout ce que j'ajouterai, c'eſt que les filles qui veulent n'avoir jamais rien à dire à confeſſe ſur ce ſujet, doivent fuir la compagnie des garçons, les danſes, les jeux dans leſquels on prend des familiarités, où l'on donne pour pénitence, par exemple, d'embraſſer les hommes. Elles doivent aimer la compagnie de leurs me-

res, ou de quelques femmes d'un certain âge, & se coudre à leurs jupes, pour ainsi dire.

UNE PAYSANNE.

Mais, si l'on fuyoit tant la compagnie des garçons, on ne trouveroit jamais à se marier.

LA BONNE.

C'est un conte, ma très-chere : un honnête garçon veut une honnête fille, qui soit sage & modeste. On s'amuse avec les autres ; mais on les méprise : & un garçon assez lâche pour épouser une fille libre, est indigne d'une femme d'honneur, & mérite d'être montré au doigt.

Parlons à présent du septieme commandement. Répétez-le nous, Nanon.

NANON.

Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras aucunement.

LA BONNE.

Remarquez bien ce dernier mot, mes bonnes gens. Il n'y a aucune maniere licite, telle qu'elle soit, de prendre le bien d'autrui.

MADAME PERNOT.

Eh ! mon Dieu, Mademoiſelle, croyez-vous qu'on voulût voler ſon prochain ? On ſait bien que ce ſeroit mal fait.

LA BONNE.

J'avoue qu'il y a peu de voleurs de grand-chemin : je veux bien croire que tous ceux qui m'écoutent aimeroient mieux mourir que de prendre un écu dans la bourſe d'un autre ; & pourtant, je ſuis perſuadée qu'il y en a peu ici qui n'aient à ſe reprocher bien des fautes contre ce commandement : & c'eſt ſur quoi je veux vous inſtruire.

Je répete d'abord ce que j'ai déja dit, qu'un domeſtique ſe rend coupable d'une eſpece de vol, quand il laiſſe perdre & gâter le bien de ſon Maître, & quand il ne prend pas ſes intérêts & ne ménage pas ſon bien comme il feroit le ſien propre.

Je ne vous dirai pas qu'une ſervante vole ſon Maître, quand elle lui fait payer les choſes plus cher qu'elle ne les achete ; cela eſt clair, tout le monde le ſait : mais celle qui ne marchande point, parce qu'elle compte ſur un petit préſent des Marchandes, vole

auſſi. Celle qui fait venir de dehors des femmes pour laver la vaiſſelle, & qui les récompenſe en leur donnant pain, vin, viande, ſans la permiſſion de ſes Maîtres, vole encore. Celle qui, par pareſſe, abandonne aux Bouchers, Boulangers, la taille où l'on marque le pain & la viande, ſe rend coupable des vols que ces gens-là peuvent faire. Celle qui, peu contente du pain & du vin deſtiné à la cuiſine, boit & mange le vin & le pain deſtiné aux Maîtres, vole auſſi.

MARIE.

Dites-moi, je vous prie, Mademoiſelle, eſt-ce une faute de donner aux pauvres une partie de mon dîner, ou de ce qu'on me donne pour moi?

LA BONNE.

Oui, ma chere, ſi vous le faites ſans la permiſſion du Maître. Une perſonne qui travaille doit être nourrie; & vos Maîtres, par le marché que vous faites avec eux, s'engagent à vous donner tout ce que vous pouvez manger : ce qui eſt au delà ne vous appartient pas. Je ſuppoſe que vous donniez à un pauvre votre viande, vous mangerez da-

vantage de pain ou d'autre chose; car enfin, il faut que vous soyez nourrie. C'est donc du bien de votre Maître que vous feriez l'aumône; ce qui n'est pas permis. Un liard donné de votre poche sera plus agréable à Dieu, parce qu'alors c'est de votre bien que vous ferez cette aumône. Si vous avez dévotion de vous priver d'une partie de votre portion, obtenez-en la permission de votre Maîtresse; alors vous ferez une aumône, un acte d'obéissance, & un acte de justice, en refusant de disposer du bien d'autrui.

Un Marchand se rend coupable de vol, quand il vend à faux poids, à fausse mesure. Vous me direz, mes balances sont justes. Fort bien: mais il y a une façon de les tenir qui les rend inégales; & c'est un vol que vous faites à celui qui achete.

MADAME PERNOT.

Il y a certaines marchandises, Mademoiselle, que nous sommes obligées de vendre au prix qu'elles nous coûtent; comme le sel, le tabac: ceux qui achetent en détail veulent avoir bon poids, c'est-à-dire, quelque chose de plus que le poids: nous sommes

donc forcés, pour les contenter & n'y pas perdre, de les tromper. Nous ne leur faisons point de tort, car si l'on pesoit ces choses comme il faut, le poids seroit juste ; ce n'est que le surplus du poids que nous ôtons.

LA BONNE.

Je trouve toujours cette pratique fort mauvaise. D'abord, vous trompez ; & cela est toujours mal. En second lieu, vous prenez l'habitude de mal peser ; & pour un article sur lequel vous ne gagnez rien, il y en a cent sur lesquels vous gagnez, & sur l'achat de la marchandise, & sur le poids, sans compter bien d'autres inventions. Combien y en a-t-il qui mettent de petites pierres dans le sel, pour le rendre plus pesant ! Le tabac, que vous mouillez, ou que vous tenez dans un endroit humide, devient plus pesant. J'en dis tout autant de la cassonnade, & de plusieurs autres denrées, que vous augmentez en y mêlant des drogues. Tout cela est un vol.

MADAME PERNOT.

Pour ce qui est de mêler rien avec la marchandise, on ne le fait jamais chez

nous : mais j'ai toujours cru qu'on ne faisoit pas un grand mal, en prenant un peu sur le poids : c'est si peu de chose pour celui qui achete, pas la centieme partie d'une livre ; & cela est beaucoup pour nous au bout d'une année. Je vous assure que c'est la plus grande partie de notre gain.

LA BONNE.

Et moi, je vous assure que c'est un mauvais gain. Vendez plus cher, si cela est nécessaire ; mais n'altérez point la balance, en la tenant mal. L'envie de gagner, qui est si naturelle, rendroit tous les jours votre main plus inégale.

MADAME PERNOT.

Mais, Mademoiselle, si je vends plus cher que les autres, je perdrai toutes mes pratiques, qui ne comprendront point que je vends à meilleur poids.

LA BONNE.

Je vous demande pardon, ma chere Dame, ils le comprendront bien. Il ne vous est pas défendu de le faire remarquer, & de prier les gens de peser ce qu'ils achetent chez vous, contre

ce qu'ils prennent autre part, pour en voir la différence. Peut-être, dans le commencement, pourrez-vous perdre quelques pratiques; mais dans la ſuite, cela vous enrichira, en vous donnant la réputation d'une perſonne qui ne trompe jamais. Or cette réputation fait la fortune du Marchand, je vous en aſſure: & puis, il vaudroit mieux être ruinée, que de violer les commandements de Dieu & d'aller en Enfer. Vous dites que ce que vous ôtez ſur le poids eſt ſi peu de choſe, que cela ne peut faire tort à celui auquel vous vendez: mais au bout de l'an, ſi l'on raſſembloit toutes ces bagatelles, vous vous trouveriez redevable de pluſieurs livres à chaque particulier; & cela fait un bien mal acquis, qu'il faut reſtituer.

MADAME PERNOT.

Mon Dieu, Mademoiſelle, que vous êtes ſcrupuleuſe! ſavez-vous bien que vous feriez tourner la tête aux gens, avec toutes ces nouvelles méthodes? Je ne fais rien que ce que tous les autres Marchands font: tous ceux qui viennent chez moi ſont contents. Vous dites qu'il faudroit reſtituer; & à qui? mon

mon Dieu ! connoît-on tous ceux qui achetent ? Vous dites encore que ceux qui diminuent un peu le poids iront en Enfer : je vous assure, sur ce pied-là, qu'il n'y aura pas un seul Marchand qui n'y aille, car il est impossible de faire autrement, si l'on veut gagner quelque bien.

LA BONNE.

En voilà beaucoup, Madame Pernot : il faut vous répondre article par article. Vous dites d'abord que je suis une scrupuleuse, qui rendrois les gens fous avec mes nouvelles méthodes : je vous assure, Madame Pernot, que cette méthode n'est pas nouvelle, & qu'elle ne vient point du tout de moi. C'est Dieu qui l'a donnée ; & comme il est très-juste, elle est bonne. Point de miséricorde sur la justice ; il faut la rendre aux autres, ou renoncer au Ciel. Vous dites que tous les autres font comme vous : j'avoue que c'est le plus grand nombre ; cependant j'en ai connu, moi qui vous parle, qui faisoient autrement. J'ai connu à Londres des gens qui avoient commencé avec rien ; c'étoit sur-tout un nommé Richard. Ce Marchand se mit sur le pied de vendre

au vrai poids, & renonça au tour de main qui rend la balance inégale. Je vous assure qu'il y avoit toujours quatre personnes dans sa boutique, occupées à livrer la marchandise & à recevoir l'argent : je ne vous dis pas, à peser la marchandise ; nenni, ils passoient une partie de la nuit à peser & à faire des paquets, & l'on prenoit tout de leurs mains sans le peser une seconde fois, tant on étoit sûr qu'il n'y manquoit pas la valeur d'un grain de bled ; & ce Richard a laissé une grande fortune à ses enfants. Il gagnoit pourtant la moitié moins que les autres sur ce qu'il vendoit ; mais il vendoit quatre fois plus qu'eux, & par conséquent gagnoit davantage. Vous dites qu'il n'y auroit pas un seul Marchand qui allât au Ciel, si ce que je dis étoit vrai : hélas ! il n'est que trop vrai qu'il n'y en aura pas beaucoup ; & il faut tâcher d'être de ce petit nombre.

MADAME PERNOT.

Comme je ne savois point du tout qu'il y eût du mal à faire comme tous les autres Marchands, est-ce un péché de l'avoir fait ? Suis-je obligée de m'en confesser ? Et s'il faut faire des restitu-

tions, comment m'y prendrai-je, puifque je ne connois pas ceux auxquels j'ai fait tort? D'ailleurs, fi cela dérangeoit trop ma fortune, ferois-je obligée de le faire? Et puis, mon mari fe moquera peut-être de moi, quand je lui dirai cela.

LA BONNE.

Il faut répondre à vos queftions l'une après l'autre. Ce n'eft point une excufe aux yeux de Dieu, d'avoir manqué à obferver fa loi par ignorance, parce que vous deviez vous en inftruire. Il y a plus, Madame Pernot: quand vous envoyez à la boucherie, feriez-vous bien aife qu'on vous trompât fur le poids, & qu'il manquât un demi-quart d'once fur votre viande?

MADAME PERNOT.

Je mentirois, fi je vous difois que j'en fuffe bien-aife: mais cela ne me fert de rien d'en être fâchée, il n'en eft ni plus ni moins, & jamais le poids n'eft affez fort, quand même je fais pefer ma viande devant mes yeux; il manque toujours quelque chofe, quand je la pefe à la maifon.

LA BONNE.

Voilà ce qui vous condamne, ma chere Dame : vous êtes fâchée de ce que fait le Boucher, vous pensez que c'est une injustice : ainsi vous saviez bien que c'étoit mal fait de peser à votre profit. Vous me demandez comment vous pouvez restituer. Dans les maisons que vous fournissez annuellement, cela n'est pas difficile ; il est aisé de compter combien vous leur êtes redevable. Par rapport à ceux qui ne prennent qu'en passant, vous devez compter à peu près ce que vous avez vendu chaque année, & en distraire le profit injuste que vous avez fait, pour le donner aux pauvres du bourg & des villages qui ont coutume de se fournir chez vous. Si vous avez peu pris, vous rendrez peu : que si cela se monte à une somme considérable, vous comprendrez encore mieux la nécessité de la restitution, & vous ne traiterez plus de bagatelle le tort que vous avez fait au prochain. Que si, de rendre tout d'un coup une bien grosse somme, cela vous dérangeoit absolument, vous consulteriez votre Confesseur, qui pourra partager cette restitution en diffé-

rents temps. Enfin, vous me dites que vous n'êtes pas la maîtresse, & que peut-être votre mari ne voudra point entendre parler de cette restitution. J'ai meilleure opinion d'un Chrétien : cependant, comme il faut mettre les choses au pire, je vous conseillerois, pour décharger votre conscience, de vous épargner sur vos plaisirs, sur vos habits, en un mot, sur tout, pour vous acquitter de ce que vous devez, & de prendre une ferme résolution de ne jamais retomber dans cette faute, quand même votre mari voudroit vous forcer à le faire; car vous devez plutôt obéir aux commandements de Dieu, qu'à lui.

LE TISSERAND.

Ce qui me console, c'est que je ne suis pas dans une profession où l'on puisse voler : on pese le fil quand on nous le donne, & nous rendons la toile au même poids. Vous voyez bien, Mademoiselle, qu'il faut aller bien droit pour que cela soit juste.

LA BONNE.

Non, mon ami, je ne vois point du tout cela. Je vois dans Madame Pernot

une personne qui a été entraînée par le mauvais exemple, par le manque d'attention. Si elle y avoit pensé, elle n'auroit eu garde de le faire : aussi-tôt qu'on lui fait connoître qu'elle a péché contre un des commandements de Dieu, elle se détermine à se corriger ; & elle est si fâchée d'avoir mal fait, qu'elle l'avoue tout haut, & qu'elle veut réparer le tort qu'elle a fait au prochain. Je répondrois bien pour elle qu'elle ne commettra jamais une pareille faute. Au contraire, je vois en vous un homme de mauvaise-foi, qui cherche à nous faire croire, non-seulement qu'il n'a jamais volé de fil, ce qui seroit possible ; mais même qu'il ne pourroit pas le faire quand il en auroit la volonté ; comme si nous ne connoissions pas toutes les ruses des Tisserands, & combien il y en a de fripons ! Fi, cela est vilain de chercher à me tromper, parce que vous croyez que je ne puis pas connoître ces ruses. Je vous assure, mon ami, que vous ne feriez pas ma toile, si j'en avois à faire.

LE TISSERAND.

A vous entendre, Mademoiselle, on me prendroit pour un voleur ; cepen-

dant personne ne s'est jamais plaint de moi, ni de mon ouvrage.

LA BONNE.

Comme vous venez de mentir en voulant me faire croire qu'on ne peut pas voler dans votre métier, il m'est très-permis de juger que vous pourriez bien mentir encore, en me disant que personne ne s'est jamais plaint de vous. Et moi, je vous assure que tout Tisserand qui ne rend que le même poids en toile qu'on lui a donné en fil, ne travaille pas fidélement. N'employez-vous pas de la colle pour faire cette toile, & n'avez-vous pas coutume d'en mettre beaucoup plus qu'il ne faut, afin de la rendre plus pesante?

LE TISSERAND.

Eh! mais c'est la coutume, on le fait bien, & personne ne s'en fâche. Ne vient-on pas voir ourdir sa toile? on voit bien combien nous mettons de pelotons pour faire la chaîne. Avez-vous quelque chose à dire à cela, Mademoiselle?

LA BONNE.

Comme si l'on ignoroit qu'après

avoir ourdi la toile, vous ſavez fort bien en retirer un bon nombre de pelotons. J'ai connu une Dame, qui compta ſes pelotons quand ils furent ſur le métier, & qui écrivit ſur ſes tablettes le nombre qui en étoit entré dans la chaîne ; lorſqu'on lui rapporta ſa toile, elle eut la patience de compter les fils qui étoient à cette chaîne ; & comme elle vit qu'on en avoit retiré un bon nombre, elle parla ſi haut au Tiſſerand, & le menaça ſi bien, qu'il lui reſtitua quatre livres & demie de fil qu'il lui avoit volé. Je vous en avertis, mon ami, tous ceux de votre profeſſion n'entreront pas dans le Ciel avec le fil qu'ils auront dérobé : il faut le rendre, ou aller en Enfer ; il n'y a point de pardon ſans reſtitution. Ceux auſſi qui changent de bel & bon fil qu'on leur donne, pour en mettre de plus commun, ſont des voleurs, tout comme ceux qui prennent du fil ; & ſont auſſi obligés de dédommager ceux auxquels ils ont fait tort ; & il n'y a aucun Confeſſeur, qui puiſſe donner l'abſolution, ſi l'on n'eſt réſolu de reſtituer & de ſe corriger.

UNE FEMME.

Mais une perſonne qui, n'ayant ab-

ſolument rien du tout, ne pourroit reſtituer, ſeroit donc damnée ?

LA BONNE.

Le bon Dieu ne demande pas l'impoſſible. Il faut dire bien en conſcience ſa ſituation à ſon Confeſſeur, & ſe conduire par ſes conſeils. Il y auroit un moyen bien court, mais qui coûteroit beaucoup à l'orgueil : ce ſeroit d'aller trouver les gens auxquels on a fait du tort, & de les prier de vous donner par charité les choſes que vous leur avez priſes, en leur faiſant voir que vous êtes trop pauvre pour reſtituer. Mais ſouvenez-vous que ſi par la ſuite vous gagniez du bien, l'obligation de rendre, reviendroit ; car ce n'étoit que parce que vous étiez pauvre, qu'on vous avoit donné ce que vous aviez volé.

UNE FILLE.

Et ſi les gens à qui on reporteroit cet argent ne vouloient pas le reprendre, ſeroit-il alors à nous ?

LA BONNE.

Sans contredit : il n'y a rien de plus à nous que ce qu'on nous donne,

pourvu qu'on n'ait pas menti en se faisant plus pauvre que l'on est.

NANON.

Je pense une chose, Mademoiselle, c'est que c'est une très-grande sottise de voler ; on n'y gagne rien, puisqu'il faut rendre les choses ou aller en Enfer.

LA BONNE.

Si l'on y pensoit bien, ma chere, on ne seroit jamais tenté de faire tort à son prochain ; c'est une vraie bêtise.

UN HOMME.

Et moi, je pense qu'un Tisserand qui avoueroit qu'il a volé une fois, mourroit de faim : personne ne voudroit plus lui donner d'ouvrage.

LA BONNE.

Tout au contraire, mon ami : je vous répete que quand on a le courage d'avouer ces sortes de fautes, & de restituer, c'est signe qu'on est bien résolu à ne les plus commettre, & l'on se fieroit avec raison à un tel homme.

LE MEUNIER.

Pardi, Mademoiselle, vous savez

toutes les rubriques, comme si vous aviez été élevée chez les gens : n'avez-vous rien à dire des Meûniers ?

LA BONNE.

Certainement, mon ami : je dirai aux Meûniers, que souvent ils ont deux poids, un qui est faux, avec lequel ils viennent chercher le bled ; & un autre qui est juste avec lequel ils pésent la farine, quand ils la rapportent. Je leur dirai encore que quand ils nettoient le moulin, & qu'on est assez simple pour se fier à eux, ils le garnissent bien de son, & qu'ils ont soin de prendre la même quantité de farine. Rien de plus obligeant que les Meûniers pour les servantes qui vont au moulin. Vous êtes bien fatiguée, vous devriez aller boire un coup avec notre femme : nous avons de bon lait ; voudriez-vous en boire une écuellée, ou avaler un œuf tout chaud ? Si la pauvre fille a la simplicité d'accepter l'invitation, on fait de la belle besogne pendant son absence ; le son que l'on met à la place de la farine paye bien le Meûnier de son lait & de ses œufs. Est-ce moi qui invente cela, mon compere ? ou bien faites-vous de ces tours, & bien d'au-

tres qu'il feroit trop long de détailler.

LE MEUNIER.

En voilà bien affez. Mais, Mademoifelle, mettez-vous à notre place: on nous loue un moulin cinq à fix cents livres; il faut retirer cet argent, & puis faire vivre une femme & des enfants: ce qu'on nous donne pour moudre ne fuffiroit pas. Je fuppofe qu'un Meûnier ne volât jamais de farine, & qu'au lieu de cela, il voulût fe faire payer plus cher, perfonne ne viendroit à fon moulin.

LA BONNE.

Je fens la vérité de ce que vous me dites, mon ami. Il eft vrai qu'on vous loue le moulin trop cher, & qu'on ne vous paye pas affez. A ce mal je ne connois pas d'autre remede que ce que je vais vous dire. Il eft certain que nous ne fommes fur la terre que bien peu de temps. Demandez à un homme qui meurt à quatre-vingts ans ce qu'il penfe de fa longue vie: il vous répondra que cela a paffé comme un jour. Il eft encore certain qu'après cette vie il y en aura une autre qui fera éternelle, c'eft-à-dire, qu'elle ne finira jamais. Une

autre chose qui est très-sûre, c'est que cette vie qui ne finira jamais, sera très-heureuse, ou infiniment misérable, selon que nous aurons bien ou mal vécu. Quand on pense à ces trois grandes vérités, & qu'on n'est pas devenu fou, il est tout naturel d'avoir une autre pensée, & la voici. Il n'importe guere d'être heureux, riche, à son aise, ou pauvre & misérable pendant le peu de temps que nous avons à demeurer sur la terre : mais que seroit-ce d'être malheureux pour toujours ! Je dois donc tout faire pour éviter cet horrible malheur, en servant fidélement ceux qui m'apportent leur bled. Je resterai très-pauvre, moi & mes enfants : mais je gagnerai le Ciel. En volant quelques livres de farine par-ci par-là, je vivrai un peu plus à mon aise, & je laisserai quelque sous à mes enfants : mais cet argent ne me fera pas mourir un jour plus tard, & je n'emporterai pas la moindre chose. Oh ! que ce seroit une grande folie de m'exposer à être damné, pour laisser quelques écus de plus !

LE MEUNIER.

Savez-vous ce que l'on feroit si l'on

pensoit bien à cela ? On laisseroit le moulin ; car il ne donneroit pas assez pour payer le Maître : & cela est si vrai que je vais dire tout de suite à M. le Marquis, de chercher un autre Meûnier : je travaillerai à la terre, ou je demanderai l'aumône avec les enfants, plutôt que de m'exposer à être damné.

LA BONNE.

Vous avez bien raison, mon ami, & je suis très édifiée de la bonne résolution que vous prenez : mais il y a un autre moyen que je vais vous donner. Priez M. le Curé de dire au prône que vous demandez pardon à la paroisse de vous être payé sur la farine du peu qu'on vous donnoit pour moudre le bled. Avertissez que vous exigerez quelque chose de plus pour moudre ; mais que vous promettez devant Dieu, de ne jamais prendre une once de farine. Après cela, mettez votre confiance en Dieu, qui nourrit les petits oiseaux, & qui a promis d'avoir soin de ceux qui veulent tout sacrifier pour observer ses commandements : & vous verrez qu'il bénira tellement votre travail, qu'il suffira pour faire vivre & élever votre famille ; ou s'il est nécef-

ſaire pour votre ſalut que vous ſoyez pauvre, il vous donnera tant de joie & de conſolation dans la pratique de votre devoir, que vous ſerez plus heureux que vous ne l'êtes aujourd'hui.

LE FERMIER.

Écoutez, notre Meûnier : ſi vous n'êtes point un menteur, je donnerai l'exemple de vous payer davantage, j'y gagnerai encore.

LE MEUNIER.

Quand vous me donneriez le double de ce que vous payez aujourd'hui, vous y gagneriez & j'y perdrois ; mais je ne vous en demande pas tant : je prierai Mademoiſelle de faire un petit compte de ce que je dois prendre pour vivre, & vous connoîtrez à votre farine que je ne vous trompe point. Pour mes enfants, il eſt vrai qu'ils ne trouveront rien, quand je ſerai mort ; mais en récompenſe j'irai dans le Ciel, où je prierai Dieu pour eux ; cela vaudra mieux qu'une trentaine d'écus qu'ils auroient peut-être eus chacun.

UNE VIEILLE FERMIERE NOMMÉE ARMELLE.

Et le bon Dieu en aura ſoin, mon

ami. Notre garçon aime votre fille aînée depuis long-temps, & ſon pere & moi ne voulions pas qu'il la prît, à cauſe qu'elle n'a rien : tenez, tout d'un coup j'ai ſenti quelque choſe qui me diſoit au cœur : Prends la fille de cet homme, qui aime mieux être pauvre que d'offenſer Dieu ; le Seigneur bénira cette fille à cauſe de ſon pere.

LA BONNE.

Très-aſſurément, ma bonne mere ; ce ſera une famille de bénédiction. On dit ordinairement que ce qui vient par la flûte s'en retourne par le tambour ; c'eſt-à-dire, que le bien mal acquis ne profite pas. J'ai connu bien des gens, qui avoient gagné beaucoup de bien, en volant dans le commerce ou autrement : je ne ſais comment tout cela a tourné : mais leurs petits-enfants demandoient l'aumône ; tout ce bien s'étoit fondu, ſans ſavoir comment.

LE FERMIER.

Mais on dit auſſi que les enfants d'un pere qui s'eſt damné en volant, ſont heureux : j'en connois qui ſont bien riches.

LA BONNE.

Donnez-vous patience jusqu'au bout; cela n'ira pas loin, à moins que les enfants de ce malheureux pere ne restituent ce bien mal acquis. S. Jean l'Aumônier vit un jour un Marchand, qui étoit presque ruiné, parce qu'un vaisseau qui portoit ses marchandises avoit péri. Il lui donna une bonne somme pour acheter d'autres marchandises: & quelque temps après, comme le Saint prioit Dieu de bénir ce Marchand, il entendit une voix qui lui dit que son vaisseau périroit encore, parce qu'il avoit une terre qu'il avoit gagnée par un procès injuste, quoiqu'il sût fort bien qu'elle ne lui appartenoit pas. Le Marchand vint le trouver ensuite tout désespéré, & lui dit qu'il avoit encore perdu ses marchandises. Le Saint lui en dit la raison. Le Marchand restitua la terre à celui auquel elle appartenoit, malgré les cris de sa famille, qui disoit qu'il ôtoit le pain à ses enfants: & depuis ce temps cet homme réussit si bien dans toutes ses entreprises, qu'il devint plus riche qu'il ne l'étoit auparavant.

LE MEUNIER.

Donnez-moi permiſſion d'embraſſer la bonne mere Armelle, pour la grace qu'elle fait à ma fille. Tenez, Mademoiſelle, je vais vous dire la vérité toute pure, comme ſi j'étois prêt à mourir; c'eſt que cette fille n'a jamais voulu m'aider à prendre de la farine; elle me diſoit toujours: Mon pere, cela n'eſt pas bien, c'eſt offenſer Dieu. Je me moquois d'elle: mais je vois bien à préſent qu'elle avoit raiſon: le bon Dieu la récompenſe, & moi auſſi; car je ne péſe pas une plume depuis que j'ai pris la réſolution d'agir fidélement.

LA BONNE.

C'eſt que Dieu eſt un bon Maître: on ne perd rien à le ſervir; & il récompenſe, dès ce monde fort ſouvent, l'obéiſſance à ſes commandements, comme il punit auſſi ceux qui lui deſobéiſſent. Il fait grêler ſur leur bled, couler leur vigne, tourner leur vin: il leur envoie des maladies, des afflictions; leurs beſtiaux deviennent malades: & s'ils ne profitent pas de ces afflictions pour ſe corriger, ſouvent ils meurent jeunes & vont en Enfer. Con-

timuons à nous instruire pour apprendre à éviter ce terrible malheur.

Les Tailleurs & les Couturieres péchent contre le septieme commandement de Dieu, lorsqu'ils prennent plus d'étoffe qu'il n'en faut pour faire les habits ; qu'ils gardent les morceaux de reste, qu'ils comptent ce qu'ils fournissent plus qu'il ne coûte, ou qu'ils font payer pour dix sous de fourniture, quand ils n'en ont employé que neuf.

UNE COUTURIERE.

Je suppose, Mademoiselle, que la toile se vend vingt sous dans la boutique du Marchand : j'en achete une piece entiere chez ceux qui la fabriquent, ou par une autre occasion, & elle ne me coûte que dix-huit sous ; ou bien le Marchand la donne à un sou de moins, parce que je lui prends beaucoup, & qu'il veut avoir ma pratique : est-ce voler que de gagner ce sou sur la toile ?

LA BONNE.

Non, ma chere, si vous la donnez au prix qu'on la vend en détail dans la boutique. Mais il faut prendre garde à une chose : c'est que pour l'avoir à

meilleur marché, vous prenez une toile d'une qualité un peu plus grossiere, & qui durera moins. En ce cas, vous n'agiriez pas fidélement ; car quand on vous prie d'acheter cette toile, c'est à condition que vous prendrez la meilleure pour le prix. En un mot, mes bonnes gens, vous péchez contre le septieme commandement de Dieu, quand vous faites aux autres un tort que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Voilà la regle générale pour connoître si l'on agit mal. Il faut d'abord se demander à soi-même : Si j'étois à la place de ces personnes, est-ce que je serois bien aise qu'elles me fissent ce que je leur fais ? Si votre cœur vous répond, Non ; dites aussi-tôt, Je ne dois donc pas le faire.

LE COLLECTEUR.

Mais quand il est question de lever la taille, je serois bien aise qu'on me fît payer moins que les autres : cependant, à cette heure que je suis Collecteur, il faut bien trouver la somme fixée pour la paroisse, ou payer de ma poche.

LA BONNE.

Vous avez tort, mon ami, quand

vous souhaitez qu'on ne vous mette pas à une taxe convenable pour la taille : il faut la payer selon votre bien, & cotter les autres à proportion de ce qu'ils ont. Faites bien attention à ce que je vous dis : c'est une année bien dangereuse pour le salut, que celle où l'on est Collecteur. On veut ménager ses parents, ses amis, son compere : on veut se venger de celui qui nous a fait un chagrin, une injustice ; & pour cela, on la fait soi-même, cette injustice. L'année où l'on est Collecteur, il faut n'avoir ni parents, ni amis, ni ennemis.

UN LOURDAUD.

Est-ce qu'on peut les envoyer hors de la paroisse l'année où l'on est Collecteur ?

LA BONNE.

Ce n'est pas cela que je veux dire ; mon ami ; mais que quand on les met à la taille, il faut oublier que nous avons des parents, pour les taxer selon Dieu & leur bien. Il y a des gens qui, parce qu'ils ont eu une querelle avec un voisin, trouvent le moyen de le cotter à la taille beaucoup au dessus de ce qu'il doit payer : assurément ces

gens-là sont des voleurs ; & ils doivent restituer ce qu'ils ont fait payer de trop ; il y en a d'autres qui ménagent les riches, sur-tout ceux qui doivent être Collecteurs à leur tour, afin d'en être aussi ménagés ; de sorte que le plus pauvre est abymé, & paye beaucoup plus qu'il ne doit & qu'il ne peut. Tout cela est voler, comme si l'on prenoit cet argent dans la poche de ce pauvre ; & il n'y a point de Paradis pour ceux qui meurent sans avoir fait tout ce qui étoit en leur pouvoir pour restituer.

MARIE.

J'ai été dans une maison où nous étions trois domestiques : il y eut un couvert d'argent qui fut volé, & nous en achetâmes un autre, afin que le Maître ne s'en apperçût pas ; mais ce couvert que nous mîmes à la place de celui qui étoit perdu, pesoit un écu de six livres moins que l'autre.

LA BONNE.

C'est-à-dire, ma chere Marie, que vous avez fait tort de six livres à votre Maître, & qu'il faut les lui rendre.

MARIE.

De tout mon cœur, Mademoiſelle, je lui rendrai quarante ſous pour ma part ; car nous étions trois, & c'eſt à eux de payer leur part.

LA BONNE.

S'ils veulent bien la payer, cela ſera juſte ; mais s'ils refuſoient de donner chacun leurs quarante ſous, vous ſeriez obligée de payer pour tous les trois.

MARIE.

Vous n'y penſez pas, Mademoiſelle : eſt-ce que je ſuis obligée de payer pour les autres ?

LA BONNE.

Oui, ma chere. Vous n'êtes pas capable de voler, ma bonne amie : mais ſuppoſons pour un moment que vous avez fait tort à votre Maître d'une vingtaine de louis, & que vous ſoyez dix perſonnes qui avez fait ce vol, vous auriez chacun deux louis pour votre part. Enſuite vous avez regret de ce vol ; & vous allez dire à ceux qui ont volé avec vous : Je ne veux pas aller en Enfer, & nous y irons tous, ſi nous

ne rendons pas ces vingt louis. Vos compagnons de vol se moquent de vous, & ne veulent pas rendre : alors vous êtes obligée de restituer la somme toute entiere ; & il en est ainsi dans tous les vols. Quand vous n'auriez eu que dix sous pour votre part, il faudroit restituer toute la somme, si cela étoit en votre pouvoir : point d'absolution, point de pardon, point de Paradis sans cela.

NANON.

Étant jeune, j'allai avec mes compagnes abattre des noix : je n'en mangeai pas une douzaine ; on en laissa à terre plus qu'on n'en prit : faut-il aussi que je paye toutes ces noix ? Je n'aurois pas assez pour cela ; car on ne me reste de mes gages que trente sous.

LA BONNE.

Il est certain que vous devez payer toutes ces noix, si vos compagnes ne veulent pas le faire avec vous. Cette loi vous paroît sans doute bien rigoureuse ; mais, mes bonnes gens, ce n'est pas moi qui l'ai faite, c'est le bon Dieu.

LE TISSERAND.

Non, je ne puis croire que Dieu ait

donné une loi si rude, vous voulez nous en faire accroire, Mademoiselle.

UN GROS FERMIER.

Mademoiselle Bonne s'entend avec les Prêtres : ils aiment beaucoup les restitutions ; car on leur donne l'argent, & je suis sûr qu'ils le gardent.

MADAME PERNOT.

Oh ! cela ne peut pas être : on m'a fait dans ma vie deux restitutions, & c'étoit deux différents Prêtres : ils m'ont fait donner quittance des deux sommes.

LA BONNE.

Tous les Prêtres qui savent ce qu'ils doivent à leur sainte profession, feront toujours de même : ils prendront une quittance des personnes auxquelles ils feront une restitution, pour la rendre à celui qui leur aura remis l'argent, quand bien même il ne l'exigeroit pas. Mais je m'apperçois qu'il y a ici des gens qui n'ont guere de religion, & qui tâchent de la détruire chez les autres : hommes scandaleux, qui, dans une paroisse, font plus de mal que la

peſte, & qui ſemblent être aux gages du Diable pour être ſes Prédicateurs.

LE FERMIER.

C'eſt ſans doute pour moi que vous dites cela : mais je m'en moque & de vous auſſi. Vous devriez monter dans la chaire du Curé ; vous prêchez ſi bien ! Mais j'ai oui dire qu'on devoit ſe méfier des femmes qui font les ſavantes, & qui ſouvent ſont pires que les autres.

LA BONNE.

Mon ami, j'avoue naturellement que je ſuis la pire de toute la compagnie, ſans vous en excepter. Je ſuis pécheresſe ; j'ai bien abuſé des graces de Dieu ; & quand vous me mépriſeriez quatre fois davantage, je ne vous en ſaurois pas mauvais gré. Dites donc du mal de moi tant que vous voudrez : moquez-vous en : vous pourriez me battre que je ne me fâcherois pas, & que je ne vous en aimerois pas moins, avec la grace de Dieu s'entend : mais reſpectez ſa parole & ſa loi, quoiqu'elle vous ſoit annoncée par une perſonne qui ne vaut guere. Revenons à ce que je diſois. Toutes les fois qu'on a

participé à un vol, on eſt obligé de reſtituer, non-ſeulement ce que l'on a eu pour ſa part, mais encore la part des autres. Vous voyez qu'il eſt bien important de fuir la mauvaiſe compagnie ; car on s'expoſe à ſe rendre coupable de toutes les friponneries des méchants, pour peu qu'on leur aide ; & il faut rendre beaucoup plus que l'on n'a gagné & reçu. Il en eſt de cela comme des ſociétés ; ſi deux Marchands s'aſſocient, & qu'il y en ait un qui faſſe des dettes, on s'en prend à ſon camarade tout comme à lui : & ſi celui qui a dépenſé l'argent n'a point de bien, on ſaiſit les terres de l'autre. Continuons.

Ceux qui portent au marché de vieilles bêtes engraiſſées, & qui les vendent comme jeunes, ſont obligés à reſtitution, de même que ceux qui vendent des œufs gâtés, du lait écrêmé & qui tourne : outre le vol dont ils ſe rendent coupables, ils ſont encore reſponſables devant Dieu des péchés d'impatience des perſonnes qu'ils ont trompées. Ceux qui avant de vendre leur toile, la tirent pluſieurs jours auparavant, pour l'allonger, qui la meſurent du côté que la liſiere eſt plus



lâche ; en un mot, tous ceux qui, de quelque façon que ce ſoit, s'emparent du bien d'autrui, ſont coupables & doivent reſtituer.

MADAME PERNOT.

Il faut que je vous diſe une choſe, Mademoiſelle. Quand vous m'avez parlé des fautes que je faiſois dans mon commerce pour gagner davantage, j'ai trouvé que cette loi étoit bien dure : au lieu que je la trouve très-douce, quand vous recommandez à ma ſervante de prendre ſoin que rien ne ſe perde dans mon ménage, & de me ſervir fidélement ; quand vous recommandez au Meûnier & au Tiſſerand, de ne me prendre ni fil ni farine. Si l'on obſervoit bien ce commandement, moi toute la premiere, on ſeroit trop heureux en ce monde, on n'auroit point à ſe défier les uns des autres.

LA BONNE.

Vous avez bien raiſon, Madame Pernot : la terre deviendroit un Paradis.

Adieu, mes bonnes gens. Dimanche prochain, nous parlerons du huitieme commandement de Dieu : on le viole bien ſouvent.

Converſation particuliere.

LA BONNE, NANON.

NANON.

Je vous demande pardon, Mademoiſelle, de la liberté que je prends de venir vous demander un conſeil : mais je ſuis ſi heureuſe depuis que j'ai obſervé tout ce que vous m'avez dit, que je ne voudrois rien faire ſans votre avis. Il ſe préſente pluſieurs perſonnes qui veulent m'épouſer, & je ſuis fort embarraſſée pour choiſir : je voudrois bien que vous me donnaſſiez conſeil ſur le choix que j'ai à faire parmi ces différents partis.

LA BONNE.

De tout mon cœur, ma chere Nanon : mais il faut commencer par demander conſeil au bon Dieu, en le priant de vous faire choiſir celui qui ſera le plus honnête homme, & avec lequel vous pourrez gagner le Ciel plus ſûrement. On demande conſeil au bon Dieu, en priant beaucoup.

NANON.

Oh ! je l'ai déja bien fait, Mademoiselle ; & je pense que c'est lui qui m'a donné la pensée de venir vous parler : je ne l'aurois pas osé sans cela, je vous assure.

LA BONNE.

Il ne faut pas avoir peur de moi, ma bonne enfant : car je vous aime beaucoup, & je serai toujours charmée de vous rendre service. Parlez-moi donc à cœur ouvert. Parmi tous ces amoureux, n'y en a-t-il point un que vous aimez plus que les autres ?

NANON.

Oui, Mademoiselle : il y en avoit un que j'aimois, & que j'aurois choisi par préférence aux autres avant de venir ici les dimanches ; mais à cette heure, je crois qu'il ne me convient pas. Ce n'est pas à cause qu'il est aussi pauvre que moi ; mais parce qu'il se moque des instructions que vous avez la bonté de nous donner. Tenez, c'est Pierre, le valet de Maître Nicolas : il n'a pas du tout la crainte de Dieu.

LA BONNE.

Si vous êtes sûre de cela, ma chere,

il vaudra mieux rester fille toute votre vie, que de vous marier avec un garçon de cette espece. On est toujours malheureuse avec un homme qui ne craint point Dieu. Mais, dites-moi, comment n'aviez-vous pas remarqué cela auparavant? Y a-t-il long-temps que vous l'aimez?

NANON.

J'étois toute petite, qu'il me cherchoit des nids d'oiseaux, m'alloit cueillir des noisettes, & me donnoit un ruban le jour de la fête de la paroisse; d'ailleurs, il me paroissoit bon garçon, si ce n'est qu'il aimoit un peu à boire, & qu'il s'enivroit quelquefois. Je ne voyois pas qu'il ne servoit pas Dieu; car, quand on est jeune, on ne pense pas à cela: & puis, je ne le servois pas non plus. Mais, depuis un mois, j'ai été à confesse, & je me suis accusée du mieux que j'ai pu de tous les péchés que j'ai faits depuis que j'ai de la connoissance. Comme cela m'a rendu très-contente, j'ai dit à Pierre qu'il falloit qu'il en fît autant: mais il s'est bien moqué de moi. Il me boude, parce que je ne veux plus lui parler

dans l'églife ; & j'ai remarqué qu'il n'y prie jamais le bon Dieu.

LA BONNE.

Cela ne me paroît pas un bon parti pour vous, mon enfant ; & à tout ce que vous venez de dire, il faut ajouter qu'il n'a pas un fou. On pourroit paffer par deffus cela, s'il avoit de la religion, car Dieu vous béniroit : mais puifqu'il n'en a pas, ce feroit vous mettre la corde au cou pour quelqu'un qui n'en vaut pas la peine. Vous êtes encore bien jeune, ma chere Nanon : à moins que vous ne trouviez mieux, il ne faut pas vous preffer de vous marier. Qui font les autres qui fongent à vous ?

NANON.

Il y a le fils du gros Thomas, qui eft bien riche : mais fon pere a dit qu'il lui tordroit le cou, plutôt que de confentir qu'il époufât une pauvre vachere comme moi. Ce garçon en a pleuré ; & il m'a dit qu'il n'auroit jamais d'autre femme, pourvu que je vouluffe attendre que fon pere fût mort.

LA BONNE.

Je n'aime pas ce garçon-là, ma che-

re : il souhaiteroit la mort de son pere pour vous épouser. Or un mauvais fils ne peut pas être un bon mari.

NANON.

Ma Marraine dit qu'il faut prendre patience, qu'on lui fera parler par le Seigneur, dont il est Fermier, & qu'il n'oseroit le refuser.

LA BONNE.

C'est-à-dire, que votre Marraine veut lui arracher son consentement malgré lui. Je ne puis trouver cela bien, ma chere. Si vous aviez élevé un garçon avec beaucoup de peine, & puis qu'il vous forçât à lui donner une femme qui ne vous plairoit pas, cela ne vous feroit pas plaisir : or, il ne faut pas faire aux autres une chose que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Mais il me semble que vous aimez ce garçon.

NANON.

Non, Mademoiselle ; s'il n'étoit pas riche, je ne m'en soucierois pas du tout : mais il me donneroit une croix d'or, de jolies robes ; on me regarderoit dans la paroisse, & chacun me feroit la ré-

vérence. Je vous dirai tout bonnement que cela me feroit plaisir.

LA BONNE.

Oui : mais son pere vous haïroit ; tous ses parents diroient, Nous avions bien affaire qu'il épousât une fille qui n'avoit pas de chemise. Les autres gens du village diroient aussi : Voyez comme elle est fiere avec sa croix d'or, elle qui n'a jamais porté que des sabots. D'un autre côté, votre mari se dégoûteroit de vous : il vous reprocheroit que vous ne lui avez rien apporté. Vous voyez bien que vous ne seriez pas heureuse. Epousez plutôt un homme de votre sorte, ma chere enfant, qui ait de la religion, qui ne soit ni débauché ni ivrogne. Il ne faut jamais entrer dans une famille qui ne vous reçoit pas de bon cœur, sur-tout malgré un pere. Avez-vous encore un autre prétendant ?

NANON.

Il y a encore le Cordonnier du bourg, qui est à son aise : mais il est bien vieux pour moi ; il a plus de quarante ans. C'est un veuf, qui aimoit bien sa défunte femme. Tout le monde en dit du

bien ; mais je penſe qu'il ſeroit bien mon pere : je n'aime pas les vieilles gens.

LA BONNE.

Un homme n'eſt pas vieux à quarante ans, ma chere. Quand on ſe marie, il faut penſer qu'on l'eſt pour toujours. Vous pourriez prendre un brutal, un ivrogne, qui vous battroit comme un chien, qui peut-être aimeroit à jouer. Si l'homme dont vous me parlez n'a aucun de ces défauts, il ne les aura jamais ; car on ne change point à quarante ans. Vous vivriez avec lui doucement & en paix, comme la défunte. Or on dit : Où eſt la paix, Dieu y eſt. Croyez-moi, Nanon, ne rebutez point cet homme : demandez-lui quelques jours pour penſer à cela, & employez-les à demander à Dieu qu'il vous faſſe connoître ſa ſainte volonté. Vous me direz dimanche ce que vous en penſez. Mais une honnête fille n'écoute point pluſieurs hommes à la fois. Vous ne voulez point épouſer Pierre, & vous avez raiſon : vous ſeriez malheureuſe, j'en ſuis ſûre, avec un homme qui n'a pas la crainte de Dieu. Vous ne devez pas penſer non plus au fils du gros Thomas ; car ce ſeroit très-mal fait de

l'épouser à contre-cœur de son pere : vous seriez cause qu'il feroit l'action d'un mauvais fils, que son pere le haïroit : vous apporteriez dans cette famille les reproches, les querelles ; & encore une fois, Dieu ne béniroit pas ce mariage. Ainsi il faut y renoncer, aussi-bien qu'à cette croix d'or, à ces belles robes, & à ces révérences qui vous avoient tentée.

Or, comme vous prendrez résolution de ne jamais épouser ces deux hommes, il faut les en avertir, & ne pas les amuser. Si, au bout de huit jours, vous ne voulez pas épouser le Cordonnier, il faudra le lui dire aussi, & attendre tranquillement que Dieu vous envoie un autre parti. Vous êtes encore jeune ; demandez à Dieu celui qui vous convient, & il vous le donnera.

NANON.

Je trouve tout ce que vous me dites fort bien ; & je vous obéirai, Mademoiselle : mais, dites-moi, je vous prie, pourquoi je sens au dedans de moi une certaine peine à faire cela ; car, puisque je ne veux pas les épouser, rien de plus juste que de les en avertir.

LA BONNE.

C'eſt que Nanon eſt un peu coquette, comme les filles qui demeurent à la ville. Elle eſt bien aiſe d'avoir pluſieurs amoureux : l'un lui donne un bouquet, l'autre lui préſente de l'eau bénite, un autre lui aide à porter ſon eau.

NANON.

J'avoue auſſi que je ſuis bien aiſe de cela, parce que les autres filles en ſont enragées. Il y en a une qui a cinq cents livres, & qui voudroit bien le fils du gros Thomas : elle me fait une grimace terrible, quand elle me rencontre : elle dit que je ne ſuis pas ſi gentille qu'on le croit ; que j'ai le viſage trop rond, les yeux trop grands : que ſais-je ? C'eſt un peu pour lui faire piece que j'ai fait bonne mine à ce garçon : je vois à cette heure que cela n'eſt pas bien.

LA BONNE.

Aſſurément, ma chere. Il faut bien remercier le bon Dieu de ce qu'il vous découvre cela : vous ſeriez devenue tout-à-fait méchante, s'il vous avoit abandonnée. Dites-lui tous les jours : Mon Dieu, je vous demande pardon

du plaisir que j'ai eu à fâcher les autres, de l'envie que j'ai eue de ces belles robes. Vous étiez pauvre, ô mon Jesus! pendant que vous étiez sur la terre; on vous méprisoit comme un pauvre ouvrier: & moi, qui ne vaux rien du tout, je voudrois être à mon aise, estimée, honorée: oh que cela est horrible! Je vous sacrifie, ô mon Dieu! ces beaux habits, cette croix d'or: je ne les emporterois point après ma mort, & je suis bien aise de ne les pas avoir pendant ma vie; je vous les livre, mon bon Jesus, pour avoir votre amour.

NANON.

Mais, Mademoiselle, je mentirai si je dis au bon Dieu que je suis bien aise de n'avoir point ces choses; car j'en ai grande envie, je vous assure: & puis, je ne puis pas les donner au bon Dieu à cette heure, puisque je ne les ai pas.

LA BONNE.

Écoutez-moi bien, ma bonne enfant. Desirer une chose mauvaise malgré nous, ce n'est pas un péché; mais c'en seroit un, si l'on faisoit quelque chose pour l'avoir. Ce n'est pas un pé-

ché d'avoir une croix d'or, de belles robes : & si le gros Thomas vous étoit venu dire : Nanon, je suis bien aise que mon fils ait de l'amitié pour vous & qu'il vous épouse ; il n'y auroit point du tout de mal à y consentir, & à accepter tout ce qu'il vous auroit donné. Mais ce pere ne vous veut pas pour sa fille ; & s'il consent à vous prendre, ce sera malgré lui ; alors vous dites en vous-même : Je ne veux pas avoir ces choses que je souhaite, à cause que le bon Dieu seroit offensé ; ainsi je vais renvoyer ce garçon, pour plaire à Dieu. Eh bien, c'est comme si vous aviez dans les mains cette croix, ces belles robes, & que vous en fissiez présent à Dieu. Il est si bon, qu'il reçoit notre volonté comme si c'étoit la chose même.

NANON.

Le Cordonnier, qui sait que j'ai envie de ces choses, m'a dit qu'il avoit amassé cent francs pour acheter des cuirs à la foire ; mais que, si je voulois l'épouser, il n'acheteroit point cette marchandise, & me donneroit cet argent pour avoir tout ce que je voudrois.

LA BONNE.

C'eſt ſigne qu'il vous aime beaucoup, ma chere Nanon ; & vous devez l'aimer par reconnoiſſance ; mais une fille raiſonnable, quand elle ſe marie, ne penſe pas ſeulement aux belles choſes ; elle eſt toute occupée à demander à Dieu la grace de le ſervir avec l'homme qu'elle prend. Elle penſe auſſi qu'elle aura des enfants, & qu'il faut ménager quelque choſe pour être en état de les élever. Ainſi vous ne prendrez pas ces cent francs : vous vous contenterez d'une robe neuve, qui ſera bonne & ſimple ; & vous ſacrifierez au bon Dieu le deſir d'en avoir pluſieurs. Adieu, ma bonne amie : paſſez dans la grand' ſalle, en attendant les autres, & n'oubliez pas de prier beaucoup pendant cette ſemaine, pour demander à Dieu la grace de connoître & de faire ſa ſainte volonté. Je le demanderai auſſi pour vous.





HUITIEME JOURNÉE.

LA BONNE,

Et divers Interlocuteurs.

LA BONNE.

EN vous parlant des choſes qu'il faut faire pour éviter de pécher contre le ſixieme commandement de Dieu, j'ai bien oublié la principale, mes bonnes gens. A quoi paſſez-vous les ſoirées d'hiver, pendant qu'il fait bien froid ?

UNE JEUNE FILLE.

On ſe raſſemble dans une étable pour travailler pluſieurs familles enſemble, & l'on ſe divertit bien, je vous aſſure.

LA BONNE.

Ces veillées ſont extrêmement dangereuſes, mon enfant. Les filles y ſont mêlées avec les garçons ; on y dit des chanſons mal-honnêtes, des paroles qui ne le ſont pas moins ; on ſe familiariſe : & je penſe qu'une fille qui

veut se conserver sage, ne doit point aller là.

LA MERE DE LA JEUNE FILLE.

Je pense tout comme vous, Mademoiselle : & M. le Curé a beau faire pour détruire ces veillées, les filles qu'on ne veut pas y laisser aller font beau bruit. Elles se dépitent, elles pleurent ; & la mienne a été malade, parce que je l'ai empêchée d'y aller pendant deux jours.

LA BONNE.

C'est signe qu'elle n'y devoit pas aller ; & vous, ma bonne mere, vous deviez la laisser gronder & être malade : elle se seroit guérie & n'en seroit pas morte, je vous en réponds. Ecoutez ceci, vous toutes qui avez des filles. Vous répondrez devant Dieu de toutes les fautes qui se feront dans ces veillées : ainsi il faut absolument empêcher vos filles d'y aller, à moins que de faire ce que je vais vous dire.

Il faut nommer parmi vous une femme raisonnable, pour être Maîtresse des veillées ; & tous ceux qui y viendront, devront promettre de lui obéir, sous peine de n'y plus être admis. Il

faut que cette femme ait ſoin que les hommes & les garçons ſoient d'un côté, & les filles & les femmes de l'autre. Il y aura un ſou d'amende pour les pauvres, toutes les fois qu'on quittera ſa place. Secondement, il ne faut pas ſouffrir que l'on chante des chanſons, mais des cantiques : je vous en donnerai de fort beaux. Je donnerai auſſi un livre de la vie des Saints, ou de quelques autres belles hiſtoires ; & l'on lira une demi-heure à chaque veillée. Si un homme jure, ou dit une mauvaiſe parole, il ſera chaſſé de la veillée pendant huit jours. Enfin, la femme qu'on aura choiſie pour être la Maîtreſſe, dira de temps en temps quelques bonnes paroles, comme celle-ci : Mes amis, Dieu eſt au milieu de nous ; diſons-lui que nous l'aimons de tout notre cœur : ou bien, mon Dieu, nous vous offrons l'ouvrage que nous faiſons. Si elle entend qu'on diſe quelque choſe contre le prochain, elle dira : Parlons d'autre choſe, car Dieu nous demandera compte de ces paroles.

LA JEUNE FILLE.

Mais, Mademoiſelle, cela ſera fort ennuyeux : je ſuis ſûre que nous nous endormirons en travaillant.

LA BONNE.

Non, ma fille, les cantiques vous réveilleront ; & puis les vieilles gens diront des histoires, ils en savent toujours : cela fait passer une heure ; & l'on va se coucher content, parce qu'on sait qu'on n'a point offensé Dieu dans la journée : au lieu que si l'on a dit des sottises ou fait quelque mal, on tremble dans la crainte de mourir pendant la nuit.

Nanon va nous répéter le huitieme commandement de Dieu.

NANON.

Faux témoignage point ne feras, ni mentiras aucunement.

LA BONNE.

De même qu'il n'est jamais permis de dérober, pour quelque cause que ce soit, il n'est pas permis non plus de mentir : Dieu le défend.

LA JEUNE FILLE.

Mais, Mademoiselle, on ment quelquefois pour s'excuser, afin de n'être pas grondée, & pour empêcher sa mere de se mettre en colere.

LA BONNE.

C'eſt toujours mentir, mon enfant; & pour tout au monde il ne faudroit pas faire une choſe qui offenſe Dieu.

LA JEUNE FILLE.

Je veux bien croire que c'eſt mal fait de mentir : mais, Mademoiſelle, c'eſt un petit péché; & l'on n'eſt pas damné pour ces petites fautes.

LA BONNE.

Un petit péché! Oh! mes bonnes gens, je ne puis pas entendre prononcer ce mot, ſans frémir depuis les pieds juſqu'à la tête. Si je vous diſois à tous tant que vous êtes, que je vous aime beaucoup; & que, depuis le matin juſqu'au ſoir, je vous donnaſſe des ſoufflets, de petits coups de coûteau; & que je vous diſſe, cela n'eſt rien, vous n'en mourrez pas; vous me diriez que je ments, quand je dis que je vous aime. On ne maltraite point les gens que l'on aime; on ne cherche point à les déſobliger; on veut leur faire plaiſir dans les plus petites choſes. Si on leur a donné du chagrin par mégarde, on en eſt bien mortifié, on leur en demande

pardon de bon cœur, & l'on prend de bonnes précautions pour ne plus les fâcher. Il n'y a donc que le bon Dieu qu'on ne craint point de fâcher ! Cependant on lui dit effrontément qu'on l'aime de tout son cœur. Et moi je dis qu'on ment ; qu'on ne l'aime point du tout, ou du moins qu'on ne l'aimera pas long-temps. Je répondrois bien qu'une personne qui ne craint point de faire ce qu'elle appelle de petits péchés, en commettra bientôt de grands. Dites-moi, ma chere fille : si vous aviez un enfant qui volât une feuille de papier chez le voisin ou quelque autre bagatelle, lui pardonneriez-vous ce vol qui seroit si petit ?

LA JEUNE FILLE.

Oh ! pour cela, Mademoiselle, je le fouetterois sans miséricorde, comme on a toujours fait chez nous : j'ai de l'honneur, Dieu merci.

LA BONNE.

Il me semble pourtant que vous seriez trop sévere : à la bonne heure, s'il avoit volé de l'argent ; cela mériteroit le fouet : mais, pour une bagatelle....

LA JEUNE FILLE.

Vous vous moquez, je penſe. Ceux qui ſont pendus ont commencé comme cela ; vous nous le diſiez l'autre jour : & pour empêcher un enfant d'être voleur quand il ſera grand, il ne faut pas lui laiſſer prendre l'habitude du vol, quand il eſt petit. On dit tous les jours, que celui peut faire une petite corbeille, peut auſſi faire un grand panier : il en eſt de même pour les voleurs ; qui vole un liard, voleroit un écu.

LA BONNE.

Vous avez raiſon, mon enfant ; & je vous prie de dire ſur les menſonges & ſur les autres choſes que vous appellez de petits péchés, ce que vous dites par rapport au vol. Qui prend l'habitude de mentir dans les petites choſes, mentira auſſi dans les grandes : qui s'accoutume à faire les moindres péchés, en commettra bientôt de grands ; c'eſt la petite corbeille & le grand panier.

UNE PAYSANNE.

Je voudrois bien ne mentir jamais, car je reconnois que cela eſt très-mal ;

mais quand on est obligé d'aller au marché, & de vendre sa marchandise, on est forcé de mentir : les gens de la ville voudroient avoir les choses pour rien, & il faut les tromper pour leur vendre.

LA BONNE.

Vous vous imaginez cela, ma chere ; mais ce sont les mensonges des gens de la campagne, qui ont rendu ceux de la ville si méfiants. Vous jurez qu'une chose vaut vingt sous, que vous ne la pouvez pas donner à moins ; & puis vous la donnez pour quinze : vous voyez bien qu'il n'est pas possible de vous croire. J'ai connu une pauvre femme qui vendoit par les rues ; on l'appelloit *petite conscience*, parce qu'on savoit que pout tout au monde elle n'eût pas voulu blesser sa conscience, en disant une chose qui n'étoit pas. On la croyoit, & l'on ne marchandoit pas avec elle : & elle ne remportoit jamais rien de ses poires & de ses noisettes. Peut-être que cela ne vous arriveroit pas dans le commencement ; mais quand on vous connoîtroit, tout le monde voudroit acheter votre marchandise.

NANON.

NANON.

Je suppose que je susse qu'une chose pourroit nuire à quelqu'un ou en brouiller d'autres, ne pourrois-je pas mentir pour ne pas la révéler, si on me la demandoit, & répondre que je ne la sais pas, ou bien la déguiser en la disant autrement qu'elle n'est?

LA BONNE.

Non, ma chere Nanon, il ne faut jamais mentir pour quelque raison que ce soit. Vous pourriez répondre : pourquoi me faites-vous une telle question? Vous me prenez pour une babillarde : croyez-vous que j'examine les actions & les paroles des autres? Ne me demandez jamais une telle chose; car vous pouvez être assuré, quand je saurois tout ce que vous pourriez me demander, que je ne vous le dirois pas. Je veux, avec la grace du bon Dieu, être aveugle, sourde & muette par rapport à mon prochain.

UNE FEMME.

Si j'avois su cela, je n'aurois pas été si embarrassée il y a six mois : on me

fit prêter ferment pour une querelle ; cela m'inquiéta beaucoup.

LA BONNE.

Vous ne pouviez refuser de répondre au Juge, ma bonne femme : c'étoit de la part de Dieu qu'il vous interrogeoit, & vous étiez obligée de lui répondre. Si c'eſt un péché de mentir pour s'excuſer ou pour excuſer les autres, vous pouvez bien penſer que c'eſt un péché beaucoup plus grand de mentir pour faire tort à quelqu'un. Si l'on avoit été aſſez malheureux pour le faire, il faudroit bien expliquer cela à confeſſe, & le réparer. En vous diſant cela, je me ſouviens que j'ai oublié de vous parler des mauvais jugements. Il y a des perſonnes qui paſſent leur vie à examiner le prochain & à le juger. Celui-là eſt un hypocrite : celle-là eſt bien orgueilleuſe : cette autre aime à boire. Il ne nous appartient pas de juger le prochain : c'eſt Dieu ſeul qui a droit de le faire ; & Jeſus a dit expreſſément : *Ne jugez point, & vous ne ſerez pas jugé.*

Il nous reſte encore à nous inſtruire ſur deux des commandements de Dieu. Le neuvieme nous défend les mauvaiſes

pensées & les mauvais desirs, dont il faut se confesser bien exactement. Nanon va nous réciter le dixieme.

NANON.

Le bien d'autrui ne convoiteras, pour l'avoir injustement.

LA BONNE.

Convoiter une chose, c'est la desirer : & Dieu nous apprend qu'il ne faut point desirer la femme de son prochain, ni ses biens, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à lui.

MERE-JEANNE.

Est-ce qu'il y a du mal, quand je vois un homme bien riche, de dire en moi-même : Je voudrois être aussi riche que lui ?

LA BONNE.

Si vous ne disiez absolument que cela, il n'y auroit pas de péché : ce ne seroit qu'une sottise ; car quand vous souhaiteriez pendant cent ans, il n'en seroit ni plus ni moins. Mais c'est qu'ordinairement, on ne fait pas ce souhait-là tout seul ; il est accompagné d'un sentiment de chagrin & d'envie

contre les perſonnes dont on ſouhaiteroit d'égaler la fortune ; & puis viennent les plaintes contre la Providence : Mais pourquoi celui-là a-t-il tant de bien, tandis que j'en ai ſi peu ? Il eſt avare ; & moi, ſi j'étois riche, j'emploirois bien mieux mon bien. On fait mille autres raiſonnements pareils à ceux-là, qui ſemblent accuſer Dieu d'injuſtice, comme s'il n'avoit pas de bonnes raiſons dans toutes les choſes qu'il fait. D'un autre côté, quand on s'accoutume à ſouhaiter une fortune ſemblable à celle d'autrui, on en vient bientôt à ſouhaiter celle qu'il a ; & ſi cela dépendoit de nous, on iroit juſqu'à l'en priver, pour s'en mettre en poſſeſſion.

MADAME PERNOT.

Je n'ai jamais ſouhaité l'argent du prochain ; mais pour ce qui eſt de la ſervante d'autrui, oh ! j'ai fait plus que de la ſouhaiter, car j'en ai débauché une pour venir demeurer chez-moi. Je ne lui ai pas dit poſitivement, quittez votre Maître ; mais j'ai parlé en ſa préſence des gros gages que je donnerois à une fille comme elle ; & comme c'étoit plus qu'elle n'avoit, elle a de-

mandé ſon congé. Le bon Dieu m'a bien punie, car cette fille que je croyois une merveille, ne fait rien qui vaille depuis qu'elle eſt chez-moi.

LA BONNE.

Vous avez péché en cela contre le dixieme commandement. Vous avez fait à votre prochain une choſe que vous ne pardonneriez pas aiſément, ſi on vous la faiſoit à vous-même. Vous avez peut-être fait naître dans le cœur de ce même prochain une haine que vous aurez bien de la peine à guérir. Vous avez gâté un fort bon domeſtique, en le rendant ingrat envers ſon ancien Maître, en lui faiſant préférer un écu ou deux, à ce qu'il devoit à ceux dont il étoit bien traité. Voyez que de fautes en entraîne la premiere !

MADAME PERNOT.

O mon Dieu ! qui l'auroit jamais penſé ? Juſqu'à préſent j'avois toujours regardé cela comme une bagatelle.

LA BONNE.

Je vous prie de faire tous une grande attention à ce que je vais dire. Il eſt ſans doute des péchés plus grands les uns

que les autres. Je fais un mensonge pour m'excuser ; j'en fais un pour procurer du tort à une personne dont je veux me venger : vous sentez que ces deux péchés ne sont pas aussi considérables l'un que l'autre, & que le second est bien plus grand que le premier. Mais cette premiere faute que vous traitez de bagatelle, est pourtant une offense de Dieu, une maladie de l'ame.

MADAME PERNOT.

Ayez la complaisance de me distinguer cela, Mademoiselle. Ce premier mensonge pourroit-il me conduire en Enfer ?

LA BONNE.

Non, par lui-même, Madame Pernot. On vous donne un coup de canif dans la chair du bras : cette blessure assurément ne peut pas vous faire mourir ; mais si chaque jour on vous fait de nouvelles blessures, il est certain que cela vous affoiblira beaucoup. Il pourroit bien arriver que la personne qui vous donne ces coups, & qui n'a pas envie de vous tuer, vous atteignît en un endroit dangereux, & vous fit une

blessure mortelle. Mais je suppose que cela ne vous arrive pas : la douleur que vous causeront ces légeres blessures vous donnera une petite fievre ; vous perdrez le sommeil, l'appétit ; votre sang s'aigrira. Dans cette mauvaise disposition, un rhume, une bagatelle qui vous arrive, peuvent devenir une maladie mortelle, parce qu'elle vous trouve affoiblie ; & tout le secours de la médecine ne pourroit vous guérir d'un mal qui n'auroit pas été dangereux, s'il eût attaqué une personne qui eût eu toutes ses forces. Il en est de même de ce qu'on appelle les petits péchés : ils ne tuent pas l'ame ; mais ils l'affoiblissent petit à petit, & la mettent dans une si mauvaise disposition, qu'elle sera incapable de résister à une grande tentation, à une occasion dangereuse ; elle y succombera, & perdra la grace de Dieu.

MADAME PERNOT.

Je commence à comprendre cela. On ne sera pas damné pour cette foule de petites fautes que l'on commet à tous moments ; mais ces petites fautes seront cause qu'à la fin on en commettra une grande, qui ménera dans l'Enfer.

LA BONNE.

C'eſt préciſément cela. Je vais me ſervir d'une autre comparaiſon, dont j'ai déja dit un mot.

Nous ſommes deux amies depuis long-temps. Vous m'avez témoigné de l'amitié dans toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées. Vous avez eu ſoin de moi dans une maladie; de mes intérêts dans le commerce; de ma réputation quand on m'a accuſée. Je vous ai d'abord aimée de tout mon cœur, comme le méritoient vos bienfaits, & je n'ai rien épargné pour vous marquer ma reconnoiſſance. Mais inſenſiblement je me refroidis: je ne voudrois pas vous faire tort; ſeulement je ne ſuis plus ſi attentive à vous faire plaiſir: je vous déſoblige dans de petites choſes; je vais me promener avec vos ennemis; en un mot, je fais quantité de bagatelles qui vous déplaiſent. N'eſt il pas vrai que toutes ces choſes feront que vous ne m'aimerez plus tant? Nous ſerons encore amies, ſi vous le voulez; mais ce ſera d'une amitié languiſſante, & chaque jour cette amitié diminuera, en ſorte qu'elle ne tiendra plus qu'à un fil. Je ſuppoſe qu'alors il ſe préſente

une occasion de faire ma fortune, en vous désobligeant tout-à-fait, & en renonçant à votre amitié: vous pensez bien que cette amitié ne me retiendra guere, car elle est devenue bien petite.

Dieu vous a comblée de toutes sortes de biens depuis que vous êtes au monde, & d'abord vous avez senti ses bienfaits: votre ame, qui étoit encore innocente, avoit une grande horreur du péché; mais, petit à petit, vous vous êtes familiarisée avec les petites fautes; vous avez négligé Dieu; vous n'avez pas tenu compte de le désobliger; l'amour que vous aviez pour lui s'est refroidi. Vous l'aimez pourtant encore; mais cet amour ne tient plus qu'à un fil, un rien l'anéantira. Il se présentera un péché, que vous ne croirez pas considérable: vous vous tromperez, il le sera; vous perdrez la grace de Dieu sans vous en appercevoir; & insensiblement vous avalerez le péché comme de l'eau, sans en être touchée, & vous mourrez dans ce malheureux état; car Dieu rebuté par vous, vous abandonnera comme vous l'aurez abandonné.

NANON.

Comment éviter ce malheur? car,

on a beau faire, on se laisse aller tous les jours à mille fautes qui échappent.

LA BONNE.

Si vous étiez mon amie, & que vous eussiez un grand desir de m'obliger & de me servir en toutes choses, il pourroit fort bien arriver, avec votre bonne volonté, que vous feriez encore des fautes. Vous casseriez un verre, quand vous voudriez me donner à boire, faute de le bien tenir; vous renverseriez un pot plein d'eau dans une chambre que j'aurois bien nettoyée; vous gâteriez ma soupe, en y mettant trop de sel. Toutes ces actions me déplairoient beaucoup: mais, comme je verrois que vous seriez bien fâchée quand ces petits malheurs vous arriveroient, que vous m'en demanderiez pardon de tout votre cœur, que vous acheteriez bien vîte un autre verre à la place de celui que vous auriez cassé, que vous prendriez beaucoup de peine pour nettoyer la chambre que vous auriez salie, je ne pourrois pas vous ôter mon amitié à cause de cela. Je dirois, la pauvre fille a bonne volonté, mais elle ne sait pas servir; elle est mal-adroite: avec le

temps elle se corrigera, & je lui montrerai à mieux faire.

Voilà justement comme agit le bon Dieu envers ceux qui ont bonne volonté de le bien servir. On fait des fautes dans son service, non pas parce qu'on aime ces fautes, mais parce qu'on est foible : on en a bien du regret, on lui en demande pardon, on lui promet de mieux prendre garde à l'avenir, on lui demande sa grace pour se corriger, on fait tout ce qu'on peut pour réparer ces fautes ; & ce bon Pere, qui connoît le fond du cœur, a pitié de notre foiblesse, nous donne du temps pour nous corriger, & nous apprend lui-même à le mieux servir.

MADAME PERNOT.

Je conçois que ce ne sont pas les fautes légeres qui nous privent de l'amitié de Dieu, mais l'amour que nous avons pour ces choses.

LA BONNE.

Tout justement. L'affection, l'amour d'un seul péché, nous fait plus de mal & déplait plus à Dieu que dix fautes de foiblesse. Toutes les fois que nous sentons dans notre cœur l'amour pour

un ſeul péché, quelque léger qu'il nous paroiſſe, nous devons trembler, & croire que nous ſommes dans un grand danger de notre ſalut : c'eſt une marque que nous n'aimons guere le bon Dieu, & que notre amour ne tient plus qu'à un fil.

MERE-JEANNE.

Pour bien faire tout ce que vous nous dites-là, Mademoiſelle, il ne faudroit pas penſer à autre choſe : on ſeroit alors des Saintes.

LA BONNE.

Auſſi eſt-ce pour être des Saints, que Dieu nous a mis ſur la terre. Penſez-y bien, mes bonnes gens; vous n'avez que cet ouvrage qui ſoit de conſéquence : ne croyez pas que le Ciel ſe gagne pour rien : Jeſus-Chriſt dit qu'il n'y a que les violents, c'eſt-à-dire, les forts, qui l'emportent. Vous venez d'entendre tout ce que Dieu nous ordonne & nous défend par ſes ſaints commandements; il faut les obſerver, ou aller en Enfer. Peſez bien ce mot, Aller en Enfer, c'eſt-à-dire, être éternellement miſérable, toujours ſouffrir,

ſans jamais recevoir aucun ſoulagement.

LE FERMIER.

J'ai eu une fois un mal de dents ſi terrible, que je me frappois la tête contre les murailles. Tenez, Mademoiſelle, ſi l'on m'avoit dit que ce mal dureroit ſeulement une année, je crois que je ſerois tombé dans le déſeſpoir : oh! j'aurois mieux aimé mourir dans le moment.

LA BONNE.

Ajoutez à ce mal de dents, les douleurs de la goutte, de la pierre, celles que ſouffre une femme quand elle met un enfant au monde : joignez-y les ardeurs d'une violente fievre, dans laquelle on vous refuſeroit une goutte d'eau ; penſez aux douleurs que vous ſouffririez encore, ſi, avec tout cela, vous étiez couvert de plaies depuis les pieds juſqu'à la tête, & qu'on vous répandît du vinaigre, du poivre, ſur toutes ces plaies, ou bien du plomb fondu ; en un mot, raſſemblez tous les maux dans votre eſprit : ce ne ſera qu'une bagatelle en comparaiſon des peines de l'Enfer.

NANON.

Vous me faites frémir, Mademoiſelle. Je ne me ſens pas une goutte de ſang dans les veines, ſeulement en vous entendant dire cela.

MERE-JEANNE.

Quand je penſe au mal qu'on a à mettre un enfant au monde, je crois qu'il ne faudroit que ſouffrir cela pour faire un Enfer bien rude.

LA BONNE.

Cependant ce mal n'eſt rien en comparaiſon. Ajoutez qu'il ne finira jamais. Peſez bien ce mot encore une fois, *jamais*. Suppoſez qu'un oiſeau vînt prendre tous les mille ans un grain de pouſſiere ſur la terre, pour le tranſporter dans un autre monde ; combien lui faudroit-il de millions d'années pour tranſporter toute la terre qui eſt dans ce village, tous les brins de terre qui ſont en France, & puis ceux qui ſont dans tout le monde ! L'eſprit ſe perd à penſer ſeulement à cela. Eh bien, quand toute cette pouſſiere ſeroit tranſportée, l'éternité des ſouffrances ne feroit que commencer. Ceux qui n'au-

ront pas accompli les commandements de Dieu, feront plongés pendant tout ce temps dans des fleuves de feu & de souffre, accablés de tous les maux & de toutes les douleurs possibles. Ils seront tout à la fois dévorés des flammes, transis de froid; en un mot, il n'y a aucun mal dont ils ne soient accablés. Et pourquoi souffriront-ils ces horribles supplices? pour n'avoir pas voulu se gêner un peu dans cette vie: un ivrogne, pour n'avoir pas voulu s'abstenir d'aller au cabaret: une jeune fille, pour s'être exposée dans des danses, dans des vogues, dans des veillées: un pauvre, pour avoir murmuré de sa pauvreté, haï & envié les riches: les riches, pour avoir dépensé en beaux habits, en festins, en divertissements, des sommes qu'ils auroient dû employer à assister les pauvres: un pere & une mere, pour avoir mal élevé leurs enfants: les enfants, pour avoir désobéi à leurs parents: les domestiques, pour avoir manqué de fidélité envers leur Maîtres: les Maîtres, pour avoir scandalisé leurs domestiques, pour leur avoir retenu leurs gages, avoir négligé le soin de leur salut: les Marchands, pour avoir vendu à faux poids, à fausse mesure:

les ouvriers, pour avoir fait tort à leurs Maîtres en employant mal leur temps : tous, pour n'avoir point pensé qu'ils n'étoient au monde que pour aimer & servir Dieu, pour avoir négligé de le servir, pour avoir fait de mauvaises confessions & communions.

Voilà pourquoi les Damnés sont actuellement en Enfer. Ah ! si vous pouviez entendre leurs cris, leurs hurlements, il y auroit de quoi vous faire mourir de frayeur. Nous avons mérité d'être en leur compagnie : combien y en a-t-il qui seroient damnés, s'ils mouroient cette nuit ! Ah ! qu'ils frémissent, & qu'ils disent avec moi : Miséricorde, Seigneur ! puisque vous avez eu la bonté de m'attendre jusqu'à ce jour, je ne veux pas perdre un instant : je prends, à ce moment même, la résolution de faire une bonne confession générale, & d'employer le reste de ma vie à vous servir : je vous prierai sans cesse pour obtenir la grace de me corriger ; je regarderai toutes mes autres affaires comme des bagatelles, au prix de mon salut ; je ne craindrai rien que le péché, & le malheur de vous perdre, qui en est la suite.

Tout ce que je viens de vous dire

de l'Enfer eſt bien affreux, mes bonnes gens : cependant ce n'eſt rien en comparaiſon d'une autre peine, qui ſera beaucoup plus terrible, & que nous craignons pourtant moins : c'eſt d'être privés de la vue de Dieu, d'en être haïs, de le blaſphêmer, de ſentir pendant toute l'éternité le poids de ſa colere. Les paroles me manquent pour vous dire tout ce que je ſens à cet égard ; & cependant il s'en faut bien que je le ſente comme il doit être ſenti.

ANNE.

Il me ſemble, Mademoiſelle, que j'en ai eu une petite idée une fois dans ma vie. J'ai toujours beaucoup aimé ma mere : quand j'étois petite, ſi elle paroiſſoit un peu fâchée contre moi, je ne pouvois pas dormir de toute la nuit. Eh bien, une fois, pendant que j'étois à la campagne à trois lieues d'ici, un méchant homme vint lui dire que j'avois parlé à un Procureur pour lui faire un procès, à cauſe d'un petit morceau de terre qu'elle avoit vendu, quoiqu'il vînt du bien de mon pere. Je n'y avois pas ſeulement penſé, je vous aſſure ; mais pourtant elle le crut : & quand je revins de la campagne

pour l'embraſſer, elle me dit : Retire-toi d'ici, malheureuſe ; je te renonce pour mon enfant ; je ne veux plus te voir. Je m'étois précipitée, pour ainſi dire, dans les bras de ma mere, & je m'attendois à les trouver ouverts comme de coutume. Quand je me vis ainſi repouſſée, je fus ſaiſie d'une telle douleur, que je ne puis l'exprimer : je ſuis bien ſûre que je ne ſouffrirai pas davantage le jour de ma mort. Il falloit qu'elle fût bien grande, car je tombai évanouïe, & je demeurai plus de trois heures ſans connoiſſance. J'ai ſouvent penſé depuis, qu'au moment de la mort, mon ame s'envoleroit vers le bon Dieu avec une plus grande ardeur que je ne faiſois vers ma mere, & que ſi j'avois le malheur de mourir dans le péché, j'en ſerois rebutée & repouſſée avec horreur. Cette penſée me fait frémir & me glace le ſang. Je dis quelquefois : Mon Dieu ! je ſais que j'ai mérité l'Enfer ; puniſſez-moi comme vous le jugerez à propos, cela eſt juſte ; mais ne me rejettez point comme ma mere me rejetta.

LA BONNE.

Quand votre bonne mere vous rejet-

ta, ma pauvre Anne, vous n'étiez point sans consolation : vous saviez que vous étiez innocente, & vous aviez espérance de la détromper à la fin : mais le pécheur n'aura point cet espoir. Il confessera la justice du Dieu qui le rejette ; il connoîtra qu'il en est rebuté, haï pour toute l'éternité, & cela sans ressource. Oh, quel malheur ! quel désespoir ! Hâtons-nous de le prévenir, mes bonnes gens. Que ce moment soit celui de notre conversion ; mais d'une conversion si sincere, que nous puissions espérer de n'être point rejettés de Dieu au moment que notre ame sera séparée de notre corps.

MARIE.

Vous m'avez bien effrayée, Mademoiselle : je n'en dormirai pas de toute la nuit, je vous assure. Que faut-il faire pour prévenir ces horribles malheurs ?

LA BONNE.

La premiere chose qu'il faut faire, c'est de chasser dès aujourd'hui le péché de notre cœur, par un regret sincere de l'avoir commis, avec une bonne résolution de ne plus le commettre ; & puis nous disposer à faire une bonne

confeſſion générale, qui nous réconcilie avec Dieu.

L'AVEUGLE.

Et comment faire cette confeſſion générale ? J'ai ſoixante-dix ans ; je ne pourrai jamais me ſouvenir de tous les péchés que j'ai faits dans ma vie.

LA BONNE.

Vous ferez tout ce que vous pourrez; & puis M. le Curé, ou celui auquel vous vous confeſſerez, vous interrogera. L'eſſentiel eſt d'avoir une vraie douleur de vos péchés, & de n'en cacher aucuns volontairement, ou faute de vous bien examiner.

LE MANŒUVRE.

Au ſortir d'ici, j'irai trouver le Curé: il faut qu'il me confeſſe dès aujourd'hui. Tenez, Mademoiſelle, ſi je mourois à ce moment, je ſuis ſûr que j'irois tout droit dans l'Enfer. Je ſuis un malheureux, un chien d'ivrogne, qui n'ai fait que du mal. Oh ! que ma pauvre femme va être heureuſe, ſi je ne meurs pas tout de ſuite ! elle ne ſera plus ni battue ni querellée. Mes Maîtres y gagneront auſſi, car je ne gagne

pas la moitié de l'argent qu'ils me donnent. Je ſuis un pareſſeux, un gourmand, un brutal ; je me fais peur à moi-même.

LA BONNE.

Vous n'aurez pas de peine à vous confeſſer, mon pauvre Thomas, car vous dites vos péchés tout haut. Vous ferez bien d'aller trouver M. le Curé au ſortir d'ici : mais il faudra lui obéir, s'il differe votre confeſſion de quelques jours, pour vous donner le temps de bien vous préparer.

LE MANŒUVRE.

Et ſi j'allois mourir avant ce temps ? Je ne veux pas m'expoſer à être damné.

LA BONNE.

Le bon Dieu, qui vous donne cette volonté de rentrer dans ſa grace & de vous convertir, vous donnera auſſi le temps de l'exécuter, mon ami.

PIERRE.

Il faut que je vous diſe une choſe, Mademoiſelle. Je ne vaux pas mieux que Thomas : je ſuis, comme lui, un

ivrogne, un brutal, & bien d'autres choſes ; cependant je n'ai point du tout cette grande envie d'aller à confeſſe. Pourquoi Dieu ne me la donne-t-il pas comme à lui ?

LA BONNE.

Ce n'eſt pas à de miſérables créatures telles que nous le ſommes, à demander à Dieu des raiſons de ce qu'il fait, ou de ce qu'il ne fait pas : cependant il veut bien nous permettre de connoître quelquefois les régles de ſa conduite. Il y a plus de cinq ſemaines que Thomas a été fidele à la grace. Dieu lui avoit donné la bonne penſée de ne plus aller au cabaret, il n'y a point été ; & la récompenſe de cette violence qu'il s'eſt faite, eſt cette frayeur de l'Enfer qu'il a aujourd'hui, & cette réſolution de ſe convertir parfaitement. Commencez, mon pauvre Pierre, à faire quelque choſe pour Dieu, à vous corriger de quelques-unes de vos mauvaiſes habitudes ; & Dieu, qui eſt extrêmement libéral, vous récompenſera, en vous donnant de bonnes penſées, & la force de les exécuter.

LE MANŒUVRE.

Vous me croyez meilleur que je ne ſuis, Mademoiſelle. Si je n'ai pas été au cabaret, j'en ai eu bien envie: il me prend une ſoif enragée toutes les fois que je paſſe devant la porte; & pour m'attirer, la Cabaretiere me dit: Nous avons percé un bon tonneau, mais nous ne voyons plus Maître Thomas; il aime mieux aller entendre cette bigote. Voyez-vous, il faut tout dire: j'avois promis à ſon mari d'aller boire chopine ce ſoir, & de ne pas vous en parler; mais ſi perſonne que moi ne leur aide à vuider ce bon tonneau, il ſera encore plein dans dix ans, je vous en donne ma parole. Je ne veux pas offenſer Dieu, & m'expoſer à être damné pour une chopine.

PIERRE.

Mais, grand nigaud, on n'eſt pas damné pour boire chopine; c'eſt pour s'enivrer. Si l'on ne buvoit point du tout, il faudroit donc que le Cabaretier fermât ſa boutique & qu'il mourût de faim. N'eſt-ce pas, Mademoiſelle, qu'on peut boire, pourvu qu'on ne s'enivre pas?

LE MANŒUVRE.

Je ne ſais pas ſi les autres le peuvent ; mais, pour moi, je ſais bien que c'eſt la choſe impoſſible. D'abord, la Cabaretiere, ou le Diable (car c'eſt la même choſe) ne me propoſent qu'une chopine de vin, & ils me diſent comme vous, Maître Pierre : Ce n'eſt pas un péché de boire chopine. Vraiment, je ſais bien que ce n'eſt pas un péché ; il faut bien boire, ou mourir de ſoif : mais la Cabaretiere, le Diable & vous, Maître Pierre, vous ſavez fort bien que ſi une fois j'entre tant ſeulement dans le cabaret, une chopine en attirera une autre. Quand je ſuis aſſis ſur ce maudit banc, les coudes appuyés ſur cette chienne de table, avec le vin & les verres devant moi, il me ſemble que j'y ſuis cloué. On boit un coup, puis on jaſe ; enſuite vient un autre coup : la chopine eſt vuide, il en vient une autre ; la tête ſe brouille, on s'emplit comme un tonneau ; & voilà la chopine qu'on boit : puis on recommence le lendemain ; après quoi on jure, on bat ſa femme, on querelle ſes enfants, qui n'ont pas de quoi manger, parce que leur pere a trop bu : enſuite on eſt malade,

malade, on jure contre la pauvreté ; & l'on devroit jurer contre l'ivrogne, qui n'a pu s'empêcher de boire cette misérable chopine.

LA BONNE.

Ah, que Thomas dit bien! Quand on a une mauvaise habitude, il ne faut pas marchander avec elle ; car, assurément, on ne sera pas le plus fort : si on lui accorde un pied, elle en prend quatre. Mais, dira Pierre, un homme qui travaille est bien misérable, s'il ne peut pas boire un coup avec ses amis. Qu'il le boive chez lui, avec sa femme. Un honnête-homme ne doit point fréquenter le cabaret : c'est un endroit où le Diable a établi son empire, où il tend ses filets pour faire tomber les hommes dans le péché. On n'y doit aller qu'en voyage : quand on est chez soi, il faut le regarder comme un endroit très-dangereux ; & si l'on a besoin de boire un coup, il faut le boire dans sa maison, où l'on ne boit que ce que l'on a résolu.

UNE FEMME.

Plût à Dieu que mon mari vous entendît, Mademoiselle : encore faudroit-

il lui recommander de ne point boire au marché. Quand il a des bêtes à vendre, ceux qui veulent les acheter ont soin de le faire boire auparavant ; ils l'enivrent, & après cela ils lui font faire tout ce qu'ils veulent.

LA BONNE.

En général, le cabaret damnera la moitié des gens de la campagne au moins, aussi-bien que les ouvriers. D'abord, c'est un très-grand péché de s'enivrer ; & puis, y a-t-il rien de plus horrible pour un homme, que de perdre la raison & de se mettre au rang des fous ? Considérez toutes les extravagances que fait un homme ivre ; il y a de quoi mourir de honte. Mais ce n'est pas tout : on commence à boire ensemble comme de bons amis ; & puis, on finit par se quereller & se battre. Que de malheurs sont arrivés à la suite du vin ! On perd sa santé & sa vie : qu'une fievre maligne attaque un homme sobre, il y a espérance de le guérir ; mais si c'est un ivrogne, les Médecins y perdent leur latin ; son sang est comme de l'huile où l'on a mis le feu, il n'est pas possible de l'éteindre.

Combien de jurements, de blaſphêmes, entend-t-on dans les cabarets! c'eſt une vraie image de l'Enfer. Un Bourgeois, qui veut affermer ſon bien, ou qui veut faire faire quelque ouvrage, ne choiſit point un ivrogne, s'il a un peu de bons ſens; en ſorte que celui qui aime à boire, perd ſon ame, ruine ſa ſanté, mange ſon bien, s'il en a, ou n'en amaſſe point; traîne une vieilleſſe miſérable, en demandant l'aumône, & a le chagrin de voir ſes enfants demander l'aumône comme lui, en maudiſſant ſon ivrognerie. Penſez y bien, mes bonnes gens: point de Paradis ſans converſion, & point de converſion pour les ivrognes, s'ils ne renoncent au cabaret.

UNE FEMME DE LA VILLE.

Mais y a-t-il du mal à aller au cabaret le dimanche? Nous ſommes enfermés toute la ſemaine; on va ſe promener d'un côté & d'autre, les dimanches & les fêtes: on a bien chaud, on entre dans un cabaret, l'homme, la femme, les enfants & les apprentifs: on a deſſein d'y boire un coup & d'y manger une ſalade, parce qu'on s'eſt fatigué en chemin, & puis

parce qu'on ne va dans ces endroits que pour y goûter : on s'oublie quelquefois, & l'on en revient gai ; mais on eſt tous enſemble : quel mal fait-on ?

LA BONNE.

Un grand mal, ma chere. Les dimanches & les fêtes ſont établis pour ſervir Dieu, & non pour faire la débauche. Vous dépenſez beaucoup d'argent dans ces guinguettes, où l'on ne va que pour boire & manger ; après quoi, l'on jeûne le reſte de la ſemaine, & l'on va nuds pieds, faute de ſouliers. Si l'on mettoit de côté l'argent qu'on dépenſe à cela, on auroit une poire pour la ſoif : d'ailleurs, on travailleroit le lundi, au lieu qu'on eſt ſi fatigué de la débauche de la veille, qu'on ne fait rien, ou preſque rien. On accoutume ſes enfants & ſes apprentifs au cabaret, & à s'enivrer. Je me ſuis trouvée quelquefois ſur le chemin de ces guinguettes ou de ces foires, & j'avois envie de pleurer. Je voyois des hommes, des femmes, & même des enfants, pour leſquels le chemin n'étoit pas aſſez large ; l'un tomboit, l'autre chanceloit, un autre étoit obligé de rendre le vin qu'il avoit bu ; en un mot, ils

étoient tous ivres comme des bêtes. Or, s'il eſt horrible de voir un homme à qui le vin a ôté l'uſage de la raiſon, c'eſt bien pire pour une femme. J'aimerois autant rencontrer le Diable, qu'une femme priſe de vin : elle perd tout ſentiment de pudeur & de modeſtie ; elle dit des ſottiſes, elle en fait, elle en ſouffre, & devient la honte de ſon ſexe.

LA MEME FEMME.

A votre compte, Mademoiſelle, il ne ſeroit jamais permis de ſe divertir innocemment.

LA BONNE.

Non, ma chere, tant que vous appellerez innocents des plaiſirs de cette eſpèce. Je ne vous empêche pas d'aller vous promener après les offices de l'Egliſe : mais je ſoutiens que, d'aller au cabaret, ce n'eſt point un délaſſement, & qu'on s'y fatigue plus qu'en travaillant. Revenez manger un morceau & boire une bouteille de vin chez vous, je n'y trouverai point à redire : mais n'allez pas vous expoſer dans les chemins, en un état qui fait rougir & ſoupirer ceux qui vous rencontrent.

Nous allons parler des commandements de l'Eglise. Nanon, dites-nous le premier.

NANON.

Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.

LA BONNE.

Voilà ce que je vous disois tout à l'heure. Il n'y a point, les fêtes tu te divertiras, tu iras au cabaret; mais tu sanctifieras, c'est-à-dire, tu feras des actions saintes; tu assisteras à tout l'office de la paroisse; & après cela, tu pourras te promener honnêtement avec ta famille.

LE TISSERAND.

Quelquefois je peste contre les fêtes. On a une piece de toile, qu'on veut rendre: il y a deux fêtes dans la semaine; savez-vous ce que l'on fait? on travaille.

LE TAILLEUR.

Pour nous, nous ne travaillons point les fêtes; mais souvent nous sommes forcés de travailler toute la nuit du samedi: c'est malgré nous, je vous assure; mais il faut rendre l'ouvrage.

LA BONNE.

Qui vous empêche de veiller la nuit du vendredi au ſamedi ? Savez-vous bien que Dieu condamna lui-même un homme à être lapidé, c'eſt-à-dire, à être aſſommé à coups de pierres, ſeulement pour avoir ramaſſé du bois le jour qui lui étoit conſacré ?

LE TAILLEUR.

Je penſe comme vous, que cela n'eſt pas bien : mais, on a beaucoup d'enfants, il faut les nourrir ; & ſi l'on manquoit de parole aux gens, on perdroit leur pratique : ils ne conſiderent pas s'il y a pluſieurs fêtes dans une ſemaine, ils veulent être ſervis.

LA BONNE.

Mettez-vous bien dans l'eſprit que l'obſervation des commandements de Dieu & de l'Egliſe doit aller avant tout le reſte ; que rien ne peut vous en diſpenſer. Je m'explique pourtant. Il eſt des occaſions où l'Egliſe elle-même peut vous diſpenſer de ſes préceptes ; & elle le fait quelquefois, en donnant la permiſſion de travailler dans certai-

nes fêtes. Alors il n'y a plus de mal à le faire; mais il faut toujours en avoir la permiſſion. Il faut, quand on demande cette permiſſion, dire exactement la vérité; car ſi vous ſuppoſiez un beſoin de travailler qui ne fût pas vrai, alors la permiſſion que vous auriez obtenue ne vous ſerviroit pas du tout.

MARIE.

Je penſe, Mademoiſelle, que j'ai fait une faute à laquelle je ne réfléchiſſois pas. J'avois donné une robe à faire, & je l'avois donnée trop tard: cependant je voulois l'avoir abſolument pour les fêtes de Noël, & je fus cauſe que les ouvriers travaillerent les fêtes, avec permiſſion s'entend.

LA BONNE.

Voyez un peu le beau malheur, ma chere Marie, quand vous auriez eu votre robe deux jours plus tard! vous fûtes cauſe que ceux qui travailloient pour vous, demanderent une permiſſion qui n'étoit point du tout néceſſaire; car vous pouviez attendre. Ainſi vous êtes reſponſable de la faute qu'ils ont faite. Les femmes ſont fort ſujettes

à ces sortes de fautes : elles ont tant de vanité, qu'une robe neuve est pour elles d'une grande importance : elles font tourner la tête aux ouvriers pour l'avoir à point nommé, sans s'embarrasser ou non s'ils doivent travailler le dimanche.

Le second commandement de l'Eglise, quel est-il, Nanon ?

NANON.

Les Dimanches la messe entendras, & les fêtes pareillement.

LA BONNE.

Entendre la messe les dimanches & les fêtes, c'est une chose à laquelle vous ne voudriez pas manquer : cependant je suis sûre que la plus grande partie de ceux qui m'écoutent ne l'entendent guere. Entendre la messe, n'est pas être dans l'église pendant le temps qu'on la dit ; mais y être en priant. Oh, qu'il y a bien peu de personnes qui le font ! Je vois à la grand'-messe le dimanche une bande d'hommes debout, avec de grands yeux ouverts, qui regardent de tous côtés, qui rient, qui parlent, qui bâillent ; & des prie-

res, pas un mot. Je vois des femmes qui dorment, qui jouent avec de petits enfants, qui tiennent leur chapelet par contenance, & remuent les levres en tournant la tête à droite & à gauche, sans penser seulement qu'elles sont dans l'église. Or, toutes ces personnes n'entendent pas la sainte messe.

UNE FEMME.

C'est bien force à moi de jouer avec de petits enfants pendant la messe ; autrement ils braillent & étourdissent tout le monde.

LA BONNE.

Il ne faut pas les y mener, ma chere : cela les habitue à être dans l'église sans respect.

LA FEMME.

Eh, que voulez-vous que j'en fasse, Mademoiselle ? je n'ai pas de servante pour les garder. Si je les laissois seuls, il pourroit leur arriver quelque mal.

LA BONNE.

Je sais bien que, dans les lieux où il n'y a qu'une messe, qui se dit tard, il faut qu'une mere mene ses enfants à

l'église : elle ne peut même s'empêcher de se distraire, pour empêcher de crier ceux qui n'ont pas encore de raison. Quant aux autres, il faut les accoutumer à être tranquilles, les fouetter, s'ils ont couru ou parlé, ou crié dans l'église. Il y auroit même un autre moyen, que vous prendriez, s'il étoit question d'un intérêt temporel. Joignez-vous une douzaine de meres de familles, & qu'il y en ait une qui aille de grand matin entendre la messe dans une paroisse voisine ; après quoi, elle gardera les enfants des autres pendant qu'elles iront à l'église. C'est chacune quatre fois par an qu'elles auront cette commission ; Dieu mérite bien qu'on fasse cela pour lui. Mais ici, & dans bien d'autres endroits, il y a deux messes ; & par conséquent, une voisine peut fort bien garder vos enfants pendant la premiere : vous lui rendrez le même service pendant la seconde. Que si vous êtes dans l'impossibilité de faire ce que je vous propose, il faut vous distraire le moins que vous pourrez ; car, après tout, Dieu ne demande pas l'impossible : ayez une bonne volonté ; & il est si bon, qu'il s'en contentera.

UNE VIEILLE FEMME.

Je ſais bien, Mademoiſelle, qu'on va à la meſſe pour prier Dieu ; mais ne pourroit-on pas aller à l'égliſe dans un autre temps où il n'y auroit perſonne, & où l'on pourroit le faire ſans déranger ſon ménage ? Cette priere ne ſeroit-elle pas auſſi bonne que celle qu'on fait à la meſſe ?

LA BONNE.

On voit bien, ma bonne mere, que vous ne ſavez point du tout ce que c'eſt que la meſſe : je vais vous l'apprendre.

N'eſt-il pas vrai que vous devez quelques devoirs au Seigneur de la paroiſſe ? Si vous vendez un champ, il faut lui payer quelque choſe. Les uns ſont obligés de lui donner tous les ans, ou un chapon, ou une paire de poulets, ou une rente de quelques ſous. Il y en a qui ne lui doivent qu'une révérence : mais enfin, tous ceux qui ont quelques terres venant anciennement de ſa famille, ont quelques redevances à ſon égard. Eh bien, Dieu eſt un million de fois, & plus encore, votre Seigneur. Vous lui devez, non-ſeule-

ment vos terres, vos maisons, mais encore votre cœur, votre esprit, votre corps, votre ame ; en un mot, tout ce que vous avez : il est donc bien juste de lui rendre quelques devoirs. Il faut considérer que nous ne sommes rien devant Dieu, moins que des vers de terre, des grains de poussiere. Le Seigneur de la paroisse n'est pas fort honoré, si un pauvre mendiant lui ôte son chapeau ; mais si un homme de qualité comme lui le salue, alors il regarde ce salut comme quelque chose ; cela lui donne du plaisir. Quand donc nous allons à l'église pour rendre à Dieu nos redevances, c'est comme quand le mendiant ôte son chapeau à M. le Marquis. Mais Jesus-Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble, vient lui-même sur l'autel à la sainte Messe, pour rendre ses devoirs à Dieu en notre nom, & pour nous. Il est donc de la derniere conséquence de nous unir à lui, & de dire pendant la messe :

Mon Dieu, voici la pauvre mendiante, qui vient vous faire la révérence & vous payer sa dette : mais elle vous doit plus de cent mille francs, & elle n'a qu'un liard : elle va donc prier Jesus de payer pour elle. O mon Jesus !

payez pour moi. O mon Dieu! je vous adore par Jesus, je vous aime par Jesus, je vous demande pardon par Jesus de tous mes péchés. O mon Dieu! je suis bien pauvre, j'ai besoin d'une infinité de choses: à présent que Jesus est sur l'autel entre les mains du Prêtre, il vous demande ces choses pour moi; je vous les demande avec lui & pour l'amour de lui.

LA VIEILLE FEMME.

J'aurois grande envie de dire tout cela à la messe; & pourtant je suis bien sûre de l'oublier; mais je dirai au bon Dieu: Je vous dis tout ce que la bonne Demoiselle nous a appris; je voudrois m'en souvenir: mais vous savez bien, mon Dieu, que je ne le puis pas. Je répéterai cela pendant toute la messe.

LA BONNE.

Et vous l'entendrez comme il faut, ma bonne mere. Le bon Dieu, qui connoîtra votre bonne volonté, vous apprendra lui-même, bien mieux que moi, à prier comme il faut: il est un grand Maître; & s'il veut vous instruire, vous prierez mieux que les plus

grands Docteurs & les ſavants qu'il n'aura point inſtruits. Ce que j'ai dit ſur la maniere dont il faut entendre la ſainte Meſſe les dimanches, je le dis auſſi pour les jours de fêtes & les jours ouvriers, où vous pourrez l'entendre.

Nanon, paſſons au troiſieme commandement de l'Egliſe.

NANON.

Tous tes péchés confeſſeras, à tout le moins une fois l'an.

UN PAYSAN.

Dites-moi, je vous prie, pourquoi les Prêtres diſent ſans ceſſe qu'il faut ſe confeſſer tous les mois, puiſqu'on n'y eſt obligé qu'une fois chaque année ?

LA BONNE.

C'eſt, mon ami, qu'il eſt difficile de bien faire une choſe qu'on fait rarement. Si un homme ne faiſoit qu'une paire de ſouliers par année, il n'auroit pas ma pratique ; j'aurois peur qu'il n'oubliât ſon métier, s'il étoit ſi long-temps ſans travailler. Il y a un proverbe qui dit : C'eſt en forgeant qu'on devient Forgeron ; & c'eſt en ſe-

confeſſant ſouvent, qu'on apprend à ſe bien confeſſer. Auſſi voyons-nous communément que, moins on ſe confeſſe, moins on veut ſe confeſſer ; car on fait avec répugnance ce qu'on fait mal. Mais, dites-moi, je vous prie, mon bon homme, pourquoi vous avez tant de répugnance à vous confeſſer tous les mois ?

LE PAYSAN.

Je ne ſais bonnement pourquoi. Je n'aurois aucune répugnance à dire mes péchés tout haut ; car je n'en fais aucuns que tout le monde ne connoiſſe chez nous ; & ma femme, auſſi-bien que mes enfants, pourroient faire ma confeſſion en cas de beſoin. Malgré cela, je ſue à groſſes gouttes quand il faut aller dire ces péchés à un Prêtre. C'eſt peut-être parce qu'il me querelle : il s'impatiente de ce que je lui dis toujours la même choſe.

LA BONNE.

Il eſt bien vrai que lorſqu'un Confeſſeur voit qu'on ne ſe corrige pas, cela l'afflige ſenſiblement ; mais cela ne le met point de mauvaiſe humeur

contre celui qui se confesse : il en a pitié au contraire ; & s'il le reprend avec force, c'est toujours pour son bien, & pour l'engager à faire les plus grands efforts pour se corriger & changer de vie, parce qu'il sait qu'il n'y a pas de salut sans cela.

LE PAYSAN.

Eh! comment se corriger, Mademoiselle? je ne fais pas beaucoup de mal, mais je ne fais aucun bien. Je ne m'enivre pas, parce que je n'aime pas beaucoup à boire, & que cela me rend malade. J'aurois bien envie quelquefois de me mettre en colere & de me fâcher ; mais ma femme a la tête plus dure que moi : quand je lui dis un mot plus haut que l'autre, elle me boude, & il faut que je revienne le premier : j'aime encore mieux ne point me fâcher, que de lui demander excuse. Je suis paresseux ; & pourtant je travaille, parce que je n'aimerois pas à demander l'aumône. Je fais mes prieres, & je vais à l'église; mais je n'y prie guere: j'y suis tout comme le banc sur lequel je suis assis, sans penser à rien, parce que je ne sais pas prier. Eh bien, voilà ma confession générale depuis vingt ans :

j'ai eu le temps de l'apprendre par cœur, comme vous voyez. Ce sera encore celle que je ferai à Pâques prochaines.

NANON.

Je ne sais si je me trompe, Mademoiselle : mais dans tout ce que Bastien vient de dire, il n'y a pas de peché, excepté qu'il fait mal ses prieres.

LE PAYSAN.

Et moi, je sens fort bien qu'il y a quelque chose là qui ne va pas bien, sur-tout depuis que je viens ici. Mademoiselle dit que nous sommes les serviteurs de Dieu : en ce cas, il a un mauvais domestique ; je n'ai jamais pensé à rien faire pour lui.

LA BONNE.

Vous avez raison, mon ami. Votre état n'est pas bon aux yeux de Dieu ; mais il peut aisément le devenir : & le meilleur moyen pour cela, c'est de vous confesser tous les mois. Je vois que la paresse est votre plus grand péché ; & ce péché damne bien des gens : on a besoin d'une grande grace pour en sortir. Or, cette grace, on l'obtient

en approchant ſouvent des ſacrements.

NANON.

Suppoſons, Mademoiſelle, que Baſtien prie le bon Dieu de tout ſon cœur, cela ne ſuffiroit-il pas? car enfin, il ne fait pas de mal.

LA BONNE.

Cela ne ſuffit pas pour aller au Ciel ; il faut encore faire du bien, & cela ne lui ſera pas difficile. Il n'a qu'à faire pour l'amour de Dieu, ce qu'il fait par la peur d'être malade, de fâcher ſa femme & de demander l'aumône ; il n'en faut pas davantage pour devenir un ſaint. Il y en a bien parmi vous qui reſſemblent à Baſtien : qu'ils eſſayent de ſe confeſſer ſouvent, & ils verront que c'eſt un bon remede.

LE PAYSAN.

Mais, Mademoiſelle, ſi c'eſt un ſi bon remede, de ſe confeſſer tous les mois, & que cela corrige, bientôt on n'aura plus rien à dire à confeſſe.

LA BONNE.

Soyez tranquille à cet égard. Quand nous ſerons morts, nous ne pécherons

plus ; mais tant que notre ame ſera unie à notre corps, elle ſe ſalira toujours, & par conſéquent nous aurons toujours beſoin d'aller la laver dans le ſang de Jeſus. Les Saints ſe confeſſent tous les huit jours, mes bonnes gens ; & ſi on leur en donnoit la permiſſion, ils ſe confeſſeroient même tous les jours.

PIERRE.

Ils ſont donc plus méchants que les autres, & à meſure qu'ils deviennent ſaints, il faut qu'ils faſſent plus de péchés.

LA BONNE.

Ils ne ſont pas plus de péchés, mon ami ; mais ils voient mieux que nous ceux qu'ils font. Quand une perſonne eſt bien barbouillée, & qu'elle porte un habit fort ſale, une tache de plus ou de moins ne ſe remarque pas : mais ſi cette perſonne étoit bien débarbouillée, & qu'on lui donnât un habit blanc, la plus petite ordure paroîtroit & ſauteroit aux yeux. Il en eſt de même de la conſcience de ceux qui croupiſſent dans le péché ; une faute de plus ou de moins ne s'y remarque pas. A-t-elle bien lavé ſon ame dans le ſang

de Jesus, qu'elle reçoit par l'absolution, cette ame pure & nette ne peut recevoir la plus légere souillure, qu'on ne l'apperçoive bien vîte.

MADAME PERNOT.

Pour que la confession produise cet effet, il faut sans doute se confesser mieux que nous ne faisons. Apprenez-nous comme il faut le faire.

LA BONNE.

Il faut d'abord demander à Dieu son Saint-Esprit pour bien connoître nos fautes; mais il faut le demander avec ardeur, long-temps, souvent, avec confiance, & au nom de Jesus: car ce n'est pas assez de connoître nos péchés, il faut en voir la laideur, la difformité; & par nous-mêmes, nous n'en sommes pas capables, car nous sommes de pauvres aveugles. Pour nous exciter à haïr le péché, & à en faire pénitence, il faut faire de sérieuses considérations sur sa malice.

NANON.

Comment faut-il s'y prendre pour faire ces considérations?

LA BONNE.

Il faut prendre un quart d'heure pour aller à l'égliſe, ou bien vous retirer dans un coin de votre chambre, & demander le Saint-Eſprit, comme je l'ai déja dit ; faire un examen exact de votre conſcience, pour vous rappeller les péchés que vous avez commis. Après quoi, vous vous ferez les queſtions ſuivantes.

Premiere Conſidération. Qui eſt-ce qui a péché ?

C'eſt une miſérable créature, qui eſt moins qu'un grain de pouſſiere aux yeux de Dieu. C'eſt moi, qu'il a comblée de ſes biens, qu'il a miſe au monde dans le deſſein de me donner le Ciel. C'eſt moi, qui ai renié mon bon pere, qui l'ai outragé, inſulté. C'eſt un miſérable ſerviteur, qui a trahi ſon Maître; un ver de terre, qui a refuſé d'obéir à ſon Roi ; un coupable qui a inſulté ſon Juge, qui pourroit dans un inſtant le condamner à l'Enfer.

Seconde Conſidération. Contre qui ai-je péché ?

Contre le Dieu tout-puiſſant, qui peut en un inſtant me réduire en poudre. Contre celui qui eſt Maître de ma

vie & de ma mort ; qui tient en ſa main le tonnerre ; qui commande à la pluie, aux vents, à la grêle, à la tempête. Il peut commander à la terre de s'ouvrir, pour m'enſevelir toute vivante ; aux bêtes féroces, de me déchirer. Cependant, quelque puiſſant qu'il ſoit, j'ai eu la témérité de l'offenſer, de lui déſobéir.

Troiſieme Conſidération. Qu'ai-je fait en péchant ?

Par le péché mortel, j'ai tué mon ame ; j'ai perdu l'innocence de mon baptême ; j'ai renoncé à la qualité d'Enfant de Dieu, pour devenir l'Enfant du Diable, que j'ai choiſi pour mon Maître & pour mon Roi. J'ai perdu le Ciel, j'ai mérité l'Enfer ; & j'y aurois été précipitée, ſi ſa bonté n'avoit arrêté ſa juſtice, pour me donner le temps de faire pénitence. Par le péché mortel, j'ai crucifié Jeſus-Chriſt. Si nous pouvions l'entendre, il nous diroit ce que l'Egliſe chante le vendredi-ſaint. Ecoutez-le, mes bonnes gens.

Que vous ai-je fait, mon peuple ? & en quoi vous ai-je contriſté ? dites-le moi. C'eſt donc parce que je vous ai tirés de la terre d'Egypte, que vous avez dreſſé une croix pour y attacher,

votre Sauveur. Parce que j'ai été votre conducteur pendant quarante ans, que je vous ai nourri de la manne, que je vous ai fait entrer dans une terre excellente, vous avez dressé une croix pour y attacher votre Sauveur!

MADAME PERNOT.

Mais ce n'est pas nous que Dieu a tirés d'Egypte, qu'il a nourris de la manne dans le désert : c'est pour les Juifs qu'il a fait ces choses.

LA BONNE.

N'étiez-vous pas, à votre naissance, sous la puissance du démon, qui est un tyran bien plus cruel que Pharaon, qui tourmentoit les Juifs? Ne vous a-t-il pas conduits dans son Eglise, qui est une terre excellente, où il vous nourrit, non de la manne, mais de son précieux sang. Il vous a fait beaucoup plus de grace qu'aux Juifs; & toutes les fois que vous avez péché mortellement, vous l'avez crucifié. Ecoutez ce qu'il vous dit encore.

Qu'ai-je pu faire pour vous que je n'aie pas fait? Vous étiez une belle vigne, que j'ai plantée moi-même de ceps excellents: je l'ai arrosée avec mon propre

propre ſang : & cependant vous n'avez eu pour moi que de l'amertume, car dans ma ſoif, vous ne m'avez donné que du vinaigre à boire ; vous avez percé mon côté d'une lance. C'eſt pour l'amour de vous que j'ai livré à la mort les premiers nés d'Egypte ; & pourtant, vous m'avez fait mourir, après m'avoir déchiré de coups de fouets. Vous m'avez couronné d'épines, que vous avez enfoncées dans ma tête à coups de bâtons. Vous m'avez craché au viſage ; vous m'avez donné des ſoufflets ; en un mot, vous m'avez fait tout le mal que vous avez pu. Malgré cela, je vous aime : ſi vous déteſtez le mal que vous avez fait, ſi vous voulez ne plus commettre le péché, je vous pardonnerai tous ceux dont vous êtes coupable : mon ſang nettoiera votre ame ; je vous rendrai ma grace, mon amour ; & pour des bagatelles que vous ſouffrirez pour moi dans cette vie, je vous donnerai les mérites de ma mort & de ma paſſion, qui rendront le peu que vous ferez agréable aux yeux de mon Pere, & qui vous mériteront le Ciel.

MERE-JEANNE.

Je ne puis comprendre une choſe,

Mademoiselle. Tous les Prédicateurs, & vous aussi, vous dites que c'est nous qui avons crucifié Jesus avec nos péchés; & pourtant, j'aimerois mieux qu'on me déchirât moi-même par morceaux, que de faire le moindre mal au bon Jesus, s'il étoit sur la terre.

LA BONNE.

Il vous le semble, Mere Jeanne: cependant il est vrai que nous ne faisons pas un seul péché, pas même de ceux que nous appellons fort mal à propos de petits péchés, qui n'ait causé une douleur à Jesus. Il est certain que, s'il étoit encore sur la terre en état de pouvoir souffrir, un seul péché mortel lui causeroit la mort. O, mes bonnes gens! que cette pensée est bien propre à nous donner un véritable regret des fautes que nous avons commises, & à nous faire prendre une bonne résolution de nous corriger! Mais nous ne pensons pas à cela.

NANON.

Cela est bien vrai, Mademoiselle. Pour moi, je ne savois pas qu'on fît tant de mal en commettant le péché. On ne pense point du tout à cela

quand on fait des fautes ; on ne cherche qu'à se satisfaire, sans réfléchir que cela a fait souffrir Jesus.

LA BONNE.

Eh, pourquoi ne sait-on pas cela, ma pauvre Nanon? Parce qu'on vit comme des bêtes, sans penser à son salut ; parce qu'on dort au sermon, au prône, qu'on ne l'écoute pas, non plus que le catéchisme. On apprend, avec bien des peines, tout ce qui est nécessaire pour gagner sa vie, pour amasser quelque bien, pour se procurer quelque plaisir ; & l'on ne se soucie point d'apprendre ce qu'il faudroit faire pour aimer & servir Dieu. Cette négligence est un grand péché, dont il faut bien se confesser.

Mais ce n'est pas assez de se confesser, mes bonnes gens ; il faut se corriger : & l'un des meilleurs moyens de le faire, c'est de se confesser souvent, comme je vous l'ai dit. Si l'on vous avoit donné un coup de coûteau, qui vous eût fait une grande plaie, vous tourmenteriez le Chirurgien pour qu'il pansât cette plaie jusqu'à ce qu'elle fût guérie, & vous seriez fâchés s'il ne la visitoit pas souvent.

UNE JEUNE FILLE.

On aimeroit bien à se confesser, Mademoiselle ; mais on est honteux : on voit tous les jours M. le Curé ; & puis on a peur qu'il ne dise à pere & mere bien des choses qu'on ne veut pas qu'ils sachent, parce que cela les mettroit en colere.

LA BONNE.

C'est parce qu'on est ignorant, ma bonne fille. Mettez-vous bien dans la tête que votre Confesseur feroit une faute, s'il pensoit volontairement à ce que vous lui avez dit : d'ailleurs, cela ne seroit guere possible. Un Confesseur seroit bien malheureux, s'il étoit obligé de garder dans sa tête toutes les sottises qu'il entend : Dieu lui fait la grace de les oublier.

UNE FEMME.

Oh ! pour cela, Mademoiselle, M. le Curé a bonne mémoire : quand j'aurois été un an sans me confesser, il se souviendroit de tout ce que je lui aurois dit.

LA BONNE.

Chacun reçoit de Dieu, ma bonne

femme, les graces qui lui ſont néceſſaires pour faire ſon devoir ; voilà pourquoi les Confeſſeurs qui ont le moins de mémoire, & qui n'ont pas penſé une ſeule fois à ce que vous leur avez dit, s'en ſouviennent lorſque vous revenez à confeſſe : ſans cela, ils ne pourroient pas ſavoir ſi vous vous corrigez. Pour ce qui eſt de parler à aucune perſonne des choſes que vous leur aurez dites, cela eſt impoſſible : quand vous diriez à un Confeſſeur que vous avez envie de le tuer, de le voler, il ne pourroit pas s'en plaindre. Quand vous voudriez commettre les crimes les plus horribles, & qu'il ne fallût qu'avertir une ſeule perſonne pour vous en empêcher, il ne pourroit pas le faire. Suppoſez qu'un homme fût aſſez méchant pour dire à ſon Confeſſeur, qu'il veut communier pour garder la ſainte Hoſtie & la fouler aux pieds, & que cet homme ſe préſentât tout de ſuite à la ſainte Table, il faudroit que ſon Confeſſeur lui donnât la communion.

MADAME PERNOT.

Quoi ! le Confeſſeur ne pourroit pas lui refuſer la communion, lui dire une

parole, lui faire un ſigne, pour l'obliger de quitter la ſainte Table ?

LA BONNE.

Non, ma chere ; il a dû lui dire tout ce qu'il pouvoit, pendant qu'il étoit dans le confeſſionnal, pour l'engager à renoncer à ſon mauvais deſſein ; mais ſi-tôt qu'il en eſt ſorti, il ne ſait plus rien de ce que cet homme lui a dit.

CHARLOT.

Suppoſez que j'euſſe tué un homme, ou que je l'euſſe volé ; la Juſtice fait venir mon Confeſſeur, le menace, lui fait prêter ſerment qu'il dira la vérité, & puis lui demande ſi c'eſt moi qui ai fait ce vol ou qui ai tué cet homme. Il ſeroit bien forcé de dire la vérité, ſans quoi, il feroit un faux ſerment, & la Juſtice le puniroit lui-même.

LA BONNE.

D'abord, la Juſtice ne pourroit pas faire une telle queſtion. Si les Juges la faiſoient, non-ſeulement ils commettroient un grand péché, mais encore ils feroient une ſottiſe ; car ils ne peuvent ignorer que le Confeſſeur ne ſait rien. Il pourroit en faire ſerment, car

ce n'eſt pas à lui qu'on a dit ce péché; c'eſt à Jeſus-Chriſt, dont il tient la place. Ce Confeſſeur n'auroit qu'à ſe plaindre, les Juges ſeroient punis.

CHARLOT.

On dit pourtant, quand les Juges ont fait mourir un homme qui ne veut rien avouer, que le Confeſſeur peut leur dire, après la mort de cet homme, qu'ils doivent être tranquilles, & qu'ils ont fait bonne juſtice.

LA BONNE.

Ceux qui parlent ainſi ne ſavent ce qu'ils diſent. Il arrive quelquefois qu'un criminel, en mourant, charge ſon Confeſſeur de dire cela aux Juges; & alors il le peut, mais non pas ſans la permiſſion du coupable.

MADAME PERNOT.

Je comprends à préſent une choſe qui m'arriva il y a quelques années. On m'offroit une ſervante qui alloit à confeſſe à un de mes amis. Je fus le trouver, & lui demandai ce qu'il penſoit de cette fille, le priant de me dire ſi je pouvois la prendre. Il me dit qu'il la croyoit une brave & honnête fille, & qu'il ne ſavoit rien qui pût m'empêcher

de la recevoir dans ma maiſon. Cependant cette fille étoit une voleuſe, & elle s'étoit déja confeſſée de pluſieurs vols qu'elle avoit faits dans d'autres maiſons, car elle me le dit enſuite elle-même. J'ai été fâchée bien long-temps contre ce Prêtre; non que je vouluſſe qu'il me dît que cette fille étoit une voleuſe; mais il me ſembloit qu'il auroit dû me conſeiller de ne pas la prendre, ſans me dire pourquoi.

LA BONNE.

C'eſt que véritablement il ne ſavoit point de mal d'el e, puiſqu'il ne le ſavoit que par la confeſſion. Je vais vous dire quelque choſe de bien plus étonnant. Une jeune fille ſervoit à Metz, depuis quelques années, dans la même maiſon. Tout d'un coup il lui prend envie de tuer ſon Maître & ſa Maîtreſſe. Elle alloit à confeſſe au frere de ſa Maîtreſſe, qui étoit Capucin; & vous penſez bien qu'il lui dit tout ce qu'il put pour l'engager à renoncer à un deſſein ſi horrible: il lui conſeilla même de ſortir de la maiſon. Elle demanda donc ſon congé, en préſence de ſon Confeſſeur. Le Maître & la Maîtreſſe, qui étoient contents de cette fille, l'enga-

gerent à rester ; & le Confesseur ne dit pas un mot pour les engager à la mettre dehors. Quelque temps après, cette misérable exécuta son mauvais dessein, & elle fut arrêtée comme elle se sauvoit. Quand elle fut à la potence, elle fit venir le Capucin, & lui reprocha qu'il étoit cause de tous les malheurs qui étoient arrivés, parce qu'il n'avoit pas averti son Maître & sa Maîtresse de son mauvais dessein ; & l'on eut bien de la peine à lui faire comprendre qu'il ne l'avoit pas pu, parce qu'elle ne lui avoit pas dit de le faire.

LE FERMIER.

Mais, pourtant, cela étoit bien terrible : il me semble qu'il auroit dû empêcher la mort de son frere & de sa sœur.

LA BONNE.

Auroit-il été obligé de les avertir, s'il n'avoit pas su le mauvais dessein de cette fille ?

LE FERMIER.

Belle demande ! Eh, vraiment, s'il n'avoit rien su, il ne pouvoit avertir de rien ; cela va sans dire. Mais il le savoit.

LA BONNE.

Je vous le répete. Un Confeſſeur ne fait jamais rien de ce qu'on lui a dit, lorſqu'il eſt ſorti du confeſſionnal : c'eſt une choſe ſûre.

MARIE.

Je ſais bien que M. le Curé ne peut pas dire les choſes dont je me confeſſe ; mais il veut qu'on ſe corrige, & c'eſt ce qui me tracaſſe.

LA BONNE.

Je vous le répéterai cent fois, s'il le faut : le vrai moyen de ſe corriger, c'eſt de ſe confeſſer ſouvent, & bien. Au reſte, la vraie marque qu'on ſe confeſſe mal, c'eſt qu'on ne ſe corrige point. Quand on a bien du chagrin d'avoir fait une choſe, on ne s'aviſe plus de la faire. Si donc vous voyez que, depuis pluſieurs années, vous ne vous corrigez de rien, vous avez bien lieu de craindre d'avoir fait de mauvaiſes confeſſions, & il faut les réparer par une confeſſion générale. Il faudra prendre là-deſſus l'avis de votre Confeſſeur.

En voilà aſſez pour aujourd'hui : à dimanche prochain.

LEÇON PARTICULIERE SUR LE MARIAGE.

LA BONNE, NANON, LE CORDONNIER.

LE CORDONNIER.

MADEMOISELLE, je viens vous remercier des bons conseils que vous avez donnés à Mademoiselle Nanon. Elle dit que vous l'avez encouragée à m'épouser : je vous en ai bien de l'obligation ; car c'est, à mon gré, la plus gentille fille de tout le village. Ce n'est pourtant pas là ce que je regarde le plus, je vous assure : c'est sa bonté qui me plaît par dessus tout. Elle est bien douce, & sera une bonne mere pour mes pauvres enfants.

LA BONNE.

Nanon ne m'avoit pas dit que vous eussiez des enfants : cela fait une grande différence, mon ami. Avez-vous de quoi les nourrir, & encore une femme par dessus ; sans compter que Dieu

vous enverra ſans doute d'autres enfants.

LE CORDONNIER.

Je ne ſuis pas riche, Mademoiſelle. J'ai un petit morceau de terre, qui me donne du bled : mais, comme c'étoit la défunte qui me l'avoit apporté, il appartiendra à ſes enfants ; & je laiſſerai à ceux que celle-ci me donnera un morceau de vigne qui vient de mon côté ; & à elle-même, tout ce qui ſera chez moi quand je mourrai, car je lui reconnoîtrai une groſſe dot.

LA BONNE.

C'eſt-à-dire, mon cher, que vous deshériterez les enfants du premier lit pour ceux du ſecond, à qui vous donnerez tout ; & les autres n'auront que le bien de leur mere, que vous ne pourrez leur ôter. Cela n'eſt pas bien, mon cher ; & Nanon eſt trop honnête fille pour faire un tel marché : ce ſeroit un vol.

NANON.

Je croyois que chacun étoit le maître de ſon bien, Mademoiſelle. S'il mouroit avant moi, je reſterois donc bien pauvre ? Pourtant je ne veux pas voler.

LE CORDONNIER.

J'eſpere vous laiſſer un morceau de pain, Mademoiſelle Nanon. Dieu merci, je ſuis bien achalandé, parce que j'ai de bonnes marchandiſes. Ce n'eſt pas comme Thibault, l'autre Cordonnier; ſes ſouliers ne durent pas, parce qu'il achete de mauvais cuir: auſſi perd-t-il toutes ſes pratiques.

LA BONNE.

Mais cela n'eſt pas bien, mon ami, de décréditer la marchandiſe de votre prochain: vous offenſez Dieu; & il faut bien prendre garde à cela. Vous dites que la défunte vous avoit apporté un morceau de terre: Nanon n'a rien, vous le ſavez.

LE CORDONNIER.

Je le ſais bien, Mademoiſelle; mais cela ne m'auroit pas empêché de la faire tout auſſi brave que l'autre, ſi elle l'avoit voulu: j'en aurois été quitte pour ne pas aller en foire cette année. Mais elle dit que vous lui avez conſeillé de me laiſſer cet argent. N'eſt-ce pas comme ſi elle me l'apportoit?

LA BONNE.

Oui, mon cher : ainsi vous pouvez lui reconnoître les cent livres qu'elle vous épargne, & lui faire quelque autre petit avantage, pour la peine qu'elle aura à élever vos enfants. Vous consulterez sur cela le Notaire ; c'est un honnête-homme, qui ne vous donnera que de bons conseils.

LE CORDONNIER.

Ne puis-je pas lui donner les habits de la défunte ? ils sont comme tout neufs. D'ailleurs, mes deux filles sont encore petites, & ces habits se gâteroient avant qu'elles fussent en âge de les porter. Elle avoit aussi du bon linge & des bagues.

LA BONNE.

J'espere que Nanon élévera si bien vos petites filles, qu'elles n'auront jamais que de bonnes façons pour elle : mais pourtant, il faut toujours prendre ses précautions, comme si l'on devoit craindre qu'elles ne l'aimassent pas. Je voudrois donc qu'on fît estimer les habits, qui se gâteroient si on les gardoit, & le linge que vous donnerez à

Nanon, afin que vous puissiez rendre ce qu'ils valent à vos filles quand elles se marieront ; car si vous donniez pour un écu, on diroit que vous auriez donné pour dix. Avec cette précaution, on ne pourra rien reprocher à Nanon. Vous le voulez bien, mon enfant ?

NANON.

Moi, Mademoiselle, je veux tout ce que vous vous voudrez. J'aurois mieux aimé des habits tout neufs ; mais vous savez mieux que moi ce qui me convient.

LA BONNE.

Je vois bien que Nanon est une bonne fille ; & je ne crains pas de vous dire devant elle, qu'elle vous fera beaucoup plus de profit qu'une femme qui vous apporteroit une grosse dot ; car elle attirera la bénédiction du Ciel sur votre maison. Pour vous mettre en état de recevoir cette bénédiction, il faut vous préparer en vrais Chrétiens à recevoir le sacrement de mariage. Il ne faut penser à s'engager dans cet état, que dans la vue d'y servir Dieu, & d'élever des enfants qui puissent entrer dans le Ciel. Vous aimez Nanon, mon

ami, & vous penſez que vous ſerez fort heureux avec elle : il eſt permis de chercher cette ſorte de bonheur, Dieu ne vous le défend pas ; mais il veut que vous penſiez que c'eſt lui qui vous donne ce bonheur. Suppoſez que vous me faſſiez un préſent : vous voulez que je ſois bien aiſe de ce préſent ; mais vous voulez auſſi que je vous en aie obligation, que je vous en remercie, comme cela eſt juſte. De même le bon Dieu vous donne une bonne femme : c'eſt pour vous rendre heureux qu'il vous la donne ; mais il veut que vous l'aimiez à cauſe du préſent qu'il vous fait, que vous l'en remerciez. J'en dis autant à Nanon. Qui prend mari, prend Maître, ma bonne fille. Comme ce ſera Dieu qui lui donnera ce Maître, Nanon l'aimera à cauſe de celui qui le lui donne ; & toutes les fois qu'il la priera de faire quelque choſe, elle lui obéira comme à Dieu.

LE CORDONNIER.

Oh ! pour ce qui eſt de cela, Mademoiſelle, Nanon ſera toujours la Maîtreſſe : tout le monde ſait bien que la défunte l'étoit ; on diſoit même qu'elle l'étoit trop. C'étoit la meilleure

femme du monde ; mais elle aimoit trop la dépenſe : j'aurois bien du bon argent de reſte, ſi j'avois pu me réſoudre à la contredire. Je diſois bien un mot par-ci par-là ; & puis, comme elle s'en moquoit, je laiſſois aller les choſes comme elles pouvoient.

LA BONNE.

Vous faiſiez très-mal, mon enfant. Savez-vous bien qu'un mari eſt reſponſable des fautes que fait ſa femme ? Si la vôtre a fait de folles dépenſes, vous auriez dû l'en empêcher avec douceur. Je ſerois bien fâchée, ſi vous laiſſiez à Nanon la liberté de faire des ſottiſes.

NANON.

Quoi, Mademoiſelle ! vous lui conſeillez d'être plus méchant avec moi qu'avec ſa premiere femme ? Cela n'eſt pas bien ; je ne l'aurois par cru de vous.

LA BONNE.

La pauvre Nanon a oublié tout ce que nous avons dit ces temps paſſés. N'avons-nous pas répété vingt fois qu'on ne peut aller au Ciel qu'en obſervant les commandements de Dieu ?

Si vous vouliez vous jetter dans une riviere, ou par la fenêtre, voudriez-vous que votre mari vous laissât faire ?

NANON.

Non, Mademoiselle : je serois bien aise, au contraire, qu'il m'en empêchât ; mais cette envie ne me prendra jamais, je vous en assure.

LA BONNE.

Je le pense bien, ma chère : mais peut-être aurez-vous envie quelque jour de violer les commandements de Dieu ; ce qui est une plus grande folie que de se jetter par la fenêtre, sans dessein prémédité s'entend. Alors, si votre mari vous aime véritablement, il faudra bien qu'il vous en empêche.

NANON.

Et si c'étoit mon mari qui voulût les violer, sans doute que je devrois l'en empêcher aussi.

LA BONNE.

Écoutez bien, ma chere Nanon. Quand on se marie, on se charge de plusieurs devoirs, qu'il faut observer ;

& ces devoirs ne font pas les mêmes pour le mari & la femme. Le Prêtre qui vous mariera, vous fera promettre d'obéir à votre mari, & de l'aimer : il fera auffi promettre à votre mari de vous aimer, de vous nourrir, de fournir à vos befoins ; mais il ne lui dira pas de vous obéir, parce que l'obéiffance eft le devoir de la femme, & point du mari. Si donc vous vouliez faire quelque chofe de mal, votre mari devroit vous prier, d'abord avec amitié, de ne point faire cette faute ; & fi cela ne fuffifoit pas, il devroit vous défendre abfolument de la faire : il a ce droit. Au lieu qu'une femme n'eft pas en droit de commander à fon mari : elle ne peut qu'inviter, que prier ; & s'il ne veut pas fe rendre à fes prieres, il faut qu'elle prenne patience.

NANON.

Puifque cela eft, les filles font bien bêtes quand elles fe marient. J'aimerois encore mieux refter en condition : fi je ne fuis pas contente de mon Maître, je puis le quitter & en prendre un autre ; mais puifqu'un mari eft un Maître qu'on ne peut quitter, foit qu'il foit bon ou mauvais, c'eft autre chofe.

Je ne voulois me marier que pour faire ma volonté, & ne plus faire celle des autres.

LE CORDONNIER.

Mon Dieu, Mademoiselle, ne pourrois-je pas promettre à ma Nanon qu'elle sera toujours la Maîtresse? aussi-bien, quand je ne le lui promettrois pas, ce seroit toujours la même chose. Si je la voyois un peu fâchée, je lui accorderois tout ce qu'elle voudroit.

NANON.

Oh! s'il ne faut que cela, je vous promets de me fâcher toutes les fois que vous me refuserez quelque chose; cela est bien aisé.

LA BONNE.

Non, ma chere, cela n'est point du tout aisé quand on est une bonne femme, car on aime son mari; & quand on l'aime, on seroit bien fâchée de lui donner le moindre chagrin. Mais Nanon, vous avez donc une grande envie de faire de mauvaises choses?

NANON.

Non, je vous assure, Mademoiselle. Vous pouvez demander à mon Maître;

il vous dira que je ne ſuis point du tout obſtinée. C'eſt ce mot d'obéiſſance qui me choque. Je ſuis fâchée qu'on ait établi la mode que les femmes doivent obéir aux maris : je voudrois que tout fût égal.

LA BONNE.

Savez-vous qui a établi cette mode qui vous choque, ma chere Nanon ? c'eſt le bon Dieu. C'eſt lui qui a dit que la femme ſeroit ſoumiſe à ſon mari. Voudriez-vous murmurer contre les ordres de Dieu ? Il faut au contraire vous y ſoumettre, & dire : Seigneur, vous êtes mon Maître ; vous avez ordonné que la femme obéiroit à ſon mari ; je vous promets donc d'être ſoumiſe à celui qui ſera le mien. Je le prendrai de votre main ; & ce ſera pour l'amour de vous que je lui obéirai. Cependant votre mari vous rendra l'obéiſſance agréable, en vous parlant toujours avec douceur ; & par là vous trouverez plus aiſé le ſecond devoir d'une bonne femme, qui eſt d'aimer ſon mari, d'avoir pour lui du reſpect & de l'eſtime, en un mot, de le préférer à tous les hommes du monde. Cela ne vous ſera pas difficile, Nanon ; car je

ſais que vous avez un bon cœur : ainſi, quand vous penſerez qu'il vous aime mieux que toutes les autres filles, & qu'il vous a choiſie quand vous n'aviez rien du tout, vous l'aimerez à cauſe de cela.

NANON.

Je veux vous dire la verité tout devant lui, Mademoiſelle. A préſent, je ne l'aime pas encore beaucoup ; & pourtant, j'ai de l'amitié pour lui. Ce n'eſt pas cependant à cauſe de cette amitié que je le prends ; mais parce qu'il eſt doux, qu'il va tous les jours à la meſſe, qu'il vivoit bien avec la défunte, & qu'il a voulu me donner de beaux habits. Je ne les prends pas, parce que vous m'avez dit que cela ne ſeroit pas bien ; ce qui ne m'empêche pas de lui en être bien obligée. S'il eſt bon avec moi, je ſais bien que je l'aimerai encore davantage ; car j'aime tous ceux qui ont de l'amitié pour moi.... Attendez, je l'aime encore un peu pour une autre choſe ; c'eſt qu'il m'a promis de faire une belle noce. Vous y viendrez, Mademoiſelle ; n'eſt-ce pas ? Ah, que je vais danſer !

LA BONNE.

Comme Nanon a toujours profité de tout ce que je lui ai dit ! J'aurois bien envie de lui dire encore une chose ; mais elle se fâcheroit.

NANON.

Vous pourriez me battre que je ne me fâcherois pas, Mademoiselle. Dites tout ce qui vous plaira ; je vous obéirai, je vous assure.

LA BONNE.

C'est une action sérieuse que de se marier, ma chere Nanon : tout le bonheur de cette vie en dépend, & souvent même celui de l'éternité. On ne peut bien remplir les devoirs de cet état, sans la grace de Dieu : cette grace se donne dans le sacrement, si on le reçoit bien ; & pour bien le recevoir, il faut s'y bien préparer. Une Chrétienne ne doit être occupée que de cela en se mariant, & ne pense non plus, ni à festin ni à danse, que s'il n'y avoit ni viande ni violons. Le jour qu'elle se marie est, à la vérité, un jour de réjouissance ; mais d'une joie Chrétienne, & qui ne s'accorde pas avec les folies qu'on fait ce jour-là.

NANON.

Eſt-ce que vous ne voulez pas qu'on faſſe une noce ? Y a-t-il du mal à cela ? Autant vaudroit-il ne pas ſe marier.

LA BONNE.

Je ne vous dis pas que ce ſoit un péché, ma chere ; mais c'eſt une folie, qui fait commettre bien des fautes. Ecoutez, ma chere Nanon, ce que je ferois, ſi j'étois à votre place. Je commencerois par bien prier le bon Dieu de rompre mon mariage, s'il ne doit pas être pour ſa gloire & mon ſalut. Je tâcherois de me mettre dans la grace de Dieu, par une bonne confeſſion générale. Je communierois deux jours avant mon mariage ; & je me tiendrois très-modeſte & très-retirée juſqu'à ce jour-là. Je prierois mes parents & mes amis de me faire le plaiſir d'aſſiſter à la célébration, & je leur donnerois quelques gâteaux & une bouteille de vin au ſortir de l'égliſe : mais ce ſeroit tout ; & au lieu de dépenſer beaucoup d'argent à un grand dîner & à un grand ſouper, je donnerois quelque choſe aux pauvres. Je me garderois bien d'avoir des violons, car c'eſt une

une ſource de péchés, de querelles, de jalouſies ; outre que l'on boit en danſant, qu'on s'enivre, & qu'on fait bien des ſottiſes, ſans celles que l'on dit... Vous voilà toute triſte, ma pauvre Nanon.

NANON.

C'eſt que ce que vous me dites me fait de la peine : je vous obéirai pourtant. Mais que ferai-je toute la journée ? je m'ennuierai comme un chien ; car ce ne ſeroit pas bien de travailler le jour de ſes noces, c'eſt comme une fête.

LA BONNE.

Vous viendrez dîner avec moi, & M. le Curé auſſi : enſuite nous irons dans votre maiſon ; nous la rangerons. Je mènerai le Notaire, & nous écrirons tout ; afin que, ſi vous perdez votre mari, on ne vous demande pas plus que vous aurez trouvé. Nous irons un peu nous promener, un peu à l'égliſe, & la journée ſe trouvera paſſée. Le ſoir, la providence fera trouver à ſouper chez vous : j'y mènerai Madame la Marquiſe ; & c'eſt un honneur qui vaudra bien la noce. J'oubliois de vous dire qu'il faudra mener les petits en-

fants dîner chez-moi. Ils vont devenir à vous, ma chere Nanon. Il faut promettre à Dieu de les aimer, de les élever chrétiennement, & de les traiter aussi-bien que les vôtres, si Dieu vous en donne.

NANON.

Mais si j'ai des enfants, Mademoiselle, sans doute que je les aimerai mieux; je ne pourrois pas m'en empêcher.

LA BONNE.

Si vous élevez bien ces enfants, ils seront doux & vous aimeront comme leur mere. Alors vous les aimerez vous-même beaucoup plus que vous ne croyez devoir le faire: j'ai vu quelques belles-meres dans ce cas. Je ne vous dis pas que vous ne puissiez sentir quelque chose de plus tendre pour vos propres enfants: il n'y a pas de mal à cela; mais il y en auroit si cela paroissoit, s'ils étoient mieux nourris, mieux habilles, & si, dans les disputes ordinaires parmi les enfants, vous preniez sans raison le parti des vôtres contre eux.

NANON.

Voilà bien des choses que vous me

dites, & pas un mot pour celui qui doit être mon mari : les hommes n'ont-ils pas auſſi leurs devoirs en ſe mariant?

LA BONNE.

Je lui ai déja parlé des ſiens, ma chere. Il ſera obligé de vous aimer, de ſupporter vos défauts avec indulgence, de vous reprendre avec douceur & de vous nourrir.

LE CORDONNIER.

Voilà de la beſogne bien aiſée. Pour ce qui eſt de l'aimer, c'eſt choſe faite depuis long-temps : pour ſupporter ſes défauts, elle n'en a point.

LA BONNE.

Vous vous trompez, mon ami : tout le monde a ſes défauts, & Nanon en a comme les autres. Vous êtes amoureux à préſent ; c'eſt une maladie qui gâte la vue, & qui empêche de voir les choſes comme elles ſont : mais cette maladie ne dure guere plus de ſix mois après le mariage.

NANON.

Comment, Mademoiſelle, il ne m'aimera que pendant ſix mois! ſi je

croyois cela, je ne me marierois pas. Je veux qu'il m'aime toute sa vie.

LA BONNE.

Je suis charmée de votre vivacité, Nanon ; c'est signe que vous l'aimez plus que vous ne le croyez. Il vous aimera toute sa vie, autant pour le moins qu'il vous aime à présent ; mais ce sera d'une autre maniere, qui ne l'empêchera pas de voir vos défauts. Or, comme il croit maintenant que vous n'en avez point, il pourroit être un peu fâché de s'être trompé. Pour empêcher cela, il faut qu'il sache à présent que vous avez des défauts, comme il en a lui-même. Le bonheur & la tranquillité du mariage consistent à se les pardonner. Ainsi, quand Nanon verra son mari, qui est prompt, un peu en colére, elle ne lui répondra rien, quand même elle en auroit bien envie ; & elle dira : Mon Dieu, c'est pour l'amour de vous que je vais garder le silence.

NANON.

Mais, Mademoiselle, si je ne lui réponds pas, il s'accoutumera à se fâcher & à me gronder pour un rien.

LA BONNE.

Je vous ai dit que votre amoureux eſt prompt ; car je me ſuis informée de lui, & on me l'a dit : mais on m'a aſſurée qu'il n'eſt point brutal. Ainſi, quand le premier mouvement ſera paſſé, il dira en lui-même : Voyez un peu cette bonne femme! j'avois tort, je le vois bien ; cependant, elle ne m'a pas répondu. Qu'eſt-ce que je ferai pour la récompenſer de cela ? il faut, du moins, lui dire quelques paroles de douceur, l'embraſſer, lui témoigner que je ſuis fâché. Nanon, de ſon côté, ne boudera pas, quand ſon mari reviendra le premier ; elle lui pardonnera de bon cœur, afin qu'à ſon tour il lui pardonne ſes fautes. Par ce moyen, vous ſerez les plus heureuſes gens du monde, vous vivrez en paix.

NANON.

Qui eſt-ce qui tiendra l'argent, Mademoiſelle? Il me ſemble que j'aurois bien du plaiſir à en avoir.

LA BONNE.

Perſonne ne le tiendra, ma chere : il ſera dans une armoire dont vous

aurez tous deux la clef. Quand un des deux croira avoir besoin d'y prendre quelque chose, il consultera l'autre. Vous gagnez assez bien votre vie, mon cher ami; mais vous n'êtes pas loin de la vieillesse, & ce n'est pas un temps où l'on soit capable de grand' chose. Il faut donc vous ménager une poire pour la soif. Vous gagnez, je le suppose, vingt sous par jour: eh bien, il faut supposer que vous n'en gagnez que dix, que vous emploierez pour vos besoins. Je veux dire qu'il faut mettre de côté la moitié de ce que vous gagnerez; & cette moitié, il ne faudra pas y toucher, sous quelque prétexte que ce soit. Nanon sera une bonne ménagere; elle filera, elle fera filer les petites; elle n'aura point envie de tout ce qu'elle verra, & n'achetera rien sans en avoir demandé conseil à son mari. Elle aura soin d'être nette & propre, & ne se souciera pas de belles nippes. Moyennant cela, il vous restera une petite somme à la fin de chaque année, que vous emploierez en marchandises; cela vous mettra à votre aise: & puis, Dieu bénira votre travail, si, avant toutes choses, vous vous appliquez à le bien servir.

LE CORDONNIER.

Ayez la bonté, Mademoiſelle, de nous apprendre ce qu'il faudra faire pour bien ſervir Dieu dans notre ménage.

LA BONNE.

Il faudra commencer la journée par aſſiſter tous les jours à la ſainte Meſſe, comme vous avez coutume de le faire; & comme les enfants ſeront encore couchés, Nanon pourra y aller avec vous. En revenant de la meſſe, vous ferez, avec les enfants & les ouvriers, la priere du matin. Vous offrirez de temps en temps votre travail au bon Dieu. Vous aurez ſoin qu'on ne chante pas de mauvaiſes chanſons dans la boutique, mais des cantiques. Si vous avez un ouvrier libertin, jureur, ou qui diſe des paroles malhonnêtes, vous le mettrez dehors, après l'avoir averti, s'il ne veut pas ſe corriger: car quand il ſeroit le meilleur ouvrier du monde, il ne faut pas ſouffrir que Dieu ſoit offenſé dans votre maiſon; un tel homme attireroit la malédiction de Dieu ſur vous & ſur vos enfants. Ne trompez jamais vos pratiques, en leur donnant de mauvaiſes marchandiſes, car c'eſt

voler; ni en leur promettant leurs souliers pour un certain temps, car c'est mentir, lorsque vous savez que vous ne pouvez pas leur tenir parole : & puis cela est cause que les pratiques jurent contre vous, qu'elles murmurent, qu'elles s'impatientent.

LE CORDONNIER.

Si je ne leur promettois pas, ils iroient chez l'autre, qui leur donneroit leurs souliers tout de suite, car il n'a guere d'ouvrage.

LA BONNE.

Eh ! pourquoi ne voulez-vous pas lui en laisser? Si vous étiez à sa place, seriez-vous bien aise qu'on vous arrachât le pain de la main? Ayez bien soin de vous confesser de cette mauvaise volonté que vous avez pour lui, mon cher : il faut que tout le monde vive. Je vous répete ce que je vous ai déja dit : quand vous serez pressé d'ouvrage, & qu'il faudra veiller, que ce soit la nuit du vendredi au samedi ; car il ne faut pas faire un seul point après minuit le dimanche. Nanon, de son côté, n'aimera point à courir, & à aller jaser chez ses voisines : elle se

tiendra à la maiſon, pour avoir ſoin de ſon ménage & faire travailler les petites. Le dimanche vous aſſiſterez à tout l'office de l'égliſe ; après quoi, vous pourrez aller à la promenade, ou jouer une partie de quilles ou de boules avec vos ouvriers, vos voiſins & voiſines : mais il faut jouer bien peu de choſe, ſeulement pour payer une bouteille de vin & une ſalade pour le goûter. Vous vous coucherez, après avoir fait la priere, gaiement & ſans chagrin, parce que vous aurez fait votre devoir, & que vous n'aurez point offenſé Dieu.





NEUVIEME JOURNÉE.

LA BONNE,

Et divers Interlocuteurs.

LA BONNE.

LE quatrieme commandement de l'Eglise nous oblige à recevoir la sainte Communion, au moins à Pâque. Mais, dites-moi, Charlot, qu'est-ce qu'on reçoit quand on Communie ?

CHARLOT.

Je sais bien, Mademoiselle, qu'on reçoit le bon Dieu. Il y avoit encore quelque autre chose dans le catéchisme ; mais je l'ai tout à-fait oublié.

LA BONNE.

Et vous n'oubliez pas les chansons qui se chantent dans la rue. Quelle horreur ! quelle négligence du salut ! Cependant on gronde contre M. le Curé quand il exige qu'on aille au catéchisme ! Ecoutez-moi bien, Charlot, & tous les autres aussi.

On reçoit dans la ſainte Communion le corps, le ſang, l'ame, la divinité de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſous les eſpeces & apparences du pain & du vin. Nous ne le voyons pas ; au contraire, nous ne voyons qu'une choſe qui reſſemble au pain & au vin : mais nous devons croire que le pain & le vin n'y ſont plus, & qu'il n'y a que le corps & le ſang de Jeſus ; parce que c'eſt lui-même qui nous l'a dit, & qu'il ne peut nous tromper. Me diriez-vous bien, Madame Pernot, pourquoi Jeſus vient en nous dans la ſainte Communion ?

MADAME PERNOT.

Je vous l'ai déja dit, Mademoiſelle, je ſuis tout auſſi ignorante que les autres. Je crois pourtant qu'il vient en nous, pour nous rendre meilleurs.

LA BONNE.

C'eſt une des raiſons pour leſquelles il a inſtitué ce ſacrement : mais il y en a pluſieurs autres. Il vient en nous pour conſacrer nos corps par ſa préſence, pour adorer Dieu ſon pere en nous, pour l'aimer, le remercier de toutes les graces qu'il nous a faites, lui de-

mander celles qui nous ſont néceſſaires, & le pardon de nos péchés. Il vient comme un Médecin, pour nous guérir de toutes nos maladies ; comme le bon Paſteur, pour prendre ſur ſes épaules ſa pauvre brebis qui s'eſt égarée, & la ramener au bercail. Nos corps ont été conſacrés dans le baptême pour être les temples du Dieu vivant : mais nous avons ſouillé, gâté ces temples ; il faut les conſacrer de nouveau.

CHARLOT.

C'eſt peut-être comme la paroiſſe de Saint-Germain, dans laquelle on avoit tué un homme le jour même du Saint. Si vous aviez vu, Mademoiſelle, comme l'on emporta vîte le Saint-Sacrement, les reliques ; on éteignit les cierges, la lampe : cela donnoit de la frayeur. Enſuite il vint un Evêque, qui fit je ne ſais combien de cérémonies pour rebénir l'Egliſe. On dit que ſans cela, on n'auroit pas pu y dire la meſſe. Il n'y eut pas d'office ce jour-là.

LA BONNE.

Voilà juſtement ce qui arrive dans nos ames, qui ſont les temples, c'eſt-

à-dire, les églises de Dieu. Aussi-tôt qu'on a commis un péché mortel, Dieu cesse d'y habiter ; il retire ses graces, & cette pauvre ame est comme cette église où l'on éteint les cierges, qu'on dépouille de tous ses ornements, & où l'on ne peut plus chanter les louanges de Dieu, parce qu'elle a été souillée par le sang. Et comme il faut que l'Evêque vienne rebénir cette église, avant qu'on y puisse dire l'office ; de même il faut que Jesus-Christ, qui est l'Evêque des Evêques, revienne consacrer notre ame, afin que Dieu puisse y être adoré comme il faut. Enfin Jesus, en se donnant à nous sous la forme du pain, veut nous apprendre qu'il est la nourriture de nos ames. Une personne qui n'auroit pas de pain, deviendroit bientôt maigre, séche, & périroit ; de même une personne qui s'éloigne de la sainte Communion, perd toute sa force, & s'expose à succomber à la premiere tentation : ce qui donneroit la mort à son ame.

MADAME PERNOT.

Mais, Mademoiselle, on craint de communier, parce qu'on n'en est pas digne ; on ne voudroit pas faire une mauvaise communion.

LA BONNE.

Si nous attendions, pour communier, que nous en fussions dignes, nous ne le ferions jamais, quand nous aurions à nous seuls toute la pureté des Anges & les vertus de tous les Saints. Qui n'est pas en état de communier tous les mois, & ne veut pas s'y mettre, n'est pas en état de le faire à Pâque.

MADAME PERNOT.

Apprenez-nous, s'il vous plait, ce qu'il faut faire pour ne pas s'exposer à communier indignement.

LA BONNE.

La premiere disposition est la haine du péché. Il faut en purifier votre cœur par une bonne confession, dans laquelle vous aurez formé une véritable résolution de vous corriger de vos fautes; car si vous conserviez dans votre ame l'attache à un seul péché considérable, il est bien certain que vous commettriez un crime horrible. Jesus ne peut habiter avec le Diable. Il vient pourtant dans ceux qui font des communions indignes; mais c'est pour leur jugement & leur condamnation. Re-

marquez, je vous prie, qu'on voit communément un grand nombre de maladies après Pâque: on dit: C'eſt le printemps qui cauſe ces maladies; mais ſaint Paul nous apprend que ce ſont les mauvaiſes communions. Dieu a même ſouvent puni ce crime par des morts ſubites. Si vous ne voulez pas pardonner comme il faut à votre ennemi, reſtituer ce bien mal acquis, renoncer à cette intrigue criminelle, ah! éloignez vous de la ſainte Table, même à Pâque. Allez-vous confeſſer, à la bonne heure; mais déclarez vos malheureuſes diſpoſitions: ou plutôt, hâtez-vous de chaſſer le péché de votre cœur. Purifiez-le par la pénitence; & quand votre Confeſſeur jugera que vous êtes en état d'être réconciliés avec Dieu, non-ſeulement obſervez le commandement de l'Egliſe qui vous oblige de communier à Pâque, mais procurez-vous, par une vie Chrétienne, le bonheur de communier tous les mois.

NANON.

Mais, Mademoiſelle, je ne ſais que dire à Notre-Seigneur, quand je m'approche de la ſainte Table; je ſuis comme un animal ſtupide.

LA BONNE.

Dites-lui cela, ma chere Nanon : Seigneur, ayez pitié de ce pauve animal. Dites-lui encore : Je crois, mon Seigneur, que c'eſt vous que je vais recevoir : j'y viens en tremblant, parce que je ne ſuis qu'une malheureuſe péchereſſe, une ſtupide, une miſérable ; mais vous m'avez dit de venir à vous, parce que j'étois pauvre & malade, & que vous vouliez me guérir & m'enrichir.

Pendant la ſainte Meſſe que vous entendrez avant la ſainte Communion, faites tout ce que vous pourrez pour n'être occupée que de Jeſus-Chriſt. Ceux qui ſavent lire doivent lire, lentement & avec attention, les prieres qui ſont dans leurs heures, à moins que leur cœur ne veuille dire de lui-même quelque choſe à Jeſus ; ce qui eſt encore mieux. Les autres doivent réciter le chapelet ; & à chaque *Ave, Maria*, dire : Jeſus, ayez pitié de moi ; à un autre : Jeſus, ayez pitié de moi, donnez-moi votre amour, pardonnez-moi mes péchés ; j'ai bien du regret de les avoir commis. Priez la ſainte Vierge de vous obtenir de Dieu la

grace de faire une bonne communion. Adreſſez-vous à tous les ſaints Anges qui ſont dans l'Egliſe, pour les prier de vous accompagner à l'autel, d'adorer, d'aimer, de remercier Jeſus pour vous. Enfin, reſtez au moins un quart d'heure dans l'égliſe après la ſainte Meſſe, pour remercier Dieu, & vous offrir à lui en union avec Jeſus-Chriſt.

MADAME PERNOT.

J'ai vu quelquefois des hommes communier à la fin de la meſſe, & ſortir à la bénédiction du Prêtre : cela m'a fait toujours de la peine.

LA BONNE.

Et à moi auſſi, ma chere, d'autant mieux que l'on voyoit que ces gens-là ne ſe trouvoient pas mal. En vérité, il me sembleroit que le Prêtre auroit pu prendre la cloche, un cierge & les ſuivre; car ils emportoient le Saint-Sacrement. Il faut bien ſe garder d'une telle faute. Enfin, le reſte du jour où l'on a eu le bonheur de communier, il faut ſe rappeller ſouvent cette grace, & dire : Comme vous vous êtes donné à moi, ô mon Jeſus! je me donne à vous.

Dites-nous, Nanon, les deux derniers commandements de l'Eglise.

NANON.

Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement. Quatre-temps, vigiles jeûneras, & le Carême entiérement.

UN PAYSAN.

Pour ce qui est de ne pas manger de la viande le vendredi & le samedi, cela n'est pas bien difficile à nous autres pauvres gens ; car nous n'avons pas le moyen d'en manger douze fois l'année, excepté de temps en temps un petit morceau de lard : mais pour le jeûne, j'ai essayé de le garder cinq à six fois dans ma vie, & j'en ai manqué mourir ; j'étois si foible, que je ne pouvois me soutenir, & encore moins travailler.

LA BONNE.

Aussi le jeûne n'oblige-t-il pas ceux qui font des travaux extraordinaires, & qui ne sont pas assez robustes. Ecoutez-moi bien, mes bonnes gens : l'Eglise n'est point une marâtre, sans

pitié pour ses enfants : elle veut qu'ils fassent pénitence & qu'ils se mortifient ; mais elle ne veut pas qu'ils s'épuisent & se tuent. Chacun de vous en particulier doit consulter son Curé, lui exposer son travail, l'état de sa santé & de ses forces ; & après cela, il peut s'en rapporter à ce qu'il lui dira, sans craindre d'offenser Dieu & de violer les commandements de l'Eglise. Mais remarquez, quand vous consulterez votre Curé, qu'il faut lui dire la vérité exactement ; car si vous faisiez un mensonge, en augmentant votre foiblesse, la permission qu'il vous donneroit ne vous serviroit pas.

UNE FEMME.

Mon mari grogne contre moi depuis le matin jusqu'au soir en carême. Je me porte à merveille, & je puis fort bien jeûner sans être malade ; mais parce que je suis grosse, ou que je nourris mon enfant, il ne veut pas absolument que je jeûne.

LA BONNE.

Il a raison, ma chere. Quoique le jeûne ne paroisse pas vous incommoder, il est certain qu'il vous échauffe

le ſang, & que cela eſt pernicieux à l'enfant que vous portez ou que vous nourriſſez. Il faut obéir à votre mari ; l'obéiſſance ſuppléera au jeûne.

ANNE.

Pour moi, Mademoiſelle, qui ne ſuis ni groſſe ni nourrice, je ſuis très-embarraſſée au ſujet du jeûne. On dit qu'il ne faut manger qu'un très-petit morceau de pain, à la Collation, les jours de jeûne ; & je ſuis preſque toujours obligée d'en manger un gros, ſans quoi je tombe en foibleſſe & ne puis pas fermer l'œil de toute la nuit.

UNE FAUSSE DÉVOTE, A SON AISE.

Je crois, Mademoiſelle, que vous ſerez de mon avis. La bonne Anne fait profeſſion de ſervir Dieu : par conſéquent, elle doit obſerver les commandements de l'Egliſe. Je lui ai dit qu'elle me ſcandaliſoit. En vérité, elle mange une demi-livre de pain au ſoir les jours de jeûne. Eſt-ce là jeûner, je vous prie ? Pour moi, qui ſuis plus délicate qu'elle, je ne prends à ma collation que trois onces de pain, que je fais peſer, avec un peu de fruit ; je bois deux

verres de vin. Je me ferois un ſcrupule de manger davantage.

LA BONNE.

Je ſuis très-édifiée de votre régularité à jeûner, Madame. Comment donc, peſer votre pain ! Et que mangez-vous à votre dîner ?

LA DEVOTE.

Je mange une ſoupe maigre, un plat de poiſſon, quand il y en a, des œufs, des légumes & du deſſert.

MERE-JEANNE.

Qu'on me donne un pareil dîner le jour de Pâque, & je vous aſſure que je me croirai bien régalée.

LA BONNE.

Et vous, Mere-Anne, comment dînez-vous les jours de jeûne ? Ne buvez-vous pas quelques verres de bon vin pour vous ranimer ?

ANNE.

Du vin, Mademoiſelle ! il y a longtemps que j'en ai perdu le goût. On m'en donne pourtant de temps en temps quelque peu ; mais je le garde

pour ma pauvre mere, qui eſt bien vieille, & qui en a grand beſoin : je croirois lui faire un vol, ſi j'en prenois une ſeule goutte. Pour ce qui eſt de mon dîner les jours de jeûne, je mange ce qu'on me donne : quelquefois je fais une ſoupe avec du lait, ou de beurre, quand j'en puis avoir ; & le plus ſouvent, un morceau de pain tout ſec.

LA BONNE, (*à la Dévote.*)

Je ſuis bien fâchée de ne pouvoir pas être de votre avis, Madame. Le mien eſt que la pauvre Anne, avec la demi-livre de pain qu'elle mange le ſoir, jeûne plus exactement que vous & moi. Deux verres de bon vin ſoutiennent merveilleuſement ; du bon poiſſon, de bon œufs, rempliſſent l'eſtomac d'une maniere plus durable qu'une ſoupe de lait, de beurre, & un morceau de pain bis. Je conſeille donc à la bonne Anne de continuer comme elle a fait juſqu'à préſent. C'eſt un excellent jeûne qu'elle fait, de ſe priver de vin pour le donner à ſa pauvre mere : Dieu ne lui en demande pas davantage.

UN PAUVRE HOMME.

Puiſque c'eſt là jeûner, je jeûne toute ma vie ; car j'ai bien de la peine à manger du pain ſuivant mon beſoin : c'eſt le jeûne de la pauvreté.

LA BONNE.

Si cette pauvreté vous porte à murmurer, ſi vous enviez la bonne chere des riches, votre jeûne forcé, quelque rigoureux qu'il ſoit, ne vous ſert de rien ; au contraire, il vous ſera une occaſion de faute. Ce qu'on n'accepte pas de bon cœur, ne peut plaire à Dieu.

LE PAUVRE.

Si ce jeûne-là ne peut plaire à Dieu, il ne me plait pas non plus à moi : nous ſommes tous les deux d'accord.

LA BONNE.

Pas tout-à-fait, mon ami ; car l'intention de Dieu, en vous faiſant pauvre, eſt que vous profitiez de votre pauvreté. Quels biens vous perdez par votre faute ! Il faut réparer cela. Je vous le répete, mes bonnes gens ; Dieu vous donne un moyen infaillible de faire

pénitence & de gagner le Ciel : il n'y a qu'à souffrir pour lui ce que vous souffrez tous les jours ; & vous jeûnerez toute votre vie de toutes les choses dont vous manquerez & dont vous accepterez volontairement la privation.

CHARLOT.

Je ne suis pas gourmand, Mademoiselle ; mais j'ai de la vanité. Mon habit n'est pas déchiré ; cependant, comme j'en vois de beaux à ces Messieurs de la ville, il me déplait. Seroit-ce jeûner, que d'être content de mon habit ?

LA BONNE.

Oui, Charlot : vous pouvez dire en vous-même : Oh, mon Dieu ! je suis content de n'avoir pas ce bel habit, ou cette autre chose que ma misérable vanité voudroit avoir. Voici pour les gourmands. Ils engraissent des poulets, des chapons, & autres volailles ; & quand ils les voient acheter par les riches, ils sont tentés de leur envier leur fortune, qui les met en état de manger de bons morceaux. Il faut alors qu'ils disent : Je vous remercie, mon Dieu, de m'avoir mis dans l'impossibilité de

de ſatisfaire ma gourmandiſe. Alors ils jeûneront.

LA DEVOTE.

On n'accuſera pas Mademoiſelle Bonne d'être trop ſévere. A ſon compte, les gens de la campagne & les pauvres ſont diſpenſés du jeûne.

LA BONNE.

Ne me faites point parler, Madame, je vous prie. A Dieu ne plaiſe que je tienne un pareil diſcours. Il eſt des états où l'on ne doit pas jeûner, tels que ſont ceux d'une femme groſſe, d'une nourrice. Il eſt des états où l'on ne peut pas jeûner, ou du moins, jeûner exactement. Une pauvre Lavandiere, qui commencera dès les trois heures du matin à battre ſa leſſive, ne pourroit pas reſter à jeun juſqu'à midi, non plus que celle qui a paſſé la nuit. J'en dis autant de tous ceux qui ont de pareils travaux. Je les renvoie à leur Curé, Madame : ce n'eſt ni à vous ni à moi à décider s'ils doivent jeûner ou non, mais à leur Paſteur, à leur Confeſſeur.

Pour vous, mes bonnes gens, j'ai encore une remarque à vous faire. Un

Médecin me disoit, il y a quelque temps, que les gens de la campagne mangeoient toute la journée comme leurs bœufs ; & c'étoit à cela qu'il attribuoit toutes leurs maladies. Si cela est mal en tout temps, vous pouvez penser que ce seroit encore plus mal les jours de jeûne. Que ceux à qui leur travail ne permet pas de jeûner, prennent garde, du moins, de ne point manger entre leurs repas, quand ce ne seroit qu'un grain de raisin ; & s'ils en ont envie, ils diront : Mon Dieu, pour l'amour de vous, je vais me priver de cette bagatelle. Ce petit acte de mortification marquera leur bonne volonté, & sera agréable à Dieu,

UNE FEMME.

Dieu me préserve donc d'être grosse en carême : j'ai toujours alors des envies de fruit ; & s'il faut y renoncer, je souffrirai beaucoup.

LA BONNE.

La regle que je viens de donner, n'est point pour les femmes grosses. Quand elles ont une envie, il faut la satisfaire.

UNE FEMME.

Cette Dame qui veut tant que l'on jeûne, dit qu'il faut y accoutumer les enfants. Ainsi, j'ai fait jeûner les miens tout le carême, quoique l'aînée n'ait que quatorze ans, & la plus jeune, neuf: les pauvres petites ne pouvoient se soutenir à Pâque.

LA BONNE.

Vous avez fort mal fait, ma bonne mere. Il est un âge où l'on grandit, & où l'on ne pourroit jeûner sans se faire beaucoup de tort: c'est pourquoi l'Eglise n'oblige de jeûner qu'à vingt-un ans. N'en demandons pas plus qu'elle. On peut, lorsqu'on a dix-neuf à vingt ans, commencer à jeûner de temps en temps, pour s'y accoutumer: cela dépend de la santé & du travail de chacun; & sur toutes ces choses, je le répete, il faut consulter son Curé, parce qu'on pourroit se tromper soi-même.

MADAME PERNOT.

Je vous demande pardon de vous interrompre, Mademoiselle, mais je dois être marraine ce soir; & comme

je ne comprends rien du tout aux cérémonies du baptême, & que vous nous avez promis de les expliquer, je vous ferois bien obligée si vous vouliez le faire aujourd'hui.

LA BONNE.

Je tiendrai ma parole ; & cela me donnera occasion de vous apprendre ce que vous devez savoir sur les sacrements.

Combien y en a-t-il, Nanon ?

NANON.

Il y en a sept : le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Ordre, l'Extrême-Onction, & le Mariage.

LA BONNE.

Le Baptême est comme la porte des Sacrements ; car on n'est point en état de recevoir les autres, avant d'avoir reçu celui-là. Par le Baptême, nous sommes faits Chrétiens, enfants de Dieu & de l'Eglise. Par le Baptême, nous sommes nettoyés du péché originel, c'est à-dire, que Dieu l'efface dans notre ame ; & en nous recevant pour ses enfants, nous donne la foi, l'espé-

rance & la charité, qui ſont des tréſors plus précieux que l'or, l'argent & les diamants.

Qui eſt-ce qui ſait ce que c'eſt que la Foi ?

NANON.

N'eſt-ce pas une vertu qui fait que nous aimons Dieu de tout notre cœur ?

LA BONNE.

Vous vous trompez, ma chere. La Foi eſt une vertu qui nous fait croire les choſes que Dieu nous a dites, quoique nous ne puiſſions les comprendre. L'Eſpérance eſt une vertu qui nous fait eſpérer que Dieu nous accordera, par les mérites de Jeſus-Chriſt, les graces néceſſaires pour le ſervir dans cette vie, & la vie éternelle en l'autre. Enfin la Charité eſt une vertu qui nous fait aimer Dieu plus que toutes choſes, en ſorte que nous aimerions mieux mourir que de l'offenſer mortellement.

Charlot, comment donne-t-on le Baptême ?

CHARLOT.

Il faut verſer de l'eau ſur la tête de l'enfant, en faiſant le ſigne de la croix.

Il faut aussi dire des paroles, mais je ne les sais pas.

LA BONNE.

Il ne faut pas faire sur soi le signe de la croix ; mais verser de l'eau sur l'enfant, en disant : Je te baptise au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit.

UNE FEMME.

Mais pourtant, Mademoiselle, on fait bien d'autres choses pour baptiser les enfants : cela dure un quart-d'heure.

LA BONNE.

Tout ce que l'on fait de plus, mes bonnes gens, ce n'est pas le baptême, mais des cérémonies propres à nous faire connoître les effets que le baptême produit dans notre ame. D'abord, il faut remarquer que l'enfant n'entre point dans l'église : le Prêtre le reçoit à la porte, & fait des prieres pour chasser le Diable, qui est en possession de cet enfant, parce qu'il est fils d'Adam, qui, en désobéissant à Dieu, s'est vendu au Diable, lui & sa postérité. En sorte que tous les enfants appartiennent à ce méchant Maître, jusqu'à ce qu'on

leur ait appliqué, par le baptême, les mérites du ſang de Jeſus, qui les a rachetés.

LE FERMIER.

Je ne comprends pas pourquoi il faut que nous ſoyons au Diable, parce qu'Adam l'a choiſi pour ſon Maître. Je penſois que chacun devoit y être pour ſoi. Adam pouvoit-il nous donner à ce miſérable, avant que nous fuſſions venus au monde?

LA BONNE.

Autrefois c'étoit la coutume d'avoir des eſclaves, & il eſt beaucoup de pays où il y en a encore. Un eſclave eſt un homme qui s'eſt vendu lui-même, ou qu'un autre homme a vendu comme l'on vend une vache. N'eſt-il pas vrai que cette vache que vous achetez eſt bien à vous, & que ſi elle a un veau, il eſt à vous auſſi; & quand elle auroit cent veaux, ils vous appartiendroient de même? L'eſclave auſſi qui s'eſt vendu, appartient à ſon Maître; & ſi cet eſclave a des enfants, ils appartiennent auſſi à celui auquel il s'eſt vendu, & ſont eſclaves pour toute leur

vie, à moins qu'une perſonne riche & généreuſe ne donne de l'argent pour racheter le pere & les enfants. Ainſi, Adam s'étant vendu au Diable par ſa déſobéiſſance, tous les enfants d'Adam appartiennent au même Maître que leur pere, & ſeroient eſclaves pour toute l'éternité. Jeſus-Chriſt eſt cette perſonne riche & généreuſe, qui a racheté tous les hommes au prix de ſon ſang. Le mérite de ce ſang adorable eſt donné aux enfants dans le baptême; & auſſi-tôt qu'ils l'ont reçu, ils ſortent de la puiſſance de leur premier Maître, & appartiennent à celui qui a eu la bonté de les racheter.

NANON.

Je n'entendois point du tout ces paroles, Jeſus nous a rachetés au prix de ſon ſang. A préſent, je les comprends fort bien. Si jamais j'ai des enfants, je veux qu'on les porte à l'égliſe auſſitôt qu'ils ſeront nés; car je tremblerois toujours qu'ils ne mouruſſent auparavant: & puis, il me ſemble que je ne pourrois les regarder de bon cœur, tant qu'ils ſeroient les enfants du Diable. Tenez, Mademoiſelle, cela me fait friſſonner dans tout le corps, de pen-

ſer ſeulement que mes enfants appartiendroient à ce monſtre. Quoi ! j'aurois un enfant du Diable dans ma chambre ! cela ſeroit terrible.

LA BONNE.

Vous avez raiſon, ma chere, il faut faire baptiſer les enfants le plutôt que l'on peut ; & pour tout au monde, je ne pourrois me réſoudre à garder un enfant pendant vingt-quatre heures, ſans lui procurer le bonheur d'être au nombre des enfants de Dieu. Oh ! qu'il ſe paſſe de grandes choſes, auxquelles nous ne penſons pas, dans le temps qu'on baptiſe un enfant ! Toutes les cérémonies qu'on fait avant & après le baptême, ſont pour nous en inſtruire. Donnez-moi donc toute votre attention. Je vous l'ai déja dit : l'enfant eſt arrêté à la porte de l'égliſe, qui eſt la maiſon des enfants de Dieu, & où il n'a pas droit d'entrer juſqu'à ce qu'il ſoit enfant de Dieu lui-même. Là, le Prêtre lui demande ce qu'il veut ; & les parrains & marraines, qui ſont en ce lieu pour répondre en ſa place, diſent au Prêtre : Je demande le baptême.

UN PAYSAN.

Mais pourquoi prendre des parrains

& des marraines ? Le pere ne pourroit-il pas répondre pour l'enfant, & lui donner un nom ?

UNE PAYSANNE.

On est toujours bien aise d'avoir des parrains & des marraines. Ordinairement ce sont les grands-peres & les grand'-meres ; cela fait qu'ils aiment davantage les enfants : ou bien ce sont des personnes riches, qui font du bien à ceux qu'ils ont nommés, & qui donnent des cadeaux à la mere.

LA BONNE.

Ce n'est pas pour cela que l'Eglise ordonne de prendre des parrains & des marraines : c'est pour donner de doubles peres & meres aux enfants. Quand un pauvre homme entre dans une ferme, il lui faut des répondants ; sans quoi, on ne se fieroit pas à sa parole, & l'on craindroit qu'ils ne manquât au paiement qu'il auroit promis.

NANON.

J'ai entendu dire que les parrains & marraines répondent des enfants jusqu'à l'âge de sept ans : est-ce vrai, Mademoiselle ?

LA BONNE.

Ils en répondent pour tout le temps de leur vie, ma chere : c'eſt - à - dire, qu'ils doivent veiller à ce que les enfants ſoient bien inſtruits de leur religion ; & ſi les parents négligent de leur apprendre à prier Dieu, les parrains & marraines ſont obligés de les inſtruire eux-mêmes, ou de leur donner des perſonnes pour les inſtruire. Ils doivent auſſi veiller ſur les enfants, leur apprendre ce qu'ils ont promis pour eux ; & s'ils manquent aux promeſſes de leur baptême, les en reprendre.

CHARLOT.

Eſt-ce que les parrains & les marraines promettent quelque choſe pour les enfants qu'ils tiennent ?

LA BONNE.

Vraiment, mon ami, ils font pour eux les plus grandes promeſſes, comme je vous l'apprendrai bientôt : & vous apprendrez par-là que ce n'eſt pas un badinage de tenir des enfants ſur les fonts de baptême. Reprenons les cérémonies dont nous parlions.

Le Prêtre souffle trois fois sur le visage de l'enfant, en disant : Esprit sale, sors du corps de cet enfant, & fais place au Saint-Esprit.

THÉRESE.

Mais le Prêtre ne pourroit-il pas dire ces paroles sans souffler au visage de l'enfant ? Pourquoi ce souffle ?

LA BONNE.

Le Prêtre, en soufflant, dit encore : Par l'esprit de Dieu, sois chassé. Le souffle signifie le Saint-Esprit, ma chere. Ainsi Jesus souffla d'abord sur les Apôtres, & leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Ce souffle est propre à nous faire connoître la foiblesse du démon, qui ne peut résister à un souffle. Le souffle a toujours été un signe mystérieux. Le Prophete Elisée, voulant ressusciter l'enfant de la Sunamite, lui souffle au visage & dans la bouche avant de lui rendre la vie. Après cela le Prêtre fait des prieres, qu'on nomme exorcismes, par lesquelles il ordonne au Diable de quitter le corps & l'ame de cet enfant ; & il lui fait ce commandement au nom de celui qui viendra juger les vivants & les morts. Pendant que le Prêtre

fait ces prieres, il faut prier Dieu qu'il détruiſe l'empire du Diable en nous, auſſi-bien que dans cet enfant, & qu'il nous donne la force de ne jamais commettre le péché, qui nous rend eſclaves du Diable.

MADAME PERNOT.

Pourquoi le Prêtre fait-il le ſigne de la croix ſur le front & ſur l'eſtomac de l'enfant?

LA BONNE.

C'eſt pour montrer qu'il doit être ſanctifié par les mérites de Jeſus-Chriſt crucifié ; qu'il doit porter ſans rougir les marques du Chriſtianiſme, & ſe faire honneur de la qualité de Chrétien. Enfin, c'eſt pour lui apprendre que les croix, c'eſt-à-dire, les peines de la vie, ſont le partage du vrai Chrétien ; qu'il doit aimer à ſouffrir pour l'amour de celui qui a été crucifié pour lui. Pendant que le Prêtre fait ces croix, il faut dire : Mon Dieu, faites la grace à cet enfant, & à nous, de ſouffrir avec patience les croix & les peines qu'il vous plaira de nous envoyer, pour nous rendre ſemblables à Jeſus crucifié.

CHARLOT.

Dites-nous, s'il vous plait, Mademoiſelle, pourquoi l'on met du ſel dans la bouche de l'enfant; cela le fait crier.

LA BONNE.

Vous ſavez que le ſel eſt âcre, mon ami; cependant c'eſt lui qui donne du goût à la viande & qui l'empêche de ſe corrompre. Cela nous montre que la mortification de nos paſſions & de nos vices paroît âcre d'abord & de mauvais goût; mais enſuite, cela rend la vie plus agréable & empêche notre ame de ſe corrompre. Le Prêtre, en mettant ce ſel ſur la langue de l'enfant, lui dit: Recevez le ſel de la ſageſſe. C'eſt pour nous apprendre que la ſageſſe doit accompagner toutes les actions d'un Chrétien.

CHARLOT.

J'ai auſſi remarqué que le Prêtre met de la ſalive aux oreilles & au nez de l'enfant. Pourquoi cela?

LA BONNE.

Jéſus-Chriſt voulant guérir un hom-

me qui étoit ſourd & muet, lui mit de la ſalive ſur la langue, & les doigts dans les oreilles; en diſant *Ephphetha*, c'eſt-à-dire, Ouvrez-vous. Il mit auſſi de la ſalive mêlée avec de la pouſſiere dans les yeux de celui qui étoit né aveugle, pour le guérir..... Pourquoi riez-vous, Nicolas?

LE FERMIER.

C'eſt que je penſe que vous vous trompez, Mademoiſelle, en diſant que, pour guérir un aveugle, on lui met de la pouſſiere dans les yeux: cela auroit été bon pour rendre aveugle un homme qui auroit vu bien clair. Je ſais ce que c'eſt; j'ai eu une ordure dans l'œil, qui m'a fait un mal enragé.

LA BONNE.

J'avoue, mon cher Nicolas, qu'on pourroit fort bien faire beaucoup de mal à un homme, en lui mettant de la pouſſiere dans les yeux. C'eſt pour cela que Jeſus ſe ſervit de cette pouſſiere, mêlée avec ſa ſalive, pour rendre la vue à cet homme; afin de nous montrer ſa toute-puiſſance. L'Egliſe rappelle ce miracle dans le baptême,

pour exciter notre confiance envers celui qui peut rendre la vue au corps & à l'ame, & qui veut, dans le baptême, rendre tous les ſens de l'enfant propres à l'uſage pour leſquels ils lui ont été donnés ; c'eſt-à-dire, à nous ſervir de la connoiſſance des choſes de la terre, pour nous élever & nous faire penſer à lui, qui en eſt l'auteur.

NANON.

Eſt-ce auſſi de la ſalive que le Prêtre met en pluſieurs endroits du corps de l'enfant ?

LA BONNE.

Non, ma chere ; c'eſt de l'huile qui a été bénite par l'Evêque, & qui eſt mêlée avec du baume. L'huile ſignifie la douceur : elle ſert auſſi à guérir les plaies ; auſſi-bien que la baume, qui d'ailleurs a une odeur agréable. Cela ſignifie pluſieurs choſes. La premiere, c'eſt que Jeſus prend poſſeſſion, non-ſeulement de l'ame de celui qu'on baptiſe, mais auſſi de ſon corps, de ſes yeux, de ſa bouche, de ſes oreilles, en un mot, de toute ſa perſonne. Vous avez beaucoup de reſpect pour un calice, mes bonnes gens, pour les

ornements d'églife ; vous ne voudriez pas vous en fervir à de mauvais ufages, parce que ces chofes ont été confacrées à Dieu : vos corps, dans le baptême, font confacrés à Dieu d'une maniere bien plus particuliere que l'églife & le calice ne le font. Pourriez-vous vous réfoudre à les faire fervir au crime ? Parrains & marraines, c'eft vous qui êtes les gardiens de ces corps confacrés pour être des calices : veillez fur les enfants pour lefquels vous avez répondu ; avertiffez-les de leurs devoirs ; reprenez-les, s'ils les violent ; encouragez-les à la vertu, à la pureté : car s'ils fe gâtoient faute d'inftruction, vous en répondriez devant Dieu.

MADAME PERNOT.

Savez-vous bien ce qui arrivera de tout ceci, Mademoifelle ? c'eft que je ne veux plus tenir l'enfant dont j'allois être marraine. J'en ai beaucoup tenus jufqu'à préfent ; mais j'ai cru en être quitte pour leur donner une robe ou un bonnet. Je ne me doutois pas que je fuffe obligée de les inftruire ; fans quoi, j'aurois toujours refufé : c'eft une trop grande charge.

LA BONNE.

Et si tout le monde disoit comme vous, on ne pourroit plus trouver de marrainos. Comment, Madame Pernot, aussi-tôt qu'on vous apprend qu'une action, que vous regardiez comme indifférente, est une honne œuvre, vous vous en dégoûtez!

MADAME PERNOT.

C'est que cette bonne œuvre oblige à des choses dont j'ai peur de ne pas m'acquitter comme il faut.

LA BONNE.

Dieu ne demande pas l'impossible, ma chere Dame; & l'on s'acquitte toujours bien de ce qu'il ordonne, quand on a bonne volonté, car il nous donne sa grace pour le faire. Il n'est pas fort difficile de veiller à ce qu'un enfant qu'on a tenu soit instruit; & si les parents ne le font pas, avoir soin de le faire soi-même. Ainsi vous serez marraine aujourd'hui, & vous le serez comme il faut. Vous n'oublierez pas de demander pardon à Dieu de l'avoir mal fait ci-devant, & vous lui promettrez de réparer vos négligences pas-

fées. Si le Roi vous prioit d'inftruire fes enfants, vous vous croiriez fort honorée, & vous vous occuperiez jour & nuit des moyens de le bien faire.

MERE-JEANNE.

Je le crois bien, vraiment ; il y auroit une bonne récompenfe au bout, & du pain affuré pour le refte de fa vie. Cependant, fi le Roi vouloit me donner cette charge, je ne l'accepterois pas, parce que je fuis trop ignorante moi-même pour inftruire les autres.

LA BONNE.

Quand Dieu vous propofe de veiller fes enfants & d'en prendre foin, croyez-vous qu'il n'y ait pas une bonne récompenfe au bout ? Ce n'eft pas du pain pour le refte de vos jours ; cette récompenfe feroit peu de chofe, car nous n'avons guere de temps à vivre : c'eft le Ciel, pour y être heureufe pendant toute l'éternité. D'ailleurs, il n'eft pas befoin d'avoir beaucoup d'efprit pour apprendre aux petits enfants à craindre Dieu. Aimez-le, fervez-le vous-même, & il vous infpirera ce qu'il faudra dire à ces enfants. Il donne l'efprit de fageffe à ceux qui le fervent & qui l'aiment.

THÉRESE.

Vous dites que si l'on a soin d'inspirer la crainte de Dieu aux enfants qu'on a tenus, on aura le Ciel pour récompense; mais si, avec cela, on étoit bien méchant, est-ce qu'on iroit au Ciel, pour avoir bien instruit ses filleuls ou filleules ?

LA BONNE.

Non, ma chere. Quand vous feriez cette bonne œuvre-là, & dix mille autres, vous n'iriez pas au Ciel, si vous mouriez en aimant le péché. Mais si vous avez soin de vous acquitter de ces devoirs, avec l'intention d'obéir à Dieu, cela vous attirera sa miséricorde & ses graces pour sortir du péché, en le haïssant. Dieu est un si bon Maître, mes bonnes gens, qu'on ne fait rien pour lui plaire, quelque peu que ce soit, qu'il ne le récompense sur le champ par de bonnes pensées & par de bons desirs. La conversion d'un pécheur est souvent attachée à sa fidélité à remplir ses devoirs, en répondant aux graces de Dieu dans les petites choses.

NANON.

Je n'entends pas bien ce que cela veut dire : *Répondre aux graces de Dieu.*

LA BONNE.

Il eſt certain, mes bonnes gens, que nous ne valons rien du tout, & que, par nous-mêmes, nous ne pouvons rien faire, penſer ni dire, qui ne ſe ſente de notre méchanceté. Car vous ſavez bien, mes bonnes gens, que les fruits tiennent toujours de la terre où ils ſont ſemés. Si je jette mes ſemences dans une mauvaiſe terre, je ne dois pas attendre d'avoir de beau bled. Or, nous qui ſommes de la mauvaiſe terre, nous ne pouvons pas produire de bons fruits. Quand donc il nous vient de bonnes penſées, nous devons dire : Ceci ne vient pas de mon fonds, car cela eſt bon : c'eſt donc Dieu qui me donne cette bonne penſée ; elle eſt une grace ; & pour en profiter, je vais faire ce que Dieu m'ordonne de faire. Il eſt touché de cette fidélité, le bon Dieu ; il augmente alors ſes graces & ſon ſecours ; & à la fin, on ſe convertit tout-à-fait.

MADAME PERNOT.

Mais, Mademoiſelle, quand j'aurois la bonne volonté de veiller ſur mes filleuls, cela ne dépendroit pas de moi. Les parents veulent élever les enfants à leur fantaiſie, & me trouveroient très-impertinente de me mêler de ce qui ne me regarde pas.

LA BONNE.

Vous ne ſerez pas reſponſable de ce qu'on ne vous permettra pas de faire : mais il y a peu de parents aſſez déraiſonnables pour trouver à redire à ce qu'on inſpire la crainte de Dieu à leurs enfants. Vous devez les avertir, avant le baptême, que vous conſentez de bon cœur à devenir la mere ſpirituelle de leurs enfants, à condition qu'ils vous laiſſeront la liberté de vous acquitter de vos devoirs à leur égard, & que vous n'oublierez rien pour les engager à tenir les promeſſes que vous allez faire pour eux.

MADAME PERNOT.

Apprenez-nous, s'il vous plait, quelles ſont les promeſſes qu'on fait pour les enfants.

LA BONNE.

Celui qui eſt baptiſé ne pouvant répondre, vous renoncez pour lui à Satan, c'eſt-à-dire, au Diable, à ſes pompes & à ſes œuvres.

LE FERMIER.

Pardi, cela eſt bien aiſé de renoncer au Diable; c'eſt un méchant animal, il n'y a pas de plaiſir à l'avoir pour Maître, ni même pour camarade, à moins de vouloir être ſorcier. Je le renonce de bon cœur. Mais qu'appellez-vous les pompes du Diable?

LA BONNE.

Vraiment, ſi le Diable ſe préſentoit aux hommes tel qu'il eſt, perſonne ne ſeroit tenté de faire ſociété avec lui; il eſt ſi laid & ſi méchant qu'il feroit horreur: Mais il ſait fort bien ſe déguiſer. Il ſe cache au fond d'un tonneau pour les ivrognes; ſous une ſomme d'argent pour les avares; ſous un beau tablier, un beau mouchoir, pour une jeune fille; ſous le plaiſir de ſe venger, quand on nous fait du mal, ou qu'on nous dit une injure. Or, ſous toutes ces figures, le Diable ne fait

point de peur, mon pauvre Nicolas. Vous me demandez ce que c'eſt que les pompes du Diable ; ce ſont les pompes du monde, c'eſt-à-dire, l'amour des plaiſirs, des honneurs & des richeſſes. Voilà trois mauvais amours, qu'il faut abſolument détruire ſi l'on veut être Chrétien.

THÉRESE.

Je vous aſſure, en ce cas, Mademoiſelle, qu'on a promis pour moi la choſe impoſſible. Tout le monde aime à ſe divertir à mon âge, à être reſpecté, à être riche. Quand je ne le voudrois pas, l'amour de ces choſes eſt en moi malgré moi.

LA BONNE.

Écoutez-moi bien, ma chere Thérefe. Il y a en nous comme deux perſonnes : l'une, qui ne vaut rien du tout, eſt celle qui aime les plaiſirs, les honneurs & les richeſſes, & qui les aimera toujours, juſqu'à ce que nous ſoyons mortes, quand même nous ne le voudrions pas. Mais il y en a une autre qui eſt Maîtreſſe de nos actions, & qui peut les faire tout au rebours de ce que veut la méchante. Voici une mauvaiſe chanſon

ſon qu'on me préſente; l'air m'en paroît bien joli, & j'aurois une grande envie de la chanter. Cette méchante créature qui eſt en moi, me dit : Quel mal y a-t-il à chanter cette chanſon? il faut bien s'amuſer quand on eſt jeune; quand je ſerai vieille, je chanterai des cantiques. L'autre moi-même répond: Taiſez-vous, vous êtes une folle; il n'y a point de mal qui ne ſoit très-grand, quand il s'agit de déplaire au bon Dieu. Vous me dites que je chanterai des cantiques quand je ſerai vieille; mais Dieu ne m'a pas promis que je deviendrai vieille: peut-être mourrai-je aujourd'hui. Après cette réponſe, vous vous dépêchez de dire un cantique. Dieu voit que vous vous privez d'un plaiſir défendu par ſa loi: il ne vous en demande pas davantage, & ne vous trouve coupable qu'au moment où vous obéiſſez à la méchante créature qui eſt en vous.

LE MANŒUVRE.

C'eſt tout comme moi, quand j'ai voulu me corriger de l'ivrognerie : dans le commencement, ce méchant homme qui étoit en moi me tourmentoit comme un Diable, & me diſoit cent

mauvaiſes raiſons pour me conduire au cabaret. A préſent, il ne me dit plus grand' choſe, & me laiſſe aſſez en repos.

LA BONNE.

C'eſt ce qui arrivera toujours à ceux qui prendront une ferme réſolution d'accomplir les promeſſes de leur baptême, en haïſſant les plaiſirs défendus par la loi de Dieu. Quand je dis les haïr, c'eſt réſiſter à l'envie de les commettre. Petit à petit, tous ces mauvais amours s'affoibliront, & à la fin ils ne donneront preſque plus de peine.

MADAME PERNOT.

Vous dites qu'il ne faut pas chercher à être honorée : cependant, on dit qu'une femme doit faire tout ſon poſſible pour conſerver ſa réputation, afin d'être eſtimée. Comment peut-on accommoder tout cela? Eſt-ce là de l'orgueil?

LA BONNE.

Non, aſſurément. Quand nous promettons dans le baptême de renoncer aux plaiſirs, ce n'eſt qu'à ceux qui ſont défendus par la loi de Dieu. Il y en a d'innocents, qu'il eſt permis de goûter.

Les dimanches, après l'office, il eſt permis d'aller ſe promener avec ſon pere ou ſa mere: on s'amuſe tous enſemble ſous les yeux de ſes parents; ou bien les filles entr'elles, ſi elles ſont ſans leur mere, car elles ne doivent parler aux garçons qu'en leur préſence. Quand on promet de renoncer aux richeſſes, cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas travailler pour amaſſer quelque choſe; au contraire, Dieu vous le commande: mais il ne veut pas que l'envie de devenir riche vous engage à tromper; que vous murmuriez contre lui, s'il permet que vous deveniez pauvre; que vous portiez envie aux riches. Dieu vous commande auſſi, Madame Pernot, d'avoir ſoin de votre réputation; c'eſt le bien le plus précieux d'une femme, après la grace de Dieu: mais s'il permet qu'une méchante langue vous ôte cette réputation en parlant mal de vous, il vous défend de la haïr, de chercher à vous venger, de vous laiſſer aller à de trop grands chagrins. Il vous défend de vous eſtimer vous-même, à cauſe de cette ſageſſe qui attire la bonne réputation; car ce n'eſt par par vos propres forces que vous l'avez conſervée, mais par ſa grace, &

c'eſt à lui ſeul que tout l'honneur en eſt dû. Il vous défend de mépriſer celles qui n'ont pas eu tant de bonheur que vous, & qui ſont tombées dans quelque faute. Il vous défend de chercher à l'emporter ſur les autres, parce que vous êtes plus jeune, plus riche ou plus belle qu'elles ; de vous fâcher, ſi l'on manque à vous ſaluer, & de mille autres miſeres qui ne viennent que de l'orgueil. Il vous défend ſur-tout d'avoir honte de paroître une bonne Chrétienne & de vous àcquitter de vos devoirs, parce qu'il y a des libertins qui en rient.

UNE JEUNE FEMME.

Je ſuis bien aiſe que vous diſiez cela, Mademoiſelle. Si l'on veut faire ſon devoir, auſſi-tôt tout le monde tombe ſur vous : c'eſt une hypocrite, une bigote. . . vraiment, il ne faut pas ſe fier à elle : apparemment qu'elle commet de grands péchés & qu'elle ne vaut rien, puiſqu'elle va tous les mois à confeſſe : on la voit à l'égliſe manger les Saints. . . . & mille autres mauvais diſcours.

LA BONNE.

Qu'il faut mépriſer, ma chere. Ceux

qui parlent ainſi ſont de ce monde auquel vous avez renoncé dans votre baptême, & c'eſt eux pour leſquels Jeſus Chriſt ne prie point, comme il nous l'a dit lui-même. Si, par la crainte de ces mauvais diſcours; vous manquiez à vous acquitter de vos devoirs, ce ſeroit renoncer aux promeſſes de votre baptême. Le jour où vous avez été baptiſée, vous êtes devenue ſervante de Jeſus; il faut vous faire honneur de ſervir un tel Maître, en préſence & à la face de ſes ennemis. Le Fermier d'un grand Seigneur, le Cordonnier d'un Prince, le domeſtique d'un Roi, n'ont pas honte de ces qualités: au contraire, le Cordonnier l'écrit en gros caracteres ſur ſa boutique, & les autres en ſont glorieux. A plus forte raiſon ceux qui ſont devenus ſerviteurs de Dieu dans le baptême, ne doivent pas être honteux de remplir les devoirs que leur impoſe cette auguſte qualité. Ces devoirs ſont bien grands, mes bonnes gens. Dans le baptême, Dieu vous reçoit pour ſon enfant, & vous avez droit de l'appeller votre pere: il faut donc avoir pour lui le reſpect, l'obéiſſance, la confiance & l'amour qu'un bon enfant doit à ſon pere. Vous de-

venez dans le baptême membre de Jesus-Christ; vous devez donc avoir du respect pour votre corps, & prendre garde de le souiller par l'immodestie, l'ivrognerie & les autres vices. Enfin vous êtes devenus les temples du Saint-Esprit; il habite en vous depuis le baptême. Ah! craignez de le chasser en péchant.

NANON.

Pourquoi allume-t-on un cierge, avec lequel l'on reconduit l'enfant?

LA BONNE.

Pour nous apprendre que son ame, qui étoit morte, est devenue vivante; que la foi, qui est le flambeau du Chrétien, vient de lui être donnée. La lumiere du flambeau signifie que la flamme de la charité vient d'être allumée dans son ame. Dans plusieurs diocèses, ce sont les parents qui portent le flambeau éteint à l'église, & qui le rapportent allumé: on garde ce flambeau; & lorsque la personne au baptême de laquelle il a servi tombe malade & reçoit le Saint Viatique, on l'allume, pour la faire ressouvenir des promesses qu'elle a faites à Dieu dans

le baptême, & l'exciter au regret de les avoir violées.

MADAME PERNOT.

Je craindrois que cela ne me jettât dans le désespoir; car j'ai vécu comme si je n'avois pas été baptisée.

LA BONNE.

La pénitence, accompagnée du sang & des mérites de Jesus, peut remédier à tout, ma chere. Puisque nous avons été assez malheureux pour violer les promesses de notre baptême, il faut ne rien épargner pour en maintenir le souvenir dans les enfants. Ainsi il seroit bon, chaque année, de les mener à l'église le jour qu'ils ont été baptisés, après les avoir instruits des engagements qu'ils ont pris au baptême, & leur faire renouveller ces engagements.

MADAME PERNOT.

Ayez la bonté, Mademoiselle, de nous dire comment il faut faire toutes ces choses.

LA BONNE.

Il faut leur dire, avant de sortir de la maison: Mon enfant, il y a aujour-

d'hui tant d'années que vous êtes né : quand vous êtes venu au monde, vous étiez enfant du Diable, & vous ne pouviez aller au Ciel. Alors, on vous a porté à l'église pour recevoir le baptême. Le Prêtre a versé de l'eau sur votre tête, en disant : Je te baptise au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit. Avant de vous accorder cette grace, vous lui avez promis, par la bouche de votre parrain, d'aimer & de servir Dieu. Au moment où l'eau a lavé votre tête, le sang de Jesus a coulé sur votre ame : vous êtes devenu enfant de Dieu ; & si vous étiez mort en ce moment, vous auriez été droit au Ciel. Allons à l'église auprès des fonts, & vous demanderez pardon à Dieu de toutes les fautes que vous avez faites. Vous lui promettrez de vous corriger, & de ne plus salir votre ame, que Jesus a lavée dans son sang.

UNE SAGE FEMME.

Que signifie le linge blanc que je donne pour mettre sur l'enfant après qu'il est baptisé ?

LA BONNE.

Je viens de le dire : il signifie la

blancheur & l'innocence de ſon ame, qui étoit ſouillée avant le baptême, & qui, après le baptême, devient pure & nette. Autrefois les nouveaux baptiſés étoient revêtus d'une robe blanche pendant huit jours, & elle eſt marquée par ce linge blanc, ou par le couvert d'un calice que le Prêtre met ſur cet enfant. Le Prêtre, en faiſant cela, l'avertit qu'il ait ſoin de conſerver cette robe, qui a été lavée dans le ſang de l'Agneau, qui eſt Jeſus, & de la porter au Ciel ſans tache. Oh, mes bonnes gens! prenez bien garde que vos enfants ne perdent ce précieux tréſor. Dites-leur tous les jours : Mon enfant, j'aimerois mieux te voir mort, que de te voir dans le péché. Ces paroles leur en donneront horreur, & peut-être ſerez-vous aſſez heureux pour le leur faire éviter.

Nous allons parler de la Confirmation, qui eſt auſſi un ſacrement que Jeſus a inſtitué pour nous ſanctifier.

Nanon, qu'eſt-ce que la Confirmation?

NANON.

C'eſt un Sacrement qui nous donne le Saint-Eſprit, avec l'abondance de

ſes graces, pour nous rendre parfaits Chrétiens, & pour nous faire confeſſer la foi de Jeſus-Chriſt, même au peril de notre vie.

La Bonne.

Nous nous plaignons ſouvent de la difficulté que nous trouvons à éviter le péché, à nous corriger de nos défauts, à faire de bonnes œuvres; c'eſt que nous n'avons pas reçu le Saint-Eſprit: car il nous donne la force & le courage. On peut le demander & le recevoir à toute heure; mais on le reçoit ſpécialement dans le Sacrement de Confirmation. Tous cependant ne le reçoivent pas également lorſqu'ils ſont confirmés: cela dépend de la maniere dont on s'y diſpoſe. Comme on ne peut recevoir ce Sacrement qu'une ſeule fois, il faut prendre garde à le bien recevoir, & à ne pas perdre ſa grace, qui eſt plus précieuſe que l'or & les diamants.

Madame Pernot.

Je ne comprends pas bien à quoi ſert le Sacrement de Confirmation.

La Bonne.

Nous ſommes des aveugles, qui ne

connoiſſons pas nos maladies & nos beſoins ; & le Saint-Eſprit, qu'on reçoit dans la Confirmation, nous les fait connoître. Nous ſommes des malades, qui avons perdu nos forces par le péché : le Saint-Eſprit nous guérit & nous fortifie. Nous ſommes des eſclaves enchaînés par de mauvaiſes habitudes ; & le Saint-Eſprit briſe nos chaînes. En un mot, nous ſommes de pauvres mendiants dénués de tout ; & il fournit à tous nos beſoins.

CHARLOT.

Pourquoi l'Evêque donne-t-il un petit ſoufflet à celui qu'il confirme ?

LA BONNE.

Pour lui apprendre qu'un Chrétien doit être prêt à recevoir les affronts, les coups, la mort même, pour ſoutenir la foi de Jeſus-Chriſt. La confirmation nous imprime le nom & la qualité de ſoldats : or un ſoldat, vous le ſavez, doit être courageux, & prêt à donner ſa vie pour le ſervice de ſon Roi & de ſon pays. Un confirmé de même, doit être prêt à donner ſa vie pour le ſervice de Dieu, qui eſt ſon Roi : c'eſt pourquoi l'Evêque commence par faire

le ſigne de la croix ſur ſon front, qui eſt la partie du corps la plus viſible, afin de lui apprendre qu'il l'engage au ſervice de Jeſus crucifié, & qu'il doit ſe faire honneur de marcher ſur les traces d'un ſi grand Général.

CHARLOT.

Cette croix ſe fait avec quelque choſe, car j'ai ſenti mon front mouillé; & l'on m'avoit recommandé de n'y pas toucher.

LA BONNE.

Ce ſigne de la croix ſe fait avec le ſaint Chrême, qui eſt composé d'huile & de baume, pour nous marquer que le Sacrement de Confirmation nous donne la grace de ſouffrir avec patience, & quelquefois avec joie, les peines de la vie, & même le martyre, s'il le falloit.

MERE-JEANNE.

J'ai bien de la peine à croire cela, Mademoiſelle. Quoique je ne ſois qu'une payſanne, je ſuis très-douillette, & je n'aime point du tout à ſouffrir. Quand j'ai mal aux dents, je m'impatiente: c'étoit bien pis, quand je met-

tois des enfants au monde, je criois si fort qu'on m'entendoit du bout du village.

LA BONNE.

Il y avoit une femme, nommée Félicité, qu'on vouloit obliger à renier Jesus-Christ, & à adorer une figure de pierre. Comme elle ne voulut pas le faire, on la mit en prison, & il fut décidé qu'on la donneroit à déchirer à une vache furieuse. Elle étoit grosse, & elle accoucha la nuit d'avant qu'on la dût faire souffrir. Apparemment que cette bonne sainte étoit un peu douillette de son naturel, car elle crioit de toutes ses forces. Le Geolier, qui l'entendit, lui dit : Tu n'as pas le courage de souffrir ton mal sans crier : que sera-ce donc quand tu seras déchirée par une bête, qui t'emportera tous les membres les uns après les autres? Félicité lui répondit : A présent c'est la créature pécheresse qui est dans la douleur : je souffre mes peines de bon cœur, & je les offre à Dieu malgré les cris qui m'échappent par foiblesse. Mais quand je serai sous la dent de la bête, ce ne sera plus moi qui endurerai ces peines; Jesus souffrira en moi & avec moi.

Voilà ce que c'eſt, Mere-Jeanne : comme nous ſommes de pauvres créatures foibles, nous ſentons vivement nos maux, & plus même que la ſainte dont je viens de vous parler ; car elle les offroit au bon Dieu, au lieu que nous augmentons de beaucoup nos peines en nous impatientant. Il faut les offrir à Dieu, Mere-Jeanne, tout en criant ; & il eſt ſi bon, qu'il nous en tiendra compte, quoiqu'elles ne ſoient pas volontaires. D'abord, nous ſouffrirons avec répugnance ; & puis, cette répugnance diminuera tous les jours. Enfin, à force de ſouffrir patiemment, Dieu nous fera la grace de ſouffrir avec joie : c'eſt un des effets du Sacrement de Confirmation.

ANNE.

Quoique je ſois déja vieille, je n'ai point été confirmée ; & j'en ſuis bien aiſe à préſent, parce que je ſuis inſtruite, & que je ne l'étois pas, car j'ignorois ce que c'étoit que ce Sacrement. J'eſpere, Mademoiſelle, que vous aurez la bonté de nous apprendre comment il faut ſe préparer à le recevoir.

LA BONNE.

La premiere diſpoſition, eſt d'être dans la grace de Dieu. Ainſi il faut faire une bonne confeſſion, avant de ſe préſenter à ce Sacrement ; car ſi on le recevoit en péché mortel, on commettroit un ſacrilege qui ſeroit un grand péché. Il faut avoir un deſir ardent de recevoir le Saint-Eſprit ; & pluſieurs jours auparavant, il faut le demander, en diſant : Pere Saint, pour l'amour de Jeſus, donnez-moi votre Saint-Eſprit.

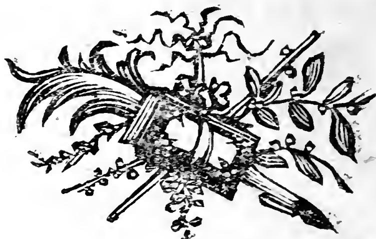
MADAME PERNOT.

Le catéchiſme dit qu'on ne peut recevoir ce Sacrement qu'une fois : comment faire ſi l'on avoit eu le malheur de le recevoir en péché mortel, ou ſans les préparations ſuffiſantes ? Il n'y auroit point de remede à ce mal.

LA BONNE.

Ce ſeroit ſans doute un grand malheur : mais la bonté de Dieu eſt ſi grande, qu'on peut tout réparer pendant qu'on eſt ſur la terre. Il faudroit

faire sa préparation, comme si l'on devoit être confirmé; & dans une communion fervente, prier Dieu de nous donner la grace du Sacrement de confirmation. Adieu, mes bonnes gens: dimanche prochain nous dirons un mot du Sacrement de pénitence, dont nous avons déja dit beaucoup de choses; & puis nous parlerons du Sacrement de l'Eucharistie.





DIXIEME JOURNÉE.

LA BONNE,

Et les autres Interlocuteurs.

LA BONNE.

ME diriez-vous bien, Nanon, combien le Sacrement de pénitence a de parties?

NANON.

Le Catéchisme dit qu'il en a trois, Mademoiselle; la contrition, la confession & la satisfaction.

LA BONNE.

La contrition, vous le savez, est la douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est bon. Cette douleur doit avoir des qualités qu'il faut vous apprendre. Elle doit être intérieure; c'est-à-dire, qu'elle doit partir du fond d'un cœur véritablement affligé.

MERE-JEANNE.

Permettez-moi de vous rapporter

une chose que j'ai vue dans un endroit où j'ai demeuré étant fille. Il y avoit dans la maison où j'étois une servante, qui s'étoit oubliée. Je m'en apperçus bien ; & je lui dis que si elle continuoit de voir son amoureux en cachette, j'en avertirois notre Maîtresse. Je lui conseillai ensuite d'aller à confesse, & j'y allai ce même jour-là. Si vous aviez vu comme elle pleuroit en se confessant, vous eussiez dit que c'étoit une Madelaine ; je l'entendois sangloter.... Tout d'un coup elle haussa la voix, elle disputa, & elle finit par dire des injures à son Confesseur, parce qu'il ne vouloit pas lui donner l'absolution, à moins qu'elle ne renonçât à son amoureux ; car elle me l'avoua après. Là-dessus je pensois, Cette fille étoit bien fâchée de son péché, car elle pleuroit ; pourtant elle ne vouloit pas le quitter. Je ne savois comment accommoder tout cela.

LA BONNE.

C'est qu'elle n'avoit pas une véritable contrition, une contrition surnaturelle. Elle pleuroit, parce que son péché alloit lui faire perdre sa réputation & sa place : or cette contrition ne vaut

rien, comme je crois vous l'avoir déja dit ; mais cela eſt ſi important, que je ne crains pas de le répéter. On peut être fort affligé d'avoir fait une faute, ſans que cette affliction ſoit la contrition. Pour qu'elle ſoit bonne, il ne ſuffit pas de pleurer, il faut que la douleur ſoit dans le cœur, & qu'elle ait pour motif le regret d'avoir offenſé Dieu, qui eſt infiniment bon ; la crainte de perdre le Ciel, où on l'aime, ou d'aller en Enfer, où on le hait. Il faut auſſi que la douleur qu'on a du péché ſoit ſouveraine, c'eſt-à-dire, qu'on haïſſe le péché plus que toutes choſes. Enfin, il faut haïr tous ſes péchés, ſans en excepter un ſeul ; & l'on manque ordinairement à cela. Il y a un péché favori qu'on épargne, qu'on veut conſerver, dont on n'a pas envie de ſe corriger : avec cette mauvaiſe diſpoſition, on fait une confeſſion ſacrilege.

La ſeconde partie du Sacrement de Pénitence, eſt la confeſſion. Je ne vous en dirai rien, parce que je vous ai déja expliqué comment il faut la faire. Enfin la troiſieme partie, eſt la ſatisfaction. Point de pardon ſans pénitence, mes bonnes gens : le Prêtre vous

en donne une, il faut être exact à la faire, & à la bien faire. Vous savez, mes amis, que cette pénitence est bien peu de chose, en comparaison des péchés que vous avez commis. Il faut bien penser qu'elle tire tout son fruit des mérites & des souffrances de Jesus: ainsi il faut, avant de la faire, avoir soin d'offrir à Dieu les mérites de Jesus, en disant : mon Dieu, je vous offre cette pénitence en union des souffrances de Jesus ; je vous offre sa douleur pour suppléer à la mienne : regardez-moi en lui, ô mon Dieu ! je n'ai qu'un liard, moins qu'un liard ; mais Jesus vous donne de grandes richesses, tout son sang : acceptez-les en récompense du peu que je fais.

UNE MERE DE FAMILLE.

Vous nous avez promis de nous parler de la sainte Eucharistie : y aura-t-il quelque chose pour préparer les enfants à la premiere communion ? J'en ai douze ; & il y en a déja quatre qui ont communié sans que je m'en sois mêlée : j'ai cru que c'étoit l'affaire du Curé.

LA BONNE.

Il y a trois sortes de préparations à

la ſainte Communion, mes bonnes gens : & les deux premieres regardent les parents. La premiere de ces deux préparations comprend toute la vie des enfants. Vous ſavez qu'ils doivent recevoir un jour le ſacré Corps & le précieux Sang de Notre-Seigneur : la diſpoſition la plus agréable à ſes yeux qu'ils puiſſent porter à la ſainte Table, c'eſt l'innocence de la vie & la grace qu'ils ont reçue au baptême ; & c'eſt à vous à la conſerver. Il faut, s'il eſt poſſible, les conſerver purs & nets. Dites-vous tous les matins en les levant : Dieu m'a donné la garde de ces calices vivants ; il faut que je n'oublie rien pour les conduire à la ſainte Table revêtus de cette robe blanche qu'ils ont reçue dans leur baptême.

La ſeconde diſpoſition regarde les années qui précédent la premiere communion. Mettez-vous bien dans la tête que le plus grand malheur qui pourroit arriver à vos enfants, ſeroit de la mal faire ; qu'il vaudroit mieux pour eux qu'ils devinſſent aveugles, ſourds, muets, perclus de tous leurs membres ; qu'ils périſſent ſur un échafaud par la main du bourreau. En un mot, regardez comme des bagatelles les plus

grands malheurs qui pourroient tomber ſur eux, en comparaiſon de celui de faire un ſacrilege. Si vous les aimez, vous devez être occupés jour & nuit de ſoin de leur faire éviter ce terrible malheur.

LA MERE DE FAMILLE.

Vous me faites frémir, Mademoiſelle: mais comment m'y prendrai-je pour les préſerver de ce malheur? J'avois cru que le pire de tous, étoit de paſſer par la main du bourreau.

LA BONNE.

Ce malheur, quelque grand qu'il ſoit, ſeroit une bagatelle en comparaiſon de la mauvaiſe communion; je vous le répete. Vous me demandez ce qu'il faut faire pour l'éviter: penſez à ce qui fait faire une mauvaiſe communion; c'eſt le péché. Vous connoiſſez bien ceux de vos enfants, leurs mauvaiſes habitudes; il faut redoubler de vigilance & de ſoins pour les engager à y renoncer, à s'en corriger, avant de leur permettte de ſe préſenter à la premiere communion, & inſtruire le Curé de leurs diſpoſitions.

LA MERE DE FAMILLE.

Vraiment, on leur dit bien aſſez de ſe corriger, & c'eſt notre intérêt ; mais s'ils ne veulent pas le faire, eſt-ce notre faute ?

LA BONNE.

S'ils avoient l'habitude de voler, les laiſſeriez-vous croupir dans cette mauvaiſe habitude ?

LA MERE DE FAMILLE.

Non, aſſurément, Mademoiſelle ; j'aimerois mieux que leur pere les fît expirer ſous le bâton.

LA BONNE.

Il n'eſt pas néceſſaire d'en venir là, ma chere : mais faites pour leurs autres défauts ce que vous feriez pour le vol ; & ſi vous les voyez dans de mauvaiſes habitudes en choſes conſidérables, retardez leur premiere communion.

LE FERMIER.

Mais un garçon aura quinze ou ſeize ans, il faut le mettre ſur le métier ; & on ne le prendroit pas, s'il n'avoit pas fait ſa premiere communion.

LA BONNE.

Il eſt néceſſaire qu'un enfant apprenne un métier ; mais il eſt cent millions de fois plus néceſſaire que Jeſus-Chriſt ne ſoit point outragé par une mauvaiſe communion. Ecoutez-moi bien, s'il vous plait. Point de bonne communion, ſans une bonne confeſſion ; point de bonne confeſſion, ſans la haine du péché ; point de haine du péché, ſi l'on continue à commettre tous les jours les mêmes fautes : c'eſt une regle ſûre. Si l'on ne ſe corrige point, c'eſt ſigne qu'on ſe confeſſe mal ; & par conſéquent, on ne doit point communier. Un enfant ſera menteur, opiniâtre, gourmand, en choſe conſidérable : cependant l'âge de la premiere communion approche : il faut le prendre en particulier, & lui repréſenter que, tant qu'il aura ces mauvaiſes habitudes, il ne ſera pas poſſible de l'admettre à la ſainte Table : il faut l'exhorter à ſe confeſſer ſouvent, pour lui aider à ſe corriger ; lui faire faire quelques prieres, pour obtenir de Dieu qu'il lui en faſſe la grace ; veiller ſur lui, & l'avertir quand il ſera prêt à tomber dans ſes fautes d'habitude ; le louer, le récompenſer, quand vous

verrez

verrez qu'il commencera à se corriger ; & aussi-tôt en avertir le Curé, car c'est le moment de la premiere communion. La grace du Sacrement soutiendra la volonté foible de l'enfant ; mais il faut nécessairement que cette volonté existe.

UNE FEMME.

Je n'ai pas assez d'esprit pour parler à mes enfants comme vous venez de nous le dire ; mais je fais du mieux que je puis. Je leur crie depuis le matin jusqu'au soir, qu'il faut qu'ils se corrigent, & avec cela je n'avance point, ils sont toujours les mêmes.

LA BONNE.

Je ne parle pas pour vous, ma chere ; mais il est vrai de dire en général, qu'il est presque impossible que les enfants se corrigent, de la maniere dont les parents les reprennent. Je voyois l'autre jour une femme dans sa boutique, qui tenoit la tête d'une fille de quatorze ou quinze ans appuyée sur son comptoir, & qui lui donnoit de grands coups de poing, en l'appellant Diablesse, salope, vilaine, & mille autres noms outrageants. Une autre fera métier de donner des soufflets, des coups

de pieds, & ne dira pas un mot qui ne ſoit une injure. Ces corrections, loin de morigéner les enfants, les rendent beaucoup plus méchants : c'eſt la douceur qu'il faut employer avec eux ; &, comme je vous l'ai dit, il faut les prendre en particulier, & avant de leur parler, vous mettre à genoux avec eux pour demander le Saint-Eſprit. Si vous le faites comme il faut, il vous mettra dans la bouche les choſes que vous devez leur dire.

LA MERE DE FAMILLE.

Vous dites que le moment de faire communier l'enfant eſt celui où il commence à ſe corriger ; il ne faut donc pas attendre qu'il le ſoit tout-à-fait ?

LA BONNE.

Vous attendriez trop long-temps, ma chere : on ne quitte pas une mauvaiſe habitude comme une chemiſe ſale ; il faut bien ſuer, bien travailler, avant de pouvoir la détruire. Il ſuffit, pour faire une bonne communion, qu'on ait une ferme réſolution de ſe corriger, & qu'on ait commencé à le faire.

MADAME PERNOT.

Vous me tirez d'une grande peine, Mademoiſelle. Depuis que je viens ici, j'ai fait, comme vous me l'avez conſeillé, une confeſſion générale ; & avec la grace du bon Dieu, je l'ai fait du mieux que j'ai pu. Au ſortir du confeſſionnal, j'aurois juré que je ne retomberois plus dans les fautes que je venois de confeſſer, & j'en avois le plus grand deſir. Effectivement, les premiers jours, la premiere ſemaine même, cela a été fort bien, il me ſembloit que j'étois une autre perſonne : & puis inſenſiblement je ſuis retombée. Il eſt vrai que ce n'eſt pas ſi ſouvent ; mais enfin, c'eſt toujours retomber, & cela m'a fait craindre qu'il n'y eût quelque défaut dans ma confeſſion. Quand vous avez dit qu'il n'y a pas de bonne confeſſion ſans correction, cela m'a preſque miſe au déſeſpoir, parce que je crois qu'il me ſeroit impoſſible de me confeſſer mieux. Savez-vous bien ce que je fais, quand je ſuis ainſi retombée ? je cours à confeſſe ; j'y ſuis allé tous les quinze jours. Ce qui m'étonne, c'eſt que la ſemaine qui ſuit celle de ma confeſſion, je me retrouve preſque auſſi

méchante que je l'étois auparavant.

LA BONNE.

Non, ma chere Madame Pernot, avec la grace de Dieu, vous n'êtes pas aussi méchante que vous l'étiez ; & la preuve que vous vous corrigez un peu, c'est que vous prenez des mesures pour vous corriger tout-à-fait. Une marque presque infaillible que votre desir de devenir bonne est sincere, c'est que vous aimez à vous confesser souvent, & que la grace du Sacrement vous préserve des fautes grossieres la premiere semaine. Continuez à vous confesser tous les quinze jours, & espérez que la seconde semaine à la fin ressemblera à la premiere.

NANON.

Il faut, Mademoiselle, que je vous dise une mauvaise pensée que j'ai eue. J'ai pensé que Madame Pernot communioit trop souvent, car je l'ai vue deux fois à la sainte Table ce mois-ci : or, je pensois qu'il falloit être sainte pour communier tous les quinze jours.

LA BONNE.

Il suffit qu'elle ait bonne envie de le

devenir, ma chere : d'ailleurs, elle ne fait rien sans l'avis de son Confesseur, & nous devons penser qu'il a de bonnes raisons pour lui permettre la communion fréquente. Hélas ! mes bonnes gens, les premiers Chrétiens communioient tous les jours ; & il seroit bien à souhaiter que nous nous missions en état de suivre leurs exemples.

LA DEVOTE.

Oh, dame ! dites-nous donc précisément ce que nous devons faire. Il n'y a qu'un moment que vous nous parliez d'une maniere à nous éloigner de la communion pour bien long-temps ; à présent vous nous exhortez à approcher souvent de la sainte Table : lequel des deux faut-il faire ? Pour moi, je pensois qu'à moins d'être dans l'habitude de certaines pratiques de piété, on ne devoit pas communier plus souvent que tous les mois.

LA BONNE.

Faites-moi la grace de me dire ce que vous entendez par *certaines pratiques de piété.*

LA DÉVOTE.

De bonnes lectures, par exemple, des méditations, le petit office, quelques visites au Saint-Sacrement & aux malades.

LA BONNE.

Toutes ces choses sont excellentes, & peuvent beaucoup servir pour préparer à la sainte Communion ; pourvu qu'en les faisant, nous n'en prenions pas droit de nous mettre au dessus de ceux à qui les devoirs d'état ne permettent pas ces pratiques. Voici quelles sont les œuvres de piété de Madame Pernot : aller à la sainte Messe tous les jours, à moins qu'elle ne soit malade ; j'en excepte le jour du marché, où Dieu veut qu'elle reste à sa boutique : être très-exacte à vendre de bonnes marchandises, à donner le poids à chacun, à ne point surfaire : parler honnêtement à ceux qui viennent à sa boutique ; ne point s'impatienter contre les gens qui achetent pour deux sous & marchandent une demi-heure ; offrir à Dieu sa patience dans ces occasions ; penser souvent à lui, lui élever son cœur, &, s'il étoit possible, le faire à tous les moments ; modérer sa vivacité ;

veiller ſur elle-même, pour ſe corriger de ſes mauvaiſes habitudes ; donner l'aumône ſelon ſon pouvoir ; veiller ſur ſa famille. Si elle faiſoit exactement toutes ces choſes, elle ſeroit une ſainte. Comme nous ne ſommes pas juges de ſa conduite, nous devons penſer qu'elle les fait ; & ſi je la voyois, elle ou tout autre, communier tous les jours, je ne m'aviſerois pas de chercher à connoître pourquoi on leur accorderoit cette grace ; c'eſt l'affaire de leur Confeſſeur, & point la mienne. Voilà, Madame, ce que j'ai à vous répondre.

UN PAYSAN.

Pour moi, je vous dirai bonnement que Madame Pernot m'a réconcilié avec la dévotion. Je me diſois ſouvent : Mais, à quoi cela ſert-il d'être dévot ? Je vois aujourd'hui que cela ſert à quelque choſe. Mon once de tabac, qui ne me ſervoit que cinq jours, m'en dure ſix à préſent ; encore m'en a-t-elle fait préſent d'une livre, pour me récompenſer du mauvais poids qu'elle faiſoit auparavant. Que tout le monde devienne dévot comme elle, les choſes n'en iront que mieux. Je ſerois plus riche que je ne le ſuis, ſi chacun met-

toit la main ſur ſa conſcience. Voyez ce que c'eſt que le bon exemple : j'avois fait une petite tromperie dans une affaire, qui m'avoit valu quatre livres ; quand j'ai vu qu'elle me reſtituoit mon tabac, je me ſuis dépêché de reſtituer cet argent de malheur, & je ne peſois pas une once après l'avoir fait.

LA BONNE.

Votre penſée eſt juſte, mon ami. Le monde ſeroit preſque comme le Paradis, ſi chacun faiſoit ſon devoir, & tous les maux viennent de ce qu'on ne le fait pas. Qui eſt-ce qui a changé Madame Pernot ? une bonne confeſſion générale, la fréquente communion. Nous avons les mêmes moyens qu'elle pour nous corriger ; ne les négligeons pas, & ſur-tout appliquons-nous à bien remplir les devoirs de notre état. Un des plus importants, ſans doute, eſt de bien préparer ſes enfants pour la premiere communion ; ainſi, ſoyez très-attentifs à bien faire ce que je vous ai dit ſur ce ſujet.

A préſent, nous allons parler du Sacrement de l'extrême Onction.

THERESE.

Oh, Mademoiſelle, que cela va être triſte ! J'ai une ſi grande peur de mourir, que je ne puis ſeulement pas entendre parler de ce Sacrement ſans frémir. Parlez-en à ceux qui ſont vieux ; mais, pour nous, nous ſommes encore ſi jeunes !

LA BONNE.

On dit communément qu'il y a plus de têtes de veaux à la boucherie que de têtes de bœufs ; c'eſt à-dire, qu'il meurt plus de jeunes gens que de vieux, ma pauvre Thérefe. Penſez ou ne penſez pas à la mort, c'eſt la même choſe, pour ce qui eſt de l'avancer ou de la reculer : ceux qui n'y ont jamais penſé n'en meurent pas une minute plus tard. Puiſque vous m'avez mis ſur cet article, mon enfant, je ne le quitterai pas ſi-tôt. Nous ne mourrons qu'une fois, mes bonnes gens ; & notre éternité, bienheureuſe ou malheureuſe, dépend de la maniere dont nous mourrons. Par conſéquent, il eſt de la derniere importance pour nous d'apprendre à bien mourir. Mere-Anne, dites-nous, je vous prie, qu'elle eſt la meil-

leure maniere de ſe procurer une bonne mort.

MERE-ANNE.

Hélas! Mademoiſelle, à quoi penſez-vous, de vous adreſſer à une pauvre ignorante, qui ne ſait ni *A* ni *B*, tandis qu'il y a ici beaucoup de perſonnes plus ſavantes que moi? N'importe, je dirai du mieux que je pourrai. Pour bien mourir, il faut bien vivre.

LA BONNE.

Un Docteur de Sorbonne n'auroit pas mieux répondu. Sans un miracle qui eſt fort rare, il ne faut pas s'attendre à mourir dans la grace de Dieu, quand on a vécu dans le péché. Vous ſavez bien, mes bonnes gens, qu'on a coutume de dire : *Telle vie, telle mort.*

UN PAYSAN.

Oui, Mademoiſelle, on dit cela ; mais on dit auſſi qu'il ne faut qu'un bon *peccavi*. Dieu eſt ſi bon!

LA BONNE.

Aſſurément, mon ami, Dieu eſt bien bon : mais je ne vous conſeille pas de vous y fier pour vivre mal ; car il

eſt auſſi infiniment juſte, & pour punir ceux qui l'ont abandonné pendant leur vie, il les abandonne auſſi au moment de la mort.

LE PAYSAN.

Cela eſt bon pour ceux qui meurent ſans confeſſion ; mais pour les autres, qui ont le temps de recevoir leurs Sacrements, il faut bien penſer que Dieu leur pardonne, ſans quoi on ne prieroit pas pour eux, & on ne les enterreroit pas en terre ſainte.

LA BONNE.

Si l'on n'enterroit en terre ſainte que ceux qui ſont ſauvés, mon ami, il y auroit bien des places vuides dans le cimetiere ; mais nous ne connoîtrons cela qu'au jour du jugement. Il eſt vrai qu'à préſent nous ne devons juger perſonne, & ne pouvons dire en particulier : Un tel eſt damné ; ce ſeroit un péché de porter un tel jugement. Cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe dire en général que ceux qui ont vécu dans le péché, y meurent. Ce n'eſt pas aſſez de recevoir les Sacrements à la mort, il faut les bien recevoir ; & ſans un miracle de la miſéricorde de Dieu, il

eſt impoſſible à un pécheur d'habitude de les bien recevoir.

LE PAYSAN.

Cela me paroît pourtant bien aiſé ; il n'y a qu'à dire tous ſes péchés, & être bien fâché de les avoir commis.

LA BONNE.

Dites-moi, mon cher ; ſi un homme qui eſt à l'agonie vouloit apprendre à faire des ſouliers, que penſeriez-vous de lui ?

LE PAYSAN.

Je dirois qu'il a l'eſprit troublé par la maladie : on ne peut rien apprendre quand on eſt bien malade.

LA BONNE.

Rien de plus vrai, mon ami. Un malade, accablé de ſon mal, ne pourroit apprendre les choſes les plus aiſées ; encore moins celles qui ſont difficiles. Or, rien n'eſt plus difficile que de ſe convertir : demandez-le à Madame Pernot. Les mauvaiſes habitudes tiennent notre ame comme enchaînée. Se convertir, c'eſt haïr tout ce qu'on a aimé, c'eſt aimer tout ce qu'on a haï ;

& ce n'eſt pas-là l'ouvrage d'un moment : le cœur ne ſe retourne pas comme cela ; & ſi le cœur n'eſt point retourné, on a beau ſe confeſſer, on le feroit mille fois, que cela ne ſerviroit à rien.

UNE FEMME.

Si j'étois malade, ce que vous dites-là me reviendroit dans l'eſprit, je croirois fermement être damnée.

LA BONNE.

Vous auriez tort. Je vous ai dit qu'il falloit un miracle pour ſe convertir à la mort : un mourant doit l'eſpérer ; mais ſi ce mourant ne l'obtient pas, ce qui eſt le plus ordinaire, ce n'eſt pas à nous à le juger, encore moins à eſpérer une grace de converſion à la mort.

CHARLOT.

Pourquoi dites-vous qu'il faut un miracle pour convertir un pécheur mourant ? Je croyois qu'un miracle, c'étoit de reſſuſciter un mort, de faire marcher un impotent, de rendre la vue à un aveugle, ou autre choſe ſemblable.

LA BONNE.

Un miracle, mon cher, c'eſt une

chose impossible, que Dieu fait pour montrer sa puissance. Quand je dis, une chose impossible, c'est-à-dire, aux hommes : car Dieu est le tout-puissant, & il n'y a rien d'impossible pour lui. Un homme a mal aux yeux, & il guérit, ce n'est pas là un miracle ; car le Médecin ou la nature pouvoient faire cela : mais cet homme a l'œil crevé, & cet œil est remis dans son état naturel ; voilà un miracle. Un autre a un bras retiré depuis bien des années ; ce bras est devenu sec, parce qu'il ne prend pas de nourriture : il pourroit arriver qu'avec bien du temps & de la peine un habile Médecin guérît ce bras : mais du jour au lendemain ce bras est guéri, a repris chair, & est en aussi bon état que l'autre ; voilà un miracle. Or, les miracles ne coûtent rien à Dieu. Celui qui a fait de rien le Ciel & la Terre, n'a qu'à commander à la maladie, aussi-tôt elle disparoît ; la nature ne résiste point à son Créateur. Il n'en est pas de même de l'homme. Dieu veut être aimé, obéi, servi volontairement ; ainsi il a laissé à l'homme la liberté de lui obéir ou de ne lui pas obéir. Il l'aide à faire le bien ; mais il ne le force

pas à le faire. Celui qui, pendant sa vie, s'est accoutumé à résister à Dieu, à mépriser sa grace, ne perdra pas dans un instant cette mauvaise habitude. Il est vrai que Dieu peut lui donner des graces puissantes; mais les donnera-t-il à celui qui s'est moqué de lui pendant sa vie; qui ne l'invoque que par crainte; qui ne hait point son péché, & qui le commettroit encore s'il revenoit en santé?

UN HOMME DE LA VILLE.

Oh, Mademoiselle, que ce que vous dites est vrai! & qu'il faut faire peu de cas de ces belles morts, qu'on admire tant! J'avois vingt ans, lorsque je tombai malade du pourpre, & fus à la derniere extrêmité. J'avois vécu, comme l'on dit, sans croire ni à Dieu ni à Diable: cependant, dans cette maladie, je reçus tous mes Sacrements; & le Curé qui me confessa, me voyant répandre une abondance de larmes, publia par-tout que j'étois véritablement converti. Il se trompoit pourtant: ce n'étoit point le regret de mes péchés qui me faisoit pleurer; c'étoit la peine de quitter une femme avec laquelle je vivois, qui m'arrachoit des larmes.

J'avois néanmoins consenti à ce qu'on chassât cette femme de la maison; mais j'étois bien résolu de la reprendre, si je revenois en santé. On ne parloit que de ma conversion dans la ville. Si j'étois mort, on auroit dit: Oh, qu'il a fait une belle mort! & pendant ce temps-là j'aurois été damné.

LA BONNE.

Et quand vous futes rétabli, reprites-vous cette malheureuse femme?

L'HOMME DE LA VILLE.

Hélas! Mademoiselle, je repris avec elle toutes mes mauvaises habitudes. Je vous ai dit que j'avois toujours eu dessein de la reprendre; c'est-à-dire, que ce dessein étoit caché au fond de mon cœur, puisque je l'y retrouvai à mesure que ma santé revint. Lorsque je fus tout-à-fait guéri, on fut tout étonné de me voir reprendre mes anciennes habitudes. Hélas! je ne les avois jamais détestées: la nature chez moi étoit à demi-morte; je souffrois; j'étois accablé de la crainte de mourir; je répondois machinalement à tout ce que me disoit le Curé, sans penser à ce que je disois; car je ne l'entendois pas

à moitié, tant ma raiſon étoit affoiblie. Quelques années après, Dieu me fit la grace de penſer à mon ſalut, & de chercher à me convertir pendant que j'étois en ſanté, parce que j'étois perſuadé qu'il eſt preſque impoſſible de le faire quand on eſt malade. Depuis ce temps, quand je vois un mauvais Chrétien qui paroît ſe convertir à la mort, je ne puis m'empêcher de douter de ſon ſalut. C'eſt peut-être une faute, mais elle eſt tout-à-fait involontaire.

LA BONNE.

Il ne faudroit pas volontairement s'arrêter à cette penſée, puiſque le bon larron s'eſt converti en mourant : mais, je vous le répete, ce miracle de la miſéricorde de Dieu eſt bien rare ; & l'on peut dire en général, que ſur cent de ces converſions, il n'y en a pas quatre de véritables. Il faut accoutumer notre cœur, pendant la vie, à aimer Dieu & à déteſter le péché, ſi nous voulons faire ces actes avec facilité au moment de la mort, & obtenir de Dieu la grace de perſévérer juſqu'à la fin dans ſon amour. La premiere choſe qu'il faut faire pour bien mourir, eſt donc de bien vivre.

Nanon me diroit-elle bien quel est le meilleur moyen de bien vivre?

NANON.

Je crois que c'eſt de penſer ſouvent à la mort. Pour moi, cette penſée m'a empêché de faire bien des fautes.

LA BONNE.

Et elle produira ce bon effet chez tous ceux qui y penſeront ſérieuſement. Auſſi, le Saint-Eſprit nous dit dans l'Ecriture : *Il vaut mieux aller dans une maiſon de deuil, qu'à une maiſon de feſtin & de plaiſir ; parce qu'un homme, en en voyant un autre mourir, penſe à ce qui lui doit arriver.*

UNE JEUNE FEMME.

Je vous aſſure, Mademoiſelle, que je deviendrois folle ſi je ſuivois votre conſeil ; au moins je ſerois ſi triſte, que je tomberois bientôt malade. Quand il meurt une perſonne de ma connoiſſance & de mon âge, je ſuis plus d'une ſemaine ſans pouvoir rire de bon cœur : je ne me ſoucie plus de rien, tout me dégoûte ; en un mot, je ſuis comme une hébêtée.

LA BONNE.

Mais s'il y avoit une noce, une vogue, une foire ou une aſſemblée, le jour de la mort d'une de vos bonnes amies, n'eſt-il pas vrai que cela guériroit tout de ſuite votre triſteſſe, & que vous ne penſeriez plus à cette perſonne qui viendroit de mourir?

LA JEUNE FEMME.

Le violons ſeroient ſous ma fenêtre ce jour-là, que je ne ſerois pas tentée de danſer; & pourtant je perdrois le boire & le manger pour la danſe. J'ai bien d'autres choſes dans la tête ce jour-là; je ne penſe qu'à aller à confeſſe.

LA BONNE.

Mais c'eſt-là une fort bonne penſée; & il ſeroit plus néceſſaire pour vous que pour une autre de penſer à la mort, puiſque cela vous ôte le courage de vous livrer aux plaiſirs dangereux que vous aimez ſi paſſionnément. Ce n'eſt pas la penſée de la mort qui attriſte par elle-même; c'eſt l'attachement à la vie & aux faux plaiſirs, qui la rend terrible. Détachez-vous de ces

choses, & vous ne craindrez plus la mort.

LA JEUNE FEMME.

Vous demandez l'impossible, Mademoiselle. Quand je serai à votre âge, je ne me soucierai, non plus que vous, de toutes ces choses; mais, à vingt ans, que voulez-vous qu'on fasse pour y renoncer? Quel mal y a-t-il?

LA BONNE.

Il faut bien qu'elles ne soient pas innocentes, puisque la pensée de la mort vous en dégoûte. Tout ce qui est innocent ne donne point de scrupule. Je vous le répete, ma chere; pensez ou ne pensez pas à la mort, elle ne laisse pas d'avancer à grands pas: essayez donc de tout votre pouvoir à la rendre heureuse. A tout âge, ma chere, on a quelque chose à sacrifier. Je ne me soucie pas de la danse, mais j'aime beaucoup le jeu; & si je suivois mon goût, je jouerois jour & nuit. Savez-vous comment je me suis corrigée de ce défaut? en pensant à la mort. Je me suis dit à moi-même: Que me restera-t-il du plaisir que je trouve à jouer, au moment de la mort? rien du tout.

Au contraire, si j'ai joué avec passion, je serai déchirée de remords, car ce n'est pas pour jouer que Dieu m'a mise au monde. Vous pouvez vous dire la même chose par rapport aux plaisirs ; car enfin, il faudra tout quitter en mourant, & il ne restera que le désespoir d'avoir sacrifié à ces bagatelles un temps que nous aurions pu employer à servir Dieu, & de voir notre salut en danger par les péchés que nous aurons commis dans ces assemblées, d'où l'on sort rarement aussi innocent qu'on y étoit entré.

UNE FEMME.

Pour moi, je ne crains point la mort, parce que je ne me soucie point des plaisirs ; car je n'ai jamais eu que du mal depuis que je suis au monde. Mais, Mademoiselle, j'ai cinq petits enfants, dont l'aîné ne pourroit pas en relever un autre, s'il tomboit : quand je les regarde, & que je pense que, s'ils me perdoient, ils auroient une belle-mere qui les maltraiteroit, je vous avoue que je ne puis m'empêcher de pleurer & de craindre la mort.

LA BONNE.

Ces larmes ſont naturelles, & en quelque façon bien permiſes : cependant, ma chere, il faut tâcher de vous tranquilliſer ; & cela, pour deux raiſons. La premiere, c'eſt que vos larmes ſont abſolument inutiles, & ne peuvent retarder d'un ſeul moment le malheur que vous craignez pour vos pauvres enfants ; au contraire, elles peuvent l'avancer. La triſteſſe, & les larmes qu'elle fait répondre, aigriſſent le ſang, le diſpoſent à la fievre & aux autres maladies. Vous me direz : Je ne puis m'empêcher d'être frappée & affligée de cette penſée : vous avez une autre raiſon pour empêcher qu'elle ne faſſe ſur vous un effet ſi fâcheux. C'eſt parce que vous aimez tendrement vos enfants, que vous craignez de leur manquer dans un âge où vos ſoins leur ſont ſi néceſſaires ; mais vous devez vous bien mettre dans l'eſprit, que Dieu les aime beaucoup plus que vous, & qu'il fait ce qui leur eſt avantageux. S'il vous ôtoit de ce monde pendant qu'ils ſont jeunes, vous devriez penſer qu'il a de bonnes raiſons de le faire. Il eſt le pere de ces enfants avant que vous ſoyez leur mere ; il en aura ſoin: vous

devez les lui remettre entre les mains avec une ferme confiance, & être sûre que votre soumission à ses ordres attirera sur eux les bénédictions du Ciel.

UN HOMME.

Le bon Dieu me fait la grace de remettre entre ses mains ma femme & mes enfants: je crois fermement, si je leur manque, qu'il ne leur manquera pas. Je suis tranquille sur cet article: cependant je crains la mort on ne peut davantage.

LA BONNE.

On peut craindre la mort en Chrétien, parce que les plus justes ne sont pas purs devant Dieu; mais la confiance doit l'emporter sur la crainte.

ANNE.

Pour moi, je ne puis craindre la mort: c'est elle qui nous ouvrira le Ciel, comment ne pas souhaiter qu'elle arrive, afin d'y aller bientôt? Je sais que je suis bien méchante; & c'est encore une autre raison de souhaiter la mort. J'ai beau prendre de bonnes résolutions, je péche tous les jours; & je ne pécherai plus quand je serai dans

le Ciel : cette ſeule penſée me fait treſſaillir d'aiſe.

NANON.

Cela ſeroit bon, ſi l'on étoit ſûre d'aller dans le Ciel en mourant : vraiment, je le ſouhaiterois beaucoup ; mais je crains d'aller en Enfer.

ANNE.

Voilà une crainte qui ne peut entrer dans ma tête. On dit que les damnés haïſſent le bon Dieu ; & il me ſemble que mon cœur ne pourroit le haïr. Il m'a fait tant de bien depuis que je ſuis au monde, que je me ſuis accoutumée à l'aimer plus que toute choſe ; c'eſt une habitude : & comme un ivrogne, qui a l'habitude du boire, ne peut s'en empêcher, il me ſemble auſſi que je ne pourrois empêcher mon cœur d'aimer Dieu. Qu'il me mette où il voudra quand je ſerai morte, il me ſemble que je l'aimerai toujours.

LA BONNE.

Comme l'amour de Dieu ne peut entrer dans l'Enfer, vous devez eſpérer que le bon Dieu ne vous y mettra pas, ma pauvre Anne.

ANNE.

ANNE.

Je fais pourtant bien des péchés, comme je vous l'ai dit, mais c'est qu'ils m'échappent; car pour ce qui est de ma volonté, elle ne veut point offenser Dieu. J'aimerois mieux me casser les bras & les jambes, que de pécher volontairement, quand même je serois sûre que ce péché ne pourroit me faire aller en Enfer. Pourquoi voudrois-je offenser mon bon Pere?

LA BONNE.

Comme cette crainte du péché est un don de Dieu, & le plus grand qu'il puisse faire aux hommes, ceux auxquels il a la bonté de l'accorder doivent tout espérer de sa miséricorde; mais ceux qui se confieroient en sa bonté, en continuant de pecher, se tromperoient beaucoup, comme je vous l'ai déja dit. Ceux-là doivent craindre la mort, & y penser souvent, pour que cette pensée & cette crainte leur fasse faire les plus grands efforts pour y renoncer. Le troisieme moyen de faire une bonne mort, c'est de ne passer aucun jour de sa vie sans demander à Dieu la grace de m urir

dans ſon amour, & de faire de bonnes œuvres à cette intention. Enfin, le quatrieme eſt, quand on eſt malade, de mettre de bonne heure ordre à ſa conſcience, & de ne pas attendre à la derniere extrêmité pour recevoir les Sacrements, ſur-tout celui de l'extrême-onction.

NANON.

Je vous aſſure, Mademoiſelle, que je me croirai tout-à-fait morte quand on m'adminiſtrera ce Sacrement.

LA BONNE.

Ce Sacrement ne fait pas mourir, ma chere, au contraire, il a ſouvent rendu la ſanté à ceux qui l'ont reçu comme il faut; car Jeſus-Chriſt l'a inſtitué pour achever de purifier l'ame & pour ſoulager le corps. Pendant que nous ſommes ſur la terre, nous faiſons ſervir miſérablement nos membres au péché: nos yeux ſouvent regardent des objets criminels, dangereux; nous nous plaiſons à voir les jolies perſonnes, les beaux habits, les bons meubles; & au lieu de remercier Dieu, qui nous permet de nous récréer la vue par des objets agréables, nous

oublions que c'eſt lui qui en eſt l'auteur. Combien de péchés ne commettons-nous pas par la bouche ! tantôt en l'ouvrant pour mal parler du prochain, tantôt en nous livrant à la gourmandiſe. En un mot, nulle partie de notre corps qui n'ait ſervi au péché, qui n'ait beſoin d'être purifiée ; & ce Sacrement eſt établi pour faire cette Purification.

MADAME PERNOT.

J'ai reçu ce Sacrement dans une de mes couches, mais j'avois perdu connoiſſance ; on attendit trop tard.

LA BONNE.

C'eſt une faute que l'on commet ſouvent ; ce qui eſt cauſe que le malade ne reçoit pas autant de graces que ce Sacrement pourroit lui en communiquer.

MADAME PERNOT.

Comme j'eſpere le recevoir avec connoiſſance quand je mourrai, dites-nous, je vous prie, ce qu'il faut faire pour en profiter.

LA BONNE.

Il faut, à chaque onction que fait

le Prêtre, demander pardon à Dieu des péchés qu'on a commis par ces membres : croire fermement que ce Sacrement, en nous appliquant le ſang de Jeſus, efface le reſte de nos péchés : dès le commencement de la maladie, prier nos parents & M. le Curé de nous procurer ce Sacrement avant que nous ayons perdu connoiſſance.

Il reſte encore deux Sacrements, l'Ordre & le Mariage. Nous vous avons donné une leçon générale ſur ce dernier. Nous allons vous inſtruire ſur le premier.

LE FERMIER.

Il ne ſeroit pas beſoin, je penſe, de nous parler du Sacrement de l'Ordre ; il n'y a perſonne ici qui veuille être Prêtre. Encore ſi mon fils qui étudie étoit ici, cela pourroit lui être utile ; mais il eſt au Séminaire. Ce garçon-là me donne bien du chagrin, Mademoiſelle.

LA BONNE.

Me diriez-vous bien, Maître Nicolas, pourquoi vous avez fait étudier votre fils aîné, au lieu de le mettre au labour comme le ſecond ?

LE FERMIER.

C'eſt que j'avois envie que mon fils aîné fût Prêtre, & point l'autre : vraiment, cela coûte trop d'argent. Il eſt vrai qu'on en eſt bien récompenſé quand on a du bonheur ; car ſouvent un enfant attrappe une bonne cure, un bénéfice ; cela ſert à élever, & à placer les autres : & puis, cela fait honneur d'avoir un fils qui ſoit Curé. Je vous l'ai dit, il m'a donné bien du chagrin : ne vouloit-il pas laiſſer tout là il y a ſix mois ! mais, à force de lui montrer la différence qu'il y auroit entre lui & ſes freres, il a repris courage.

LA BONNE.

Écoutez, Maître Nicolas, vous venez de vous confeſſer tout haut du plus grand péché de votre vie, de celui que Dieu vous pardonnera le plus difficilement, ſi vous ne vous hâtez de le réparer. Votre fils eſt-il dans les ordres ſacrés ?

LE FERMIER.

Pas encore, Mademoiſelle ; mais j'eſpere qu'il ſera Sous-Diacre à la Saint Matthieu.

LA BONNE.

Et moi, j'efpere qu'il n'aura pas ce malheur; car c'en eft un très-grand d'être Prêtre fans vocation. Comment, malheureux! vous ofez conduire à l'autel un homme que Dieu n'a pas choifi lui-même; un homme qu'il rejette, puifqu'il y entre avec de mauvaifes intentions! C'eft un voleur, un loup, que vous voulez enfermer dans la bergerie: vous ferez coupable de tout le mal qu'il y fera.

LE FERMIER.

Eh, mon Dieu, Mademoifelle, vous êtes terriblement chipoteufe! Quel mal y a-t-il à rechercher une chofe qui apporte de l'honneur & du profit, fans que cela nuife au prochain? On diroit, à vous entendre, que je veux brûler le bourg. N'eft-il pas vrai que mon fils aura moins de mal à dire la meffe & à mener fon train de Curé, qu'à labourer la terre, à fe tuer le corps & l'ame pour nourrir une femme & élever des enfants? Y a-t-il quelque loi qui me défende de chercher à rendre mon fils heureux?

LA BONNE.

Le beau bonheur ! le grand avantage ! qui, après en avoir fait un mauvais Prêtre pendant sa vie, le précipitera dans l'Enfer après sa mort. Retenez bien ce que je vais vous dire, mes bonnes gens. Les peres & les meres ne sont pas libres de disposer de leurs enfants à leur fantaisie ; ils doivent examiner quelle est leur vocation, & la suivre. Il faut une vocation pour être marié ; il en faut une autre pour être Prêtre ou Religieux ; ceux-là n'ont point de vocation pour demeurer dans le monde, à mener la vie de garçon.

CHARLOT.

Qu'est-ce que cela veut dire, *une vocation ?* En faut-il une pour être Tailleur, Tisserand, Cordonnier ?

LA BONNE.

Quand Dieu met un homme au monde, mon ami, son dessein est qu'il soit, ou Prêtre, ou Religieux, ou garçon, ou marié. En outre, il destine cet homme à être, ou un Juge, ou un Laboureur, ou un Marchand, ou tout autre chose. Ce dessein, cette volonté

de Dieu ſur chaque homme, voilà ce qui s'appelle ſa vocation. Il faut bien prendre ſoin de connoître cette vocation, & la ſuivre ; car ſi l'on en prenoit une autre, on auroit bien plus de difficulté d'y faire ſon ſalut.

CHARLOT.

Comment faut-il faire pour connoître ſa vocation ? Dieu ne deſcend pas du Ciel pour nous l'annoncer.

LA BONNE.

A vous entendre, mon enfant, on ne diroit pas que Dieu eſt par-tout. Il ſait bien ſe faire entendre, quand on veut l'écouter. Premiérement, il donne un grand penchant pour l'état auquel il deſtine ; en ſorte qu'on choiſit celui-là, qu'on l'aime mieux que les autres, pour leſquels on n'a aucun goût. Dieu nous donne les talents pour bien remplir les devoirs de cet état ; en ſorte qu'on apprend avec facilité les choſes néceſſaires pour en bien remplir les devoirs. Enfin, ce qui eſt le plus important, il nous donne les graces néceſſaires pour ſurmonter les peines de cet état, & nous ſauver en l'exerçant.

UN GARÇON.

Voilà qui est fait, je ſerai Moine à l'Abbaye; c'eſt ma vocation. Tenez, Mademoiſelle, j'y penſe depuis le matin juſqu'au ſoir, & même j'y rêve pendant la nuit. Vous voyez bien que c'eſt ma vocation d'être Frere.

LA BONNE.

Je vais vous le dire tout à l'heure, mon enfant. Qui eſt-ce qui vous a donné l'envie d'être Frere?

LE GARÇON.

C'eſt qu'on eſt très-bien nourri, Mademoiſelle. Quelquefois je vais ſervir les meſſes à l'Abbaye, & j'aide aux Freres; on me fait entrer dans le couvent, & j'y dîne. Ah! ſi vous ſaviez quel bon pain on me donne! il eſt blanc comme votre cornette. Je vous aſſure qu'on mange de meilleures choſes chez ces Peres que chez les Gentilshommes. Je ne voudrois pas être Pere, car il faut qu'ils ſe levent toutes les nuits; mais les Freres ne ſe levent point. Il y a encore une autre choſe: je n'aime point du tout la viande, & l'on ne mange que du poiſſon dans l'Abbaye. Je

vous assure que les Freres ont moins du mal que les Laboureurs.

LA BONNE.

Vous n'avez pas une bonne vocation pour être Religieux, mon enfant. Ce n'est pas Dieu qui vous donne envie de l'être, c'est la gourmandise & la paresse. Vous feriez un grand péché, si vous entriez à l'Abbaye avec ces mauvaises dispositions : vous feriez un fort mauvais Religieux ; & après avoir eu beaucoup de mal pendant votre vie, vous iriez dans l'Enfer après votre mort.

LE GARÇON.

Mais le Frere Cuisinier, qui m'a promis de me faire recevoir, ne m'a pas dit qu'il falloit avoir une vocation.

LA BONNE.

Il faut penser charitablement qu'il ne sait pas que vous voulez être Religieux par gourmandise & par paresse ; sans quoi, loin de vous presser d'entrer dans la maison, il vous conseilleroit de ne pas le faire avec ces mauvaises intentions.

LE GARÇON.

Quelles ſont les intentions qu'il faut avoir pour être Frere, puiſque celles qui j'ai ne ſont pas bonnes?

LA BONNE.

Il faut avoir intention de ſe conſacrer à Dieu dans les jeûnes, la priere & l'obéiſſance. Il faut penſer qu'on a bien de la peine à faire ſon ſalut dans le monde, où l'on trouve tant d'occaſions d'offenſer Dieu. Pour être un bon Religieux, il faut avoir intention de devenir un ſaint, ſans penſer à autre choſe. Ainſi, mon enfant, votre vocation n'eſt pas d'être Frere.

UN JEUNE HOMME.

Mais y auroit-il du mal à ſe faire Prêtre pour avoir du pain aſſuré ſur ſes vieux jours, & aſſiſter ſes parents ſi l'on a un bénéfice?

LA BONNE.

Oui, mon cher. Un homme, pour être un bon Prêtre, doit mettre enſemble tous les biens, les plaiſirs, les commodités, les honneurs, en un mot, tout ce que le monde pourroit lui offrir

en le faiſant riche ; & après avoir conſidéré toutes ces choſes, dire en lui-même : Tout cela n'eſt que du fumier & de l'ordure ; je le mépriſe ſouverainement. C'eſt Dieu ſeul que je veux avoir pour mon partage, pour mon héritage : il ſera mon unique pere, mon ami, mon bien, ma fortune, mes plaiſirs ; je ne veux penſer qu'à lui, n'agir que pour lui ; je ne veux travailler toute ma vie qu'à le faire connoître & aimer de tous les hommes, dans les emplois que mon Evêque me confiera, ſoit qu'il m'emploie à être Vicaire, Curé, ou qu'il ne m'occupe pas. Si je n'ai pas un bénéfice, le bon Dieu me nourrira ; je ſerai pauvre comme Jeſus-Chriſt mon chef : pourvu que je poſſede mon Dieu, que m'importe tout le reſte ? Oh, mes bonnes gens, que celui qui ſe fait Prêtre par ces motifs eſt riche & heureux ! mais le nombre en eſt plus petit qu'il ne devroit l'être. Vous me demandez, mon ami, s'il n'eſt pas permis à un Prêtre qui a un bénéfice de donner à ſes parents ? Oui, mon ami ; s'ils ſont pauvres, vous leur devez la préférence ſur les autres pauvres : mais ſouvenez-vous bien que le revenu d'un

bénéfice n'appartient pas à celui qui le possede. Ainsi, si vous tourmentez vos enfants qui sont Prêtres, pour qu'ils vous donnent plus que votre besoin, c'est un vol que vous faites aux vrais pauvres, à qui le superflu du Bénéficier appartient.

LE FERMIER.

Comment accommodez-vous cela, Mademoiselle ? Si par mes amis je parvenois à faire avoir une cure à mon fils, ou quelqu'autre bénéfice, est-ce que l'argent de son bénéfice ou de sa cure ne seroit pas à lui ? ne pourroit-il pas en disposer à sa fantaisie ?

LA BONNE.

Non en vérité, mon ami. Ceux qui ont donné de l'argent pour fonder les bénéfices, n'ont pas eu du tout intention de donner aux Bénéficiers les moyens de satisfaire leurs fantaisies. Un Bénéficier, un Curé à droit de prendre sur son bénéfice de quoi pourvoir honnêtement à ses besoins ; il n'est que le Trésorier des pauvres pour le surplus. Vous concevez bien que si, sans être pauvre, vous arrachez ce surplus à vos parents Prêtres, vous pouvez vous re-

garder comme des receleurs d'un bien volé. Ainsi, un pere qui ne fait son fils Prêtre que dans l'espérance de jouir des fruits du bénéfice de ce fils, fait une très mauvaise action. . . . Qu'avez-vous à pleurer, mon enfant ?

UN JEUNE GARÇON.

Ah, Mademoiselle ! cela me paroît si beau d'être Prêtre, que je pleure de regret de ne pouvoir apprendre le latin pour l'être un jour.

LA BONNE.

Je devine pourquoi vous auriez envie d'être Prêtre : je gage que vous n'aimez pas à travailler à la terre.

LE JEUNE GARÇON.

Pardonnez-moi, Mademoiselle : mon pere vous dira que j'aime beaucoup à travailler ; mais quand je pense à ce que vous venez de dire, que Dieu est le partage des Prêtres, qu'il est leur fortune, leur héritage, tenez, je sens en moi un certain mouvement qui vient tout seul, & qui me dit : Que tu serois heureux, si tu pouvois comme cela être à Dieu tout seul ! Je rejette cette pensée, car je suis un pauvre garçon

qui ne ſais pas le latin ; ainſi je ne puis être Prêtre.

LA BONNE.

Si vous avez une ſi grande envie de vous donner à Dieu, entrez dans l'Abbaye, vous y ſerez Frere.

LE JEUNE GARÇON.

Je ne ſais pas pourquoi je n'en ai point envie. Mon cœur n'eſt point ému quand on me parle d'être Frere ; & toutes les fois qu'on parle devant moi de quelqu'un qui va être Prêtre, je ſuis tout hors de moi. Si l'on me diſoit : Choiſiſſez d'être le Seigneur de la paroiſſe, d'avoir de belles terres, un carroſſe, ou d'être Prêtre, je choiſirois bientôt la prêtriſe.

LA BONNE.

Voilà ce que c'eſt que la vocation, mes bonnes gens. Ce garçon n'a point envie d'être Prêtre pour devenir Curé, pour être au deſſus de ſes camarades ; mais pour ſe donner tout à Dieu. Ne penſez jamais à faire vos enfants Prêtres, qu'ils n'aient de pareilles intentions & une vocation auſſi ſûre. Pour vous, mon enfant, recommandez bien

votre dessein à Dieu : il est tout-puissant ; & s'il veut que vous le serviez dans la prêtrise, il saura bien trouver les moyens de vous y faire parvenir.

MADAME PERNOT.

Je donnerai de bon cœur quelque chose tous les ans pour le faire étudier, car il est un honnête garçon.

LA BONNE.

Ce sera une bonne œuvre, Madame Pernot. Ceux qui aident à faire un bon Prêtre, participent à toutes les bonnes œuvres qu'il fera. Je trouverai de mon côté quelques personnes qui le placeront; mais il faut auparavant qu'il consulte son Confesseur. C'est une chose que je ne dois pas oublier de vous dire à tous. Rien de plus grande conséquence, que d'entrer dans l'état où Dieu nous appelle ; mais, comme nous pourrions nous tromper, il faut consulter son Confesseur, & ensuite obtenir la permission de ses parents.

UN AUTRE GARÇON.

J'ai une très-grande envie d'aller à la ville pour être laquais ; n'est-ce pas une marque de vocation ?

LA BONNE.

Oui, mon enfant, c'eſt une vocation de pareſſe & de gourmandiſe; mais non pas une vocation qui vienne du Ciel. Dieu, en vous faiſant naître à la campagne, vous a marqué l'état que vous devez ſuivre. De toutes les profeſſions, celle de Laboureur eſt la plus néceſſaire, & par conſéquent la plus honnête. C'étoit celle d'Adam, notre premier pere. Noé, qui repeupla le monde, étoit un Vignéron. Abraham, le pere du Peuple Juif, étoit un Berger. Ne quittez pas cette belle profeſſion, pour vendre votre liberté à des Maîtres durs. Pour moi, je n'eſtimerai jamais un homme qui quitte la campagne pour venir à la ville; & j'aurai bien de la peine à m'ôter de la tête que c'eſt un fainéant, qui a envie de ne rien valoir.

LE FERMIER.

Il y auroit du plaiſir à être Laboureur, ſi tout le monde penſoit comme vous, Mademoiſelle; mais les gens riches nous regardent ni plus ni moins comme nos bêtes, & font encore moins de cas de nous.

LA BONNE.

Je vous assure qne c'est la faute des gens de la campagne, si on les méprise. Il ne tiendroit qu'à eux d'être estimés : mais ils ont des défauts qui en empêchent ; la grossiéreté, la paresse qui produit la misere, la mauvaise foi & l'ivrognerie.

LE FERMIER.

Ne voudriez-vous pas que nous apprissions à nos enfants à mentir, comme ceux de la ville avec leurs beaux compliments ?

LA BONNE.

Devenez bons Chrétiens, mes enfants, & vous aurez la vraie politesse, qui ne consiste pas dans les compliments, mais dans l'amour du prochain. On ne vous entendra plus jurer, renier, vous mettre en colere. Si vous ne dépensez plus votre argent à boire ; si vous faites travailler votre femme & vos enfants, en leur en donnant l'exemple ; vous chasserez de chez vous la pauvreté paresseuse, qui conduit à toutes sortes de vices.

Je reviendrai l'année prochaine ; & je vais employer celle-ci à m'instruire de plusieurs choses qui regardent les tra-

vaux de la campagne. Si je vois que vous ayez profité de ce que je vous ai dit cette année, je tâcherai de vous donner d'utiles leçons pour améliorer vos terres, & vous défaire de mille préjugés, qui nuisent aux progrès de l'Agriculture. Mais, avant de vous quitter, j'ai un avis important à donner aux jeunes gens.

J'ai appris mes amis, qu'il y en a trois parmi vous qu'on sollicite pour quitter le labour & aller servir à Paris. Je ne les nommerai pas, mais ils verront que je suis bien instruite : comme c'est la plus dangereuse de toutes les tentations, je veux leur aider à la vaincre, & je ne vois rien de plus propre à produire ce bon effet que la lecture des Lettres suivantes. Elles m'ont été remises par un honnête Fermier, qui m'a permis d'en faire usage, & doivent faire frémir tous les paresseux qui pensent à quitter la campagne pour aller servir dans les grandes villes, & sur-tout à Paris.





LETTRE de St. JEAN à PIERRE ſon Frere.

J'AI reçu ta Lettre, mon cher Frere, & je t'aſſure qu'elle m'a fait lever les épaules de pitié pour toi. Le beau conſeil à donner à un homme qui vit depuis quatre ans à Paris, que celui de revenir à la queue des bœufs pour faire dix lieues par jour en les piquant ; & ſe retirer enſuite fatigué, haraſſé, mouillé juſqu'aux os, ou par la pluie ou par la ſueur, & trouver en rentrant au logis un morceau de pain noir, de la piquette, & tout au plus un morceau de lard, ſouvent rance, qu'il faut manger en la compagnie de gens plus lourds que les animaux avec leſquels on à labouré tout le jour. On voit bien, mon pauvre Frere, que tu n'as pas la moindre idée de la vie que nous menons à Paris. Je t'aſſure que nous ſommes plus heureux que nos maîtres. Bien logés, bien nourris, bien vétus, nous ne nous embarraſſons guere de quel côté vient le vent, ſi les bleds proſperent, ſi la grêle a ravagé la vigne,

ſi un collecteur envieux augmente la taille. Un joli garçon comme toi n'auroit pas paſſé trois mois à Paris, qu'il ne pourroit plus entendre parler de la campagne, & auroit horreur de la triſte vie qu'on y mene. Je vais t'en faire juge. Les premiers temps paroiſſent durs aux enfants de la ville; car, pour te dire les choſes comme elles ſont, le métier de frotteur eſt rude; il faut porter du bois, de l'eau dans tous les appartements, & c'eſt l'ouvrage du dernier laquais. Il faut auſſi ſouffrir les railleries de autres, & je te jure que nous les méritons en arrivant, avec notre air gauche & nos idées de travers. J'ai été bien turlupiné, j'en conviens, je m'en dedommage en turlupinant les autres; &, bientôt premier laquais, je ne changerois pas ma condition contre celle du plus gros fermier de notre village. Je me couche à une heure après minuit, il eſt vrai, mais je dors juſqu'à neuf heures; cela revient au même. Je ſuis quelquefois mouillé derriere le carroſſe, mais j'ai les pieds ſecs & une bonne redingotte, & pendant que mon maître joue dans le ſallon, nous nous amuſons dans l'antichambre auprès d'un bon poêle. Dans les commencements j'ai

perdu quelque argent, à préſent je ſuis en bonheur, & il ne ſe paſſe pas de jour que je n'empoche mon écu de trois livres: je t'avouerai pourtant de bonne foi que je n'en ſuis pas plus riche : il a fallu me donner une montre, d'abord elle étoit d'argent, je l'ai troquée contre une d'or depuis que j'ai vu le marmiton en avoir une pareille à la mienne. J'ai de beau linge, un habit bourgeois, afin de me trouver au ſpectacle & dans les compagnies quand mon maître ne va pas à Verſailles. Tu t'imaginois que j'avois amaſſé quelque choſe & que je pouvois avec cela tenir la parole que j'ai donnée à la fille du gros Thomas; elle me paroiſſoit drolette avant d'avoir quitté le pays, aujourd'hui je la trouve mauſſade lorſque je la compare aux filles de ce pays-ci, non que je penſe à en épouſer aucune, j'aime la vie de garçon, & je folatre tantôt avec une, & puis avec l'autre. Crois-moi, mon Frere, quitte le labour & viens me joindre; j'eſpere que le premier laquais va devenier valet de chambre, j'aurai ſa place & te ferai donner la mienne. Adieu, mon ami, apporte-moi toi-même ta réponſe & je ſerai charmé de te voir.

Je ne ſigne point ma lettre, j'ai oui dire que ce n'eſt plus la mode parmi les gens qui ſavent vivre.

RÉPONSE de PIERRE à SAINT-JEAN ſon frere.

J'Ai eu bien de la peine à me réſoudre à quitter notre maiſon, mon cher Frere, mais enfin, comme l'on dit, l'obéiſſance vaut mieux que le ſacrifice : mon pere veut que j'eſſaie de Paris cet hiver, ainſi j'arriverai preſque auſſi-tôt qué ma lettre & te dirai des nouvelles de toute la famille, quoique tu n'en demandes pas. Tout le monde eſt ici bien en colere contre toi à cauſe de cela ; ils diſent que tu es devenu dédaigneux, mais nous parlerons de cela quand nous nous verrons. Adieu. Moi qui n'aime pas à ſuivre les modes nouvelles, & qui aime celles de mes grands-peres, je ſigne ma lettre, & ſuis ton ſerviteur & ton frere.

PIERRE DU MOULIN.



I. LETTRE de PIERRE à son Pere.

AH ! mon pauvre pere, j'ai de triſtes nouvelles à vous mander, & j'ai bien peur d'avoir fait un voyage inutile. Tout eſt ici mille fois pire que vous ne l'aviez imaginé ; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que mon malheureux frere eſt entiché de la vie qu'il mene. D'abord il vint au devant de moi dans ce qu'il appelle ſon habit bourgeois. Savez-vous bien qu'un Gentilhomme pourroit porter cet habit qui eſt doublé de ſoie, & qu'il y a de l'or dans la veſte. Vrai comme je parle, je ne le reconnus pas, & le prenant pour un beau Monſieur, je lui demandai ce qu'il y avoit pour ſon ſervice, quand il s'approcha de moi dans le cabaret où il m'avoit dit de l'attendre ; ce qui l'a beaucoup diverti. Comme vous m'avez recommandé de faire d'abord tout ce qu'il voudroit afin de mieux connoître ce qu'il en eſt, j'ai eu la patience de me laiſſer couper les cheveux par un de ſes amis qu'il avoit amené avec lui, & que je n'ai pas reconnu non plus avant qu'il m'eût

m'eût dit ſon nom. C'eſt Gillot, fils du Bedeau de la Paroiſſe d'Epoiſone, votre compere. Oh vraiment, c'eſt celui-là qui eſt un Monſieur ; comme il eſt Valet-de-Chambre du fils aîné du Maître de mon frere, il porte les habits de ce jeune Seigneur, & ils ſont encore tout battant neufs. Ce garçon aime mon frere comme s'il étoit le ſien c'eſt lui qui lui rend de bons ſervices dans la maiſon, & qui va le faire premier laquais, car ce fils aîné gouverne l'eſprit de ſon pere & de ſa mere, qui en ſont fous, excepté qu'ils ne lui donnent pas autant d'argent qu'il voudroit bien. Quand j'ai été bien friſé, bien décrotté, on m'a préſenté à ce jeune Seigneur, qui m'a fait un ſigne de tête bien gracieux & a fait appeller un beau Monſieur auquel il a dit d'un ton de maître de me donner la livrée, & qu'il vouloit que je fuſſe à lui. J'ai appris que cet homme, que j'aurois pris pour un Seigneur, eſt celui qui achete tout ce qu'il faut pour la maiſon & qui ordonne les repas. On l'appelle M. le Maître, & les autres domeſtiques ne lui parlent qu'avec reſpect & le chapeau à la main. Cependant il n'eſt point fier, & au ſortir de la chambre de mon nouveau

Maître, il m'a conduit dans la ſienne pour me faire déjeûner. Croiriez-vous bien qu'il m'a donné d'un grand pâté de perdrix, une langue fourrée, c'eſt ainſi qu'ils l'appellent, une moitié de chapon & une bonne bouteille de vin; c'étoit comme une noce. Au ſortir de là, mon frere m'a mené dans ſa chambre, qui eſt ſi baſſe qu'on ne peut ſe tenir debout quand on eſt de ma taille; il n'y a qu'un lit & une chaiſe, & elle eſt pleine, car elle n'eſt guere plus grande que notre coffre à bled. Je me ſuis aſſis ſur ſon lit, & il m'a dit que j'aurois cinquante écus de gages, trente ſous par jour pour ma nourriture, & de bon profits. Voilà déja trente ſous de gagnés, car au dejeûné que j'ai fait j'en ai pour toute la journée, & ſi mon voyage ne ſert pas à ramener mon Frere, du moins y amaſſerai-je quelque argent que je vous porterai, ce qui vous aidera à marier ma Sœur. Mon Frere, à qui je l'ai dit, s'eſt moqué de moi: chacun eſt pour ſoi, prétend-t-il; il faut jouir de la vie & dépenſer l'argent comme il vient. Si je l'en croyois, je jouerois toutes les ſoirées; ce ſont des jeux où il n'y a pas de ſcience; on appelle cela le trente où

quarante, & dans un moment on perd un écu.

Comme je ne ſuis pas encore habillé, j'ai paſſé deux jours à la maiſon ſans ſuivre mon Maître. En vérité, s'il n'y avoit pas une autre vie, on pourroit dire que les gens de la maiſon font leur paradis dans celle-ci. On ſe met à table à deux heures & on n'en ſort qu'a quatre. Nous avons alors une heure pour dîner nous autres laquais, car les grands domeſtiques ſont nourris, & je vous aſſure que le Seigneur de chez nous ne l'eſt pas ſi bien. On ſert à l'office tout ce qui a reſté de la table des Maîtres, & que les laquais ont épargné ; car il n'y en a pas un qui ne ſe fourniſſe en deſſervant. J'en ai vu qui mettoient dans leur poche des petits pâtés, des cuiſſes de volailles, outre ce qu'ils mangent en deſſervant ; il y a un peu loin de la cuiſine à la ſalle à manger, ils mangent tout le long du chemin, en ſervant comme en deſſervant, & ils ſont fort adroits à tirer un morceau d'une fricaſſée qu'on porte à table, ſans qu'il y paroiſſe : aſſurément ils ne doivent pas avoir beaucoup de faim à leur dîner. M. le Maître m'a demandé ſi je voulois ſervir à

la ſeconde table où ils ſont ſeize perſonnes : cet homme m'a pris en amitié & m'a dit que par là j'épargnerois mon dîner. Effectivement il a reſté de ce ſecond dîner de quoi nourrir toute une famille, quoique le cuiſinier ait ſerré beaucoup de choſes. Je croyois que celui-là prenoit les intérêts de ſon Maître en ménageant bien des choſes qui étoient entieres & qu'on eût pu faire ſervir le lendemain : point du tout. Le lendemain matin le valet-de-chambre du Maître de la maiſon a commencé le branle, en diſant qu'il lui falloit quelque choſe, qu'il alloit déjeûner avec ſa femme ; & on lui a donné une poularde froide, du pâté, des gâteaux ; chacun eſt venu à ſon tour, non pas à l'offrande, mais à la diſtribution, & tout a diſparu. Les femmes de Madame ont pris les unes du chocolat, les autres du caffé ; une demande un bouillon, celle qui eſt la favorite du cuiſinier mange une croûte au pot. Il y en a une autre dont celui qui fait les deſſerts eſt amoureux, celle-là ne prend pas le chocolat dans une taſſe, on lui en porte une pleine écuelle. C'eſt un pillage que cette maiſon, j'en ai jugé de même dès le premier jour, & ç'a

été encore pis le ſecond. Les Maîtres on dîné de bonne heure parce qu'ils alloient ſouper à la campagne; à peine ont-ils été ſortis de la maiſon qu'il y eſt venu de grandes compagnies & on a fait feſtin dans toutes les chambres. Le Pâtiſſier fourniſſoit des tourtes au Rôtiſſeur qui lui rendoit de la volaille, chacun prenoit dans les proviſions qui lui étoient confiées de quoi troquer contre ce qui lui manquoit, & on ſe régaloit de tous les côtés. Pour M. le Maître, il avoit ſix perſonnes dans ſa chambre, & a fait un feſtin ; la nappe eſt toujours miſe chez lui, & tous ceux qui viennent le voir ſon régalés, non avec des reſtes, mais avec des pieces qu'on fait cuire exprès. Ou les marchands lui donnent, ou il vole terriblement ſes Maîtres : il ne revient jamais du marché ſans qu'on mette à part pour lui de la volaille, de la viande de boucherie ou du poiſſon. Il a une femme & deux enfants qui demeurent proche de l'hôtel, & qu'il nourrit de toutes ces choſes. Ceux qui n'ont point de femmes ont des demoiſelles qu'ils régalent. En un mot, les Maîtres ſont comme dans un bois, entourés d'une troupe de voleurs qui

s'empressent à les dépouiller. Quand on me donneroit mon pesant d'or, je ne voudrois pas rester à Paris, crainte d'apprendre à hurler avec ces loups. Je croyois, avant d'arriver, pouvoir ramener mon Frere, je ne l'espere plus : vous ne le reconnoîtriez pas ; il ne pense non plus ni à Pere ni à Mere que s'il n'y en avoit plus au monde : & comment s'en souviendroit il ? il a oublié qu'il y a un Dieu & se moque de la Religion. Il a un tas de mauvais livres, qui ont je crois été faits par le Diable, qui se moquent du Catéchisme : je soupçonne même qu'il a une fille qu'il nourrit & avec laquelle il vit en débauche. Je m'apperçois qu'il prend tout ce qu'il peut dans la maison, jusqu'à des bouts de chandelle, des demi-pains qu'il fourre dans sa poche & qu'il porte dehors. Comptez qu'il est perdu, absolument perdu. Dieu veuille qu'après avoir fait des corbeilles il ne fasse pas des paniers ; c'est-à-dire, qu'après s'être accoutumé à voler de petites choses, il ne mette la main sur de plus grandes.

On dit que j'ai fait une grande sottise; je ne puis y avoir de regret, & j'ai reçu une leçon que je n'oublierai de ma vie,

& dont mon frere, mon malheureux frere se moque.

On m'avoit donné mon habit, & depuis deux jours je suivois mon jeune Maître, lorsqu'étant rentré avec lui à trois heures du matin, on me dit que le Rôtisseur étoit bien malade : il traînoit depuis plusieurs jours, & cela ne m'a pas surpris. Comme il a été fort obligeant pour moi, j'ai entré dans sa chambre avant de me coucher, je l'ai trouvé tout couvert de petite vérole. J'ai sorti pour le dire à quelqu'un afin qu'on fît venir le Médecin, mais à peine ai-je prononcé le nom de sa maladie qu'on m'a fui comme si j'avois eu la peste. On a averti mon jeune Maître, qui s'est mis dans une grande colere, & a défendu que je sortisse de la chambre du malade, qui heureusement pour lui, loge à l'autre bout de l'hôtel qui est grand comme un village ; car on parloit de le transporter dehors : mais le Médecin qui est un honnête homme a déclaré que ce seroit le tuer, & a dit qu'il falloit lui donner ses Sacrements. Oh ! quel a été le désespoir de ce pauvre malheureux quand on lui a annoncé cette nouvelle ! Il a dit qu'il ne vouloit point se confesser, que cela étoit inutile, qu'il

étoit damné, & malgré tout ce que lui a dit un Prêtre qui a passé plusieurs heures avec lui, il n'a jamais voulu demander pardon à Dieu, en répétant toujours qu'il n'étoit pas possible que Dieu voulût lui pardonner ; qu'il appartenoit au Diable. Il est mort en réprouvé ; cependant on l'a mis en terre sainte, à cause de la qualité de ses Maîtres, qui étoient allés à la campagne pour se sauver du mauvais air. Ce pauvre malheureux se moquoit de l'enfer pendant sa vie, & disoit qu'il n'y en avoit pas. Oh! il a bien retrouvé sa foi dans sa maladie ; malheureusement pour lui, il n'a pu retrouver l'espérance ; & véritablement la vie qu'il avoit menée étoit horrible. Il y avoit dix ans qu'il ne s'étoit confessé, ce qui ne l'avoit pas empêché de communier deux fois pour plaire à une Dame, qui vouloit que ses domestiques fissent leur Pâque. Il avoit pris à toutes mains, & n'en étoit guere plus riche, parce qu'il dépensoit beaucoup, & il prouvoit bien que ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour. Il m'a laissé sa montre, ses habits, & quelques soixante francs qu'il avoit, quoique j'aie fait mes efforts pour l'engager à les laisser à ses parents ; mais il

disoit qu'il n'en avoit plus qu'il connût. Je consulterai quelque habile homme, & de votre côté demandez à notre Curé si je puis en conscience garder ces nippes, ou si je suis obligé de chercher ses parents, ou de les restituer à ses Maîtres. Un Frippier veut en donner cent écus, mais je n'en disposerai point sans savoir si je le puis sans offenser Dieu.

Je n'ai pas manqué de raconter à mon frere l'horrible mort de cet homme ; d'abord il en a paru frappé, & un quart d'heure après, le misérable en a ri, en disant que le mal avoit tourné la tête à cet homme ; qu'il avoit le transport, & mille autres pauvretés. Je commence à m'appercevoir qu'il voudroit que je fusse bien loin, parce qu'il sent que je ne voudrois pas entrer dans ses manigances. J'ai encore plus d'envie que lui de m'en aller, & je vous en demande la permission, mon Pere : j'ai peur de me gâter ici, tout m'y fait horreur ; mais peut-être qu'à la fin je m'y accoutumerois : il me semble que je commence à prendre goût à la bonne chere, à l'oisiveté, & à force d'entendre jurer, peut-être m'y accoutumerai-je.

II. LETTRE de PIERRE à ſon Pere.

JE prendrai patience encore quelque temps, puiſque vous me le commandez, mon Pere ; mais, en vérité, j'ai bien de la peine à vous obéir. J'ai pourtant le meilleur Maître du monde, il n'eſt point fier, & me parle comme ſi j'étois ſon égal : quelquefois, pendant qu'on l'habille, il me demande comme l'on vit dans notre village, mes réponſes le font rire, & il me dit l'autre jour que j'avois de l'eſprit, & que je me pouſſerois. Nenni, Monſieur, lui ai-je répondu, j'ai un meuble qui m'eſt précieux, dont je ne veux pas me défaire, & avec ce meuble-là, on ne fait point fortune dans ce pays-ci. Pourroit-on ſavoir quel eſt ce meuble précieux que poſſede Mons Pierre, m'a-t-il demandé. C'eſt ma conſcience, Monſieur, lui ai-je repliqué ; m'eſt avis que l'air de ce pays eſt meurtrier pour cette marchandiſe-là, & je me croirois bien miſérable ſi la mienne venoit à y périr. Tu as donc une conſcience, maroufle ? eh que te dit-elle ? Je ne ſuis

chargé que de moi, Monſieur, & je ne dois pas me mêler des autres ; voici ce qu'elle me dit, par rapport à moi. Si je prenois les trente ſous que vous me donnez tous les jours pour ma nourriture, je vous les volerois, car je vous avertis que je ſuis nourri dans votre maiſon, à cauſe que je ſers à l'office. Eh, tu gagnes bien ta nourriture en le faiſant, car tu n'y es pas obligé. Vraiment j'admire mes gens qui ne peuvent ſe ſervir euxmêmes : tu peux devenir ce qu'ils ſont ; car, dans la vérité, ils ne valent pas mieux que toi. C'eſt donc pour gagner ta nourriture que tu t'es fait leur valet. Dieu m'en préſerve, Monſieur : en prenant ma nourriture chez vous, j'ai renoncé à prendre votre argent, & j'y perds, car un homme tel que moi vivroit fort bien pour douze ſous par jour, & il m'en reſteroit dix-huit ; mais j'aime à rendre ſervice aux gens, je vois que cela leur fait plaiſir d'être ſervis à table, pourquoi les en priver ? un pauvre garçon qui ne peut obliger dans les grandes choſes, doit ſaiſir avec joie l'occaſion de le faire dans les petites. Comment Diable, Monſieur Pierre, voilà de la Philoſophie : va, je t'aime de cette humeur ; continue de

manger à l'office, & je t'ordonne de prendre les trente ſols tous les jours.

Une compagnie qui arriva interrompit notre converſation ; mais le lendemain il me fit appeller avant de ſe lever ; c'eſt-à-dire, à onze heures du matin, & me dit : J'ai réflechi ſur ton diſcours, Maître Pierre. Tu me dis hier que tu ne répondois que de toi. Je vous demande pardon, Monſieur, j'ai dit que je n'étois chargé que de ma conſcience, & non pas de celle des autres. Mais ta conſcience devroit te commander de m'avertir ſi tu t'apperçois que les autres me volent.... Je ne ſuis pas leur Gouverneur, Monſieur, j'aurois trop d'affaires à conduire tant de gens, & puis nous ne ſommes pas deſtinés à manger un minot de ſel enſemble..... Tu veux donc me quitter.... Oh, ſi vous étiez tout ſeul, & que vous vouluſſiez.... mais pardon, Monſieur, j'allois dire une impertinence : c'eſt votre faute auſſi ; pourquoi vous amuſez-vous à parler à un ruſtre qui ne ſait pas les belles manieres ; qu'on a accoutumé à dire tout ce qu'il penſe ſans chercher midi à quatorze heures ; donnez-moi permiſſion d'aller faire mon ouvrage, cela ſera mieux ; j'ai encore une ſalle à frotter....

Oh! je veux abſolument que tu me diſes ce qui s'eſt arrêté ſur le bord de ta langue ; ne me ments pas au moins ... Ce ſeroit pour la premiere fois de ma vie, Monſieur ; mais au moins ne vous fâchez-pas, cela partira de là (ce que j'ai dit en mettant la main ſur mon cœur.) Du premier moment que je vous ai vu, je vous ai aimé, c'eſt-à-dire, votre propre perſonne ; je gagerois bien qu'elle ne reſſemble point du tout à vos manieres qui me donnent un grand chagrin. Il y a au dedans de vous une grande quantité de bonnes choſes que vous prenez mille peines à déguiſer, & qui ne m'échappent point à moi. Vous faites ſemblant de mille défauts que vous n'avez non plus que l'enfant qui vient de naître ; or, ſi vous n'aviez point tous ces ſemblants, je ne voudrois jamais me donner à un autre Maître, quand vous ne me nourririez que de pain & d'eau. Quand je vous quitterai, ce ne ſera pas pour entrer dans une autre maiſon, mais pour retourner à mon village, où je ſerois déja ſi mon Pere ne me commandoit pas de reſter ici... C'eſt un brave homme de ne vouloir pas que tu nous quittes, envoie-lui cela de ma part. Et là deſſus il a

tiré un louis de son gousset & me l'a donné. J'ai baisé la main qui le présentoit, & je vous assure que je l'ai mouillée de mes larmes ; il m'a fait signe de la main de me retirer, ce qui ne m'a point effrayé, parce qu'il n'avoit pas l'air fâché.

Je ne savois pas que c'étoit la coutume des laquais de Paris, d'écouter aux portes des Maîtres ; je commence à m'appercevoir que c'est une habitude générale, & qui est bien dangereuse. Ils entendent quelques mots par-ci par-là, dont ils font une histoire à leur mode, témoin ce qui me vient d'arriver. On a retenu qu'il y avoit des manieres qui me donnoient beaucoup de chagrin ; que je me vantois de ne jamais mentir, & puis que mon Maître me donnoit un Louis. On en a conclu que j'avois fait la confession générale de toute la maison ; que j'étois un espion gagé, & tout le monde me dit de certaines paroles que j'entends fort bien, quoique je fasse le niais. Monsieur le Maître me fait une mine d'un pied de long ; on a refusé mes services à l'office, & tout le monde me fuit comme si j'avois la peste. Mon Frere, qui me boude depuis qu'il s'apperçoit qu'il

ne lui sera pas possible de m'engager à mener le même train de vie que lui, est venu ce soir dans ma chambre, & m'a dit qu'il eût mieux valu pour lui qu'il se cassât une jambe, que de m'engager à venir à Paris : je voulois faire ta fortune, m'a-t-il dit ; mais tu n'as pas eu de confiance en moi. Je ne te blâme pas, m'a-t-il dit, de chercher à gagner les bonnes graces de notre jeune Maître ; c'est un étourdi, un écervelé, un débauché : mais il est généreux, & quand il a de l'argent il fait bon avec lui ; il est vrai qu'il n'en a pas souvent, & par conséquent tu seras un espion mal payé ; il falloit prendre patience, on parle de le marier, d'ailleurs ses parents sont vieux & infirmes, & pourront crever en peu de temps ; alors, devenu le Maître de sa fortune, je ne trouverai pas mauvais que tu cherches à devenir son favori, ou en flattant ses passions, ou en lui rendant compte de ce qui se passera chez lui, s'il a la fantaisie de le savoir ; en le faisant avant le temps, tu risques à te faire chasser & moi aussi : le Maître d'Hôtel a les bras longs, parce qu'il est aimé de Monsieur & de Madame, quoiqu'il vole à toutes mains. Ce n'est pas dans

ta poche qu'il prend ce qu'il gagne, laiſſe-le faire auſſi-bien que les autres, & tâche de profiter des miettes en attendant que tu puiſſes donner ſur les gros morceaux.

En écoutant mon pauvre Frere, les larmes me ſont venues aux yeux. Ah! malheureux, lui ai-je dit, que ſont devenues les leçons de notre Pere? As-tu donc oublié que tu as une ame qu'il faut ſauver; une autre vie qui doit être éternellement heureuſe ou malheureuſe. Tu as déja un pied dans l'Enfer, pauvre miſérable, & tu voudrois m'y entraîner avec toi; ne l'eſpere pas. Apprends que je ne ſuis venu à Paris, par ordre de mon Pere, que pour t'en arracher & te ramener avec moi. Apprends que, loin de flatter mon jeune Maître, j'ai profité de la familiarité qu'il veut bien avoir avec moi pour lui dire des choſes utiles; que je ne lui ai pas dit un mot contre les domeſtiques, quoique je voie avec horreur les vols, les pilleries, les débauches de tous ceux qui ſont dans ſa maiſon. Apprends encore, que je lui ai demandé mon congé qu'il m'a refuſé, & que je vais prendre; je me croirois complice de tous les crimes qui ſe commettent ici ſi je

continuois à les voir commettre ſans en avertir ; ainſi il eſt de l'intérêt de toute la maiſon que je ſorte. Alors me jettant aux genoux de mon Frere, je lui ai repréſenté ce que j'ai cru le plus capable de le toucher pour l'engager à me ſuivre. Hélas, il eſt ſi endurci qu'il ne m'a répondu que par des éclats de rire & des reproches, & étant ſorti de ſa chambre, il m'a laiſſé à genoux ſans faire aucun effort pour me relever ou me conſoler par quelques bonnes paroles. Oh, mon Pere ! Paris eſt un Enfer pour les gens de notre ſorte ; je n'y reſterois pas pour un million : mon Frere valloit mieux que moi & s'eſt perdu, j'aurois le même malheur. Monſieur le Maître eſt venu me trouver dans cette chambre, lorſque j'allois en ſortir, & m'a dit que je prenois mon parti en garçon de bon ſens ; qu'il valloit mieux donner congé que de le recevoir, ce qui me feroit arrivé infailliblement : il m'a fait mon compte, qui monte à quatre-vingt-dix livres que je vous porte, car je compte de partir demain.



III. LETTRE de PIERRE à son Pere.

HÉLAS, mon pauvre Pere ! vous avez dû être bien inquiet de moi, ayant été trois semaines sans recevoir de mes nouvelles. Aussi-tôt après avoir mis ma Lettre à la poste, je fus prendre congé du Supérieur des Freres de la Charité, auquel j'avois remis en arrivant un petit paquet de la part de son Pere ; je voulois savoir s'il n'avoit point de Lettre à lui envoyer. Ce digne homme, après m'avoir offert à déjeûner, m'a envisagé & m'a trouvé la vue égarée : effectivement la dureté de mon Frere avoit fait en moi une étrange révolution, & je ne me trouvois pas bien. Ce bon Frere m'ayant tâté le pouls me trouva une grosse fievre, & voulut absolument me faire coucher. Trois heures après, la fievre augmenta considérablement, & le transport au cerveau m'a duré jusqu'au 17. J'ai été bien soigné, je vous assure, & c'est une grace particuliere de Dieu que l'occasion que j'ai eue de rendre un petit service à ce Religieux. Le premier usage que j'ai

ſait de ma raiſon, après avoir remercié celui qui me l'a rendue, a été de faire avertir mon Frere de mon état ; le Frere Supérieur m'a dit qu'il étoit à la campagne. Je ſuis tout-à-fait hors de danger, mais ſi foible, qu'on ne m'a pas permis de vous écrire moi-même, quoique je commence à me lever.

IV. LETTRE de PIERRE à ſon Pere.

AH, mon Pere ! que j'ai de terribles nouvelles à vous apprendre. Le Frere Supérieur m'avoit dit que mon Frere étoit à la campagne, crainte que le chagrin ne me fit retomber malade ; le malheureux eſt en priſon, malade, & dans un tel état qu'il n'eſt preſque pas poſſible de le ſauver ; mais dans cet état il me donne une grande conſolation, car il reconnoît que Dieu l'a juſtement frappé, & accepte les horribles douleurs qu'il ſouffre en eſprit de pénitence. Il faut vous dire comme tout cela eſt arrivé.

Dès le propre jour que je ſortis de la maiſon, le Pere de mon jeune

Maître tomba en apoplexie & fut troussé en vingt-quatre heures. Sa femme qui étoit déja malade lorsque cet accident arriva, ne lui survécut que deux jours, & tout fut sans dessus dessous pendant ce temps. Gillot, fils de votre compere, crut le moment propre à faire sa main. Il se saisit d'une cassette qui étoit dans le cabinet de Madame, & l'emporta chez une femme avec laquelle il vivoit comme si c'eût été la sienne. Malheureusement pour lui, cette cassette à laquelle on n'auroit peut-être pas pensé, étoit nommée dans le testament. Madame disoit qu'on y trouveroit quatre cents louis qu'elle donnoit à une de ses filleules. Aussi-tôt on renverse tout pour la trouver, &, comme quelques-uns des parents étoient présents, il y en eut un qui dit à l'héritier que tout lui appartenant, il ne devoit pas faire mystere d'avoir employé cet argent à ses besoins, dans un temps où il n'en avoit pas autant qu'il le souhaitoit, & qu'il en feroit quitte pour payer le legs de quatre cents Louis. Ce Monsieur ne disoit pas cela à mauvaise intention, cependant mon jeune Maître s'en est terriblement fâché, &, pour montrer

qu'il n'étoit pas capable d'avoir volé ſa mere, a fait venir Meſſieurs de la Juſtice. Tous les domeſtiques ont été arrêtés & mis en priſon depuis le premier juſqu'au dernier, & il y en a eu d'aſſez méchants pour dire que c'étoit moi qui avois fait le coup, en ſorte qu'on a mis la Maréchauſſée à mes trouſſes. Penſez donc, mon Pere, que ſi je n'euſſe pas été malade, j'aurois été ramené à Paris, les fers aux pieds & aux mains; que peu s'en eſt fallu qu'on n'ait été me chercher chez vous; voyez quelle belle peur Dieu vous a ſauvée en m'envoyant cette bénite maladie. Comme cette affaire faiſoit du bruit, le frere Supérieur en a entendu parler; il a été trouver mon Maître, lui a dit que j'étois malade à l'extrêmité, & lui a promis de ne point me laiſſer ſortir, ſi je guériſſois, ſans lui en donner avis: mais cela n'a point été néceſſaire. Le malheureux Gillot s'eſt coupé dans ſes réponſes, & comme on l'a menacé de la queſtion, il a tout avoué. Cela n'a pas empêché qu'on ne lui ait donné cette terrible queſtion, pour ſavoir s'il avoit des complices, & il a accuſé mon pauvre Frere de pluſieurs fripponneries, qui ſuffiroient pour le

faire pendre : Gillot le fut le propre jour que je vous écrivis ; mais la maladie de mon miférable Frere a empêché qu'on ne pourfuive fon procès. Sitôt que j'eus appris ces terribles nouvelles, je fus me jetter aux pieds de mon Maître pour le prier d'avoir pitié de mon malheureux Frere, & de m'obtenir la permiffion de le voir & de le fervir. Il parut touché de ma peine, & comme je lui avois conté les raifons qui m'avoient fait fortir fi brufquement de chez lui, il m'exhorta à continuer d'être un brave garçon, & me dit de ne point quitter Paris fans le revoir. Pour ce qui eft de fauver mon Frere, cela ne dépend plus de lui ; mais il m'a obtenu la permiffion de m'enfermer avec lui dans l'infirmerie. Je tremble de vous dire l'état affreux dans lequel je l'ai trouvé. La révolution que lui a fait la frayeur, a développé chez lui le venin de la débauche ; fon corps n'eft qu'une plaie, & on ne peut le remuer fans lui faire jetter des cris affreux. Comme il y a beaucoup de bons Prêtres qui fe dévouent aux fervice des prifonniers, ils ont profité des remords de confcience de mon pauvre Frere, & lui ont fait

faire une confeſſion générale. Oh ! il eſt vraiment pénitent, & fait de beaux ſermons à deux de ſes camarades qui ſont à l'infirmerie : c'eſt parler à des ſourds : ces gens-là ont un cœur de caillou. Le Confeſſeur de mon Frere attribue ſa converſion à la bonne éducation que vous lui avez donnée : le malheur à réveillé chez lui les ſentiments de religion qu'il avoit étant jeune. On ne le flatte point ſur ſon état. Mon Maître, par bonté pour moi, lui à envoyé ſon Médecin, qui lui a dit tout franchement qu'il n'avoit plus que quelques jours à vivre. Ce pauvre moribond a dit à ſon Confeſſeur qu'il en avoit une ſorte de regret, parce qu'il méritoit de perdre la vie par la main du bourreau, & qu'il en avoit fait le ſacrifice à Dieu. Puis il s'eſt repris, & a dit : Mais mes pauvres parents, qui ſont les plus honnêtes gens du monde, auroient été déshonorés : je vous remercie, ô mon Dieu ! de leur avoir épargné cette peine : enſuite il me pria d'aller trouver ſon Maître & de le prier de lui donner ce qu'il lui avoit volé : je ne pus en avoir le temps, car il mourut la nuit-même ; mais, comme cela l'inquiétoit, je lui promis

de vendre toutes ses nippes pour payer cette dette : il soupira, & me dit : Vous ne savez pas, mon Frere, quel tort j'ai fait à mon Maître ; j'ai calculé à peu près, cela monte à quinze cents livres ; mais vous êtes si honnête-homme que je compte sur votre conscience. Il me devroit revenir quelque petite chose un jour, Dieu veuille que ce ne soit pas si-tôt, mais enfin quand cela arrivera, promettez-moi de sacrifier ce que j'aurois reçu à cette restitution. Oh ! que le bien d'autrui est pesant au moment de la mort, s'écria-t-il avec une voix plus forte que son état sembloit ne le permettre. Oh ! que tous les garçons de la campagne que la paresse arrache au travail ne peuvent-ils me voir dans cet état ! que ne peuvent-ils lire dans mon ame. Elle est déchirée de regrets : j'ai pourtant confiance en la bonté de Dieu, il me fera miséricorde, car il m'a puni en cette vie. Vous vous épuisez, lui dit son Confesseur, je vais vous quitter, & je vous ordonne de garder le silence jusqu'à demain. Il n'y a plus de demain pour moi, lui répondit mon Frere ; le moment où je vais être jugé n'est pas loin ; ne m'abandonnez pas, Monsieur,

il

il faut que vous remettiez mon ame entre les mains de Dieu ; je souffre de telles douleurs que je crains l'impatience. J'abuse de votre charité, car je suis une vraie charogne ; mais il faut finir votre ouvrage. Son Confesseur lui prit le pouls & le trouvant encore très-fort, il lui dit : Je resterai, mon enfant, mais vous ne mourrez pas encore cette nuit; votre pouls est fort. C'est la violence des douleurs, lui répondit mon Frere ; mais je vous assure, Monsieur, que je touche à ma fin, & je vous demande l'extrême-Onction & la derniere absolution. Ce bon Prêtre n'a pu lui refuser sa demande ; il étoit touché jusqu'aux larmes, car ce pauvre mourant souffroit avec une si grande patience, son visage étoit si tranquille qu'on eût juré qu'il n'avoit aucun mal. Après avoir reçu le dernier Sacrement, il se recueillit un moment, me tendit la main, & passa comme un enfant.

Oh, mon Pere ! remerciez bien le bon Dieu, vous avez un fils dans le Ciel, il a fait son purgatoire en ce monde ; son Confesseur qui est un saint, me l'assure. Pour moi je n'ai pu verser une larme de douleur, c'étoit des larmes de joie des graces que Dieu a

faites à mon Frere. Hélas ! le pauvre Guillot n'a pas été ſi heureux, il eſt mort comme un enragé, & n'a jamais voulu ſe confeſſer ; c'étoit lui qui avoit débauché mon pauvre Frere, & il avoit été long-temps avant d'en venir à bout. Je crois que c'eſt ce crime qui a éloigné de lui la miſéricorde de Dieu. C'eſt un grand mal d'être méchant ſoi-même, mais le plus grand de tous les crimes, à ce que je crois, eſt de débaucher les autres. C'eſt ſe rendre ſemblable au Diable, & cependant voilà ce que font preſque tous les domeſtiques à Paris. Arrive-t-il un pauvre garçon de campagne qui ait la crainte de Dieu, auſſi-tôt tous les autres cherchent à le déniaiſer, comme ils diſent : ils ſe moquent de lui, le tournent en ridicule, l'entraînent dans de mauvais lieux, & ne ſont contents que quand ils l'ont rendu auſſi méchant qu'eux. On diroit, à voir l'ardeur avec laquelle ils travaillent à ce bel ouvrage, qu'ils ont une penſion du Diable pour chaque homme qu'ils perdent : il faudroit être un ange pour réſiſter à ces demons, & mon pauvre Frere a combattu pendant ſix mois, & je rougirois de vous dire le diabolique moyen dont Guillot

se servit pour le gâter ; mais quand il le fut une fois, il ne garda plus de mesures. Comme ses gages ne suffisoient pas pour payer ses débauches, il prenoit à toute main, & dans les restitutions qu'il souhaitoit de faire, il y a huit serviettes qu'il a vendues & que la femme de charge sera chargée de payer. Je vous écris auprès du corps de mon Frere, c'est-à-dire, j'acheve ma Lettre : demain j'exécuterai les commissions dont il m'a chargé, & je vous rejoindrai tout de suite.

V. LETTRE de PIERRE à son Pere.

JE partirai demain sans faute, mon Pere ; mais, comme je craindrois que vous ne fussiez inquiet, je vous écris cette Lettre, & vous rendrai compte de ce qui s'est passé avec mon Maître que Dieu bénisse... Un de ses gens vient m'interrompre, & m'ordonne d'aller lui parler sur le champ.

Voilà encore mon départ différé de quelques jours, & j'attendrai ici votre réponse ; mais il faut dire les choses l'une après l'autre, & commencer par ce

qui a ſuivi la mort de mon pauvre Frere. La premiere choſe que j'ai faite après avoir paſſé la nuit à prier Dieu pour lui, a été d'aller trouver mon Maître, à qui j'ai demandé pardon pour le pauvre défunt, & la permiſſion de prendre ſes hardes à l'hôtel, afin de lui reſtituer ce qu'il lui avoit pris, le priant de lui donner le reſte que je payerois le plutôt poſſible. Je te donne le tout, m'a dit cet honnête-homme; conte-moi un peu la mort de ce pauvre garçon. Je lui ai tout dit, depuis *A* juſqu'à *&*, & ſes yeux ont rougi plus d'une fois; ſon cœur étoit attendri. Je vois que c'étoit ce coquin de Guillot qui l'a perdu, me dit-il lorſque j'eus fini, il étoit né pour être honnête-homme. Ah ça, mon ami Pierre, j'ai une propoſition à te faire. Je vois que tous tant que nous ſommes riſquons d'être ruinés par nos domeſtiques; nos maiſons ſont au pillage. Mon Pere m'a laiſſé abymé de dettes, quoiqu'il eût de grands biens, & le coquin de Maître d'Hôtel, auquel il donnoit toute ſa confiance, s'eſt enrichi de maniere à ne pas laiſſer de doute de ſes vols. Je veux faire maiſon nette, chaſſer tous ces coquins, te mettre à la tête de mes

affaires, & te charger de l'intendance de ma maison & du soin du choix des domestiques. Je te ferai un si bon parti que tu seras à ton aise dans quelques années sans faire de mauvaises manœuvres.

Grand merci de votre bonté, Monsieur, mais donnez-moi la permission de la refuser. Je ne suis pas plus honnête-homme que ne l'étoit mon Frere quand il sortit de notre village; Paris qui l'a gâté pourroit bien me gâter aussi. De plus, Monsieur, je périrois d'ennui si je restois ici; je suis accoutumé aux travaux de la campagne: Paysan, Laboureur je suis né, & je mourrai tel avec la grace de Dieu. Nous autres gens de campagne, nous sommes comme des plantes qu'on ne peut sortir de leur terroir sans les gâter: il y a assez de fainéants à Paris, pour manger le pain de paresse: je ne mange avec appétit que quand j'ai bien sué pour gagner mon dîner. Il m'a encore dit bien des choses pour m'engager à rester chez lui, & j'ai fini par lui faire entendre que je vous donnerois le coup de la mort si je vous abandonnois à soixante ans. Ton Pere est donc infirme, m'a-t-il dit...

Lui, Monſieur, il ne lui manque pas une dent, Dieu merci ; il fait ſes quatre repas de bon appétit, & travaille comme un homme de vingt ans ; mais il faut que tout finiſſe & lui auſſi. Si je reſtois à Paris, outre que cela lui donneroit du chagrin, cela l'engageroit à faire les gros travaux dont j'étois chargé, & je veux le ſoulager en les prenant ſur moi qui ſuis jeune & vigoureux.... Et de qui ton Pere eſt-il Fermier ?.. De perſonne, Monſieur ; nous avons quelques petits morceaux de terres que nous cultivons, & qui nous nourriſſent ; outre cela mon Pere en afferme quelques arpents qu'il cultive, & dont il a la moitié du profit pour ſa peine ; mais il met ce profit à quartier pour marier ma Sœur, & a deja amaſſé trois cents livres pour cela.... Elle a donc un amoureux, ta Sœur... Oui, Monſieur, un brave garçon craignant Dieu, bon ouvrier, & qui aura quelque jour un beau bien ; mais ſon Pere lui a laiſſé ſix cents livres de dettes, & le mien ne veut pas que de jeunes gens qui entrent en ménage aient à payer des intérêts ; il dit que c'eſt la ruine d'un ménage, & qu'il vaut mieux avoir peu

que de devoir. J'espere, grace à Dieu, & à vous, Monsieur, que ce mariage se fera à mon arrivée dans le pays, car de ce que j'ai gagné chez vous & de ce que vous avez la bonté de me donner, j'aurai de quoi compléter la somme & faire les frais de la noce.... Mais si tu donnes tout, il ne te restera plus rien... Allez, Monsieur, j'ai bon corps; quand je serai vieux mes enfants me dorloteront comme je veux dorloter mon Pere; si ce ne sont pas mes enfants, ce sera ceux de ma Sœur.

Mon Maître demeura quelque temps pensif, & puis il me dit: Ecoute, Pierre, je ne veux pas absolument que tu quittes mon service. J'ai une très belle terre à cinq lieues de Paris, qui me rapporte peu de chose, parce que le coquin d'Intendant s'entend avec le Fermier que je veux mettre dehors. Ecris à ton Pere, ou plutôt pars pour ton village: marie ta Sœur qui prendra ton petit bien à ferme, & tu viendras avec ton Pere être mon Fermier. Il examinera ce que peut produire cette terre, & je m'en rapporterai à son estimation, car je vois que je ne risque rien à me fier à un homme qui t'a si bien élevé; je veux qu'il puisse y gagner

honnêtement sa vie, & je t'assure que je me ferai un plaisir de prendre souvent ses conseils ; pars, & reviens le plutôt possible. Il a voulu me donner dequoi fairemon voyage ; mais comme je sais qu'il n'est pas en argent comptant, je l'ai remercié, & j'irai à mes dépens vous conter le tout, & prendre vos ordres.

Votre affectionné Fils,
PIERRE.

Fin de la seconde Partie.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, une Nouvelle Edition de *toutes les Œuvres de Madame Le Prince de Beaumont*. Je n'y ai rien trouvé qui ne m'ait paru digne de l'accueil que le Public a toujours fait aux Ouvrages de cette Dame-Auteur. Ainsi je crois qu'on peut en permettre le débit. A Paris, le 27 Septembre 1774.

Signé AMEILHON.

PRIVILEGE GENERAL.

N°. 2807.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Conseils Supérieurs, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre amé PIERRE BRUYSET PONTHUS, Libraire à Lyon, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire impimer & donner au Public *Les Œuvres de Madame Le Prince de Beaumont*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces

Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de neuf années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles: que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilege; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur HUE DE MIROMESNIL; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans

telle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle du Sieur HUE DE MIROMESNIL; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le seizieme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil sept cent soixante-quatorze, & de notre Regne le premier. Par le Roi en son Conseil.

LEBEGUE.

Registré sur le Registre XIX de la chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2807 *folio* 326, *conformément au Réglement de* 1723. *A Paris, le* 22 *Novembre* 1774.

Signé, SAILLANT, *Syndic.*

MARC D'OR.

J'AI reçu de M. BRUYSET PONTHUS, la somme de quarante livres, pour le droit de Marc d'Or du Privilege Général, pour im-

primer les *Œuvres de Madame le Prince de Beaumont*, & ſeize livres pour les huit ſous pour livre dudit droit. Fait à Paris le quinzieme jour de Novembre mil ſept cent ſoixante-quatorze. Quittance du Tréſorier Général du Marc d'Or des Ordres du Roi, année 1774, *ſigné*, CARON, & au dos eſt écrit : enregiſtré au Contrôle Général du Marc d'Or des Ordres de Sa Majeſté, par Nous Ecuyer, Conſeiller du Roi, Contrôleur Général dudit Marc d'Or. A Paris, le quinzieme jour de Novembre mil ſept cent ſoixante-quatorze. *Signé* BEAURIN.

Collationné à l'Original par Nous Ecuyer, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances.

LEBEGUE.





